LA RAISON DU PLUS SPORT

De la contribution du mouvement sportif à la société française



AÉROMODÉLISME AÉRONAUTIQUE AÉROSTATION ATHLÉTISME AVIRON BADMINTON BALL-TRAP BALLE AU TAMBOURIN BALLON AU POING BASEBALL SOFTBALL ET CRICKET BASKETBALL BILLARD BOWLING ET SPORT DE QUILLES BOXE CANOË-KAYAK CHAR À VOILE COURSE D'ORIENTATION CYCLISME CYCLOTOURISME DANSE EQUITATION ESCRIME ETUDES ET SPORTS SOUS-MARINS FOOTBALL FOOTBALL AMÉRICAIN FULL CONTACT GIRAVIATION GOLF GYMNASTIQUE HALTÉROPHILIE MUSCULATION FORCE ATHLÉ-TIQUE ET CULTURISME HANDBALL HOCKEY JUDO-JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES LONGUE PAUME LUTTE MONTAGNE ET ESCALADE MOTOCYCLISME MOTO-NAUTIQUE MUAYTHAÏ ET DISCIPLINE ASSOCIÉES NATATION PARA-CHUTISME PÊCHE À LA MOUCHE ET AU LANCER PÊCHE SPORTIVE AU COUP PÊCHEUR EN MER PELOTE BASQUE PENTATHLON MODERNE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL PLANEUR ULTRA-LÉGER MOTORISÉ RANDONNÉE PÉDESTRE ROLLER SKATING RUGBY RUGBY A XIII SAU-VETAGE ET SECOURISME SAVATE BOXE FRANÇAISE ET DISCIPLINE ASSOCIÉES SKI SKI NAUTIQUE SNOWBOARD SPÉLÉOLOGIE SPORT AUTOMO-BILE SPORT BOULES SPORTS DE GLACE SPORTS DE TRAINEAU SKI-PULKA ET DE CROSS CANINS SQUASH SURF TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES TENNIS TENNIS DE TABLE TIR TIR À L'ARC TRIATHLON TWIRLING BÂTON VOILE VOL À VOILE VOL LIBRE VOLLEY-BALL WUSHU ART ÉNERGÉTIQUES ET MARTIAUX CHINOIS La connaissance du sport est la clef de la connaissance de la société.

Norbert Elias "Sport et Civilisation"



Ce livre, qualifié de blanc lors des différents travaux qui ont prévalu à sa réalisation, répond à un triple objectif :

- Le premier est d'illustrer ce que le mouvement sportif français est, fait et représente. Il n'est nullement question ici de se libérer d'un complexe identitaire, mais d'affirmer un certain nombre de réalités simples afin que soit davantage reconnu le rôle social voire sociétal du mouvement sportif français.
- Le deuxième est de présenter les principaux enjeux auxquels ce même mouvement sportif va être confronté dans les années à venir, au lendemain d'un 6 juillet 2005 qui a vu s'effondrer l'espérance légitime d'organiser les Jeux olympiques d'été à Paris en 2012 et qui oblige à rebondir pour mieux se ressaisir.
- Le troisième est de fixer quelques orientations s'inscrivant dans une logique de maturité, et c'est en ce sens que le mouvement sportif souhaite être reconnu comme acteur et même comme un acteur majeur de la société française.

Il s'adresse plus particulièrement aux responsables et décideurs des mondes politique et économique, ainsi qu'à ceux du mouvement sportif lui-même. Il est le fruit de la réflexion de dirigeants du CNOSF et d'un certain nombre d'experts que je souhaite ici remercier sincèrement pour leur participation et leur contribution.

Il n'est pas inutile de rappeler que le mouvement sportif est le premier des mouvements associatifs, fort de ses 15,5 millions de licenciés, de ses 175 000 associations animées par près de 2 millions de bénévoles.

Le rôle du mouvement sportif a considérablement évolué au cours du temps et encore plus ces dernières années où le sport est devenu un véritable phénomène de société. Ce n'est pas un hasard si la plupart des meilleures audiences télévisées sont obtenues par des retransmissions sportives, si certains sportifs figurent parmi les personnalités les mieux aimées du public français ou encore si quelques salaires que l'on pourrait qualifier de très haut niveau, laissent pantois le commun des mortels. Il nous faut toutefois noter que tout ceci n'a pas été sans attirer la convoitise de quelques-uns, engageant le mouvement sportif à plus de vigilance pour garder le contrôle d'une activité qui, pour lucrative et médiatique qu'elle soit parfois, n'en doit pas moins rester en liaison avec son fondement.

Nous abordons là un des enjeux des années qui viennent : si d'aucuns souhaitent l'organisation indépendante d'un sport d'élite, composante essentielle d'un spectacle sportif particulièrement rentable en termes économique ou de notoriété, le mouvement sportif se doit de réaffirmer son attachement indéfectible à la continuité de la masse et de l'élite, et à son unicité, au-delà des différences entre ses composantes.

C'est sa solidarité qui fera sa puissance et c'est sa richesse humaine qui sera le support de son avenir. Fort de son histoire et de ses traditions, le mouvement sportif a souvent péché par un déficit de communication. Sa lisibilité, son engagement vont bien au-delà du seul spectacle sportif, vitrine certes brillante, mais à laquelle ne doit pas se réduire son message. Sans aller jusqu'à dire qu'il est le premier parti de France, ne serait-ce que parce qu'il rassemble, au-delà des opinions politiques, des gens des deux sexes, de toutes races et de toutes religions, il est incontournable dans l'organisation du sport sur notre territoire. Rien de durable ne peut se faire sans son adhésion et sa participation active, à quelque niveau que ce soit. Il lui faut pour cela être de plus en plus attentif, de plus en plus formé, de plus en plus disponible, bref de plus en plus performant.

L'association sportive est passée d'une activité essentiellement compétitive à la diversité des pratiques, au risque parfois d'être perçue comme une simple offre de consommation. Elle doit souvent répondre au défi de conjuguer passion et compétences, néanmoins partagées, des bénévoles et des professionnels. Et pourtant, où trouve-t-on de manière aussi intense ce qui construit ces valeurs sans lesquelles un homme reste à quai toute sa vie, à savoir le courage, le respect et l'authenticité ? Le sport doit faire aussi face à ses déviances, parmi lesquelles dopage, violence et corruption ne sont pas des moindres.

Le mouvement sportif s'engage de toutes ses forces pour les éradiquer, à tout le moins les combattre avec la plus grande énergie, parce que le sport doit rester humaniste et contribuer à la réalisation de l'homme sans que celui-ci soit à son service.

Puisse ce livre contribuer au rayonnement du sport, à celui de son Mouvement et à la reconnaissance de son action.

Henri Sérandour Président du CNOSF

SOMMAIRE

CHAPITRE I Le mouvement sportif français	11
■ HISTOIRE > Naissance du sport moderne > Renaissance des Jeux olympiques > L'entre deux-guerres > L'après-guerre > Le tournant des années 80	12 14 15 16 17
 ORGANISATION Le modèle sportif français Un environnement en mutation Les modèles sportifs de nos voisins 	19 19 21 22
■ REPRÉSENTATIVITÉ	23 23 25
 SITUATION JURIDIQUE. Le sport est un droit. Service public et intérêt général. 	27 27 29
■ ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE > Le mouvement sportif sous pression > Le mouvement sportif créateur d'emplois > Et demain	32 32 33 34
CHAPITRE II Acteur de l'économie sociale	37
Mouvement sportif et ressources humaines	37
■ TOUS LES CHEMINS MÈNENT À L'HOMME ■ LE BÉNÉVOLAT : UN CAPITAL HUMAIN ET ASSOCIATIF	38
EN ÉVOLUTION	40 45 48



SOMMAIRE

■ ET LE CNAR ? ■ LE SPORT A DE LA RESSOURCE > Avec les cadres techniques > Avec les femmes > Avec les jeunes	50 51 51 52 57
CHAPITRE II Acteur de l'économie sociale	60
Mouvement sportif et économie	60
■ LA PERFORMANCE DANS TOUS SES ÉTATS	61
■ L'ÉCONOMIE DU SPORT : AU DELÀ DES IDÉES REÇUES	63
■ LE SPORT LICENCIÉ ET LES PRATIQUES FONT LE POIDS!	66
■ LA DÉPENSE LIÉE AUX PRATIQUES EST 7 FOIS SUPÉRIEURE À	68
■ LE SPORT AMATEUR CHAMPION DE L'ÉCONOMIE	
NON MARCHANDE	71
CHAPITRE III Acteur du développement	75
■ GÉOGRAPHIE SPORTIVE ET CARTOGRAPHIE POLITIQUE	76
■ POUR UN SPORT DURABLE	83
■ MOBILISER LES PROXIMITÉS FÉDÉRALES ET TERRITORIALES	87
■ VISION GLOBALE ET PARTENARIAT TERRITORIAL	88
CHAPITRE IV Acteur du rêve	91
Mouvement sportif et sport de haut niveau	91
■ AUX RENDEZ-VOUS DE LA CONQUÊTE	92
■ L'ORGANISATION DU SPORT DE HAUT NIVEAU	
	101
	104
■ ALORS DEMAIN ?	



SOMMAIRE

CHAPITRE IV Acteur du rêve	110
Mouvement sportif et médias	110
 SPORT ET PRESSE : MÊME COMBAT DU STADE RÉEL AU STADE VIRTUEL LA FIN DU MODÈLE DU TOUT OU RIEN ET POURTANT CULTURE DE LA VEILLE ET MUTUALISATION 	
CHAPITRE V Acteur de la santé	125
■ SPORT ET HANDICAP	-
CHAPITRE VI Acteur de l'humanisme	139
La dimension sociale et éducative du mouvement sportif	139
■ LE SPORT : DE LA VIE À L'ÉCOLE À L'ÉCOLE DE LA VIE	140 143
CHAPITRE VI Acteur de l'humanisme	154
Olympisme et traditions	154
 DE L'AUDACE, ENCORE DE L'AUDACE, TOUJOURS DE L'AUDACE! FAIRE LES JEUX PAS LA GUERRE L'OLYMPISME: UN PATRIMOINE CULTUREL DE L'HUMANITÉ 	159
CHAPITRE VII Acteur du futur	167
■ LE MOUVEMENT SPORTIF UN ACTEUR MAJEUR	168
GLOSSAIRE	177



CHAPITRE I

Le mouvement sportif français

Plus que jamais le football est universel. Et plus que jamais, en tant que sport le plus populaire, le football se doit de montrer le bon exemple.

Ces dernières années, le football a doucement glissé des pages sportives des médias vers les pages faits divers. Nous assistons depuis quelque temps à des dérives qui me semblent dangereuses non seulement pour le football mais pour le sport en général.

Tricheries, corruption, racisme, violence, profits et financements illégaux, dopage, dictature de l'argent : la pente est vertigineuse et si nous ne remédions pas à cette glissade de grands dangers guettent le Sport.

Si nous voulons assurer l'avenir des enfants à pratiquer dans la joie des activités physiques, il faut redonner au mouvement sportif et à lui seul tous les moyens pour se développer sans contrainte et lui permettre d'éradiquer toute pollution. Les instances sportives sont les garants d'un sport éducatif soucieux de faire accéder ses pratiquants au bien être, à la liberté, à la dignité et à la responsabilité dans la société.

Michel Platini



HISTOIRE

> Naissance du sport moderne

Le sport moderne naît en Angleterre vers le milieu du XIX^e siècle. Il se distingue des jeux traditionnels qui sont le plus souvent le fait de corporations et de traditions liées aux cultures territoriales. Ces jeux sont la matière première des sports pratiqués par les jeunes aristocrates, pour leur préparation au combat, tels l'escrime et l'équitation. Le déclic à la création de nouveaux sports vient avec l'avènement de la gymnastique, issue de deux écoles, l'allemande et la suédoise, aux visées citoyennes ou hygiénistes. En Angleterre l'éducation enrichit ses programmes de plusieurs activités physiques et progressivement ces sports réservés au départ à une élite vont élargir leurs bases. Certains vont se professionnaliser très tôt. Et en France ? Le mouvement sportif français apparaît à la même époque au sein d'une Europe en pleine mutation tant politique qu'économique où les assauts de la révolution industrielle modifient profondément les structures sociales et révèlent une demande inédite de pratiques physiques. L'union étroite du sport et de l'éducation symbolisée par les mythiques rencontres entre les étudiants d'Oxford et de Cambridge ne franchit pas la Manche mais des échanges entre étudiants favorisent la constitution de cercles préfigurant l'essor des clubs. Les premières « unions » d'associations sportives, antécédentes des fédérations, voient le jour dès 1873 (sociétés de gymnastique).



Puis le Racing Club de France (1882) et le Stade Français (1883) décident de créer en 1887 l'USFSA (Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques). Au sein de l'USFSA la plupart des sports de l'époque se retrouvent, sorte de préfiguration du CNOSF. Ils s'organisent sans aucune aide de l'Etat. Les premières années du sport français sont héroïques : ainsi la première finale du championnat de France de rugby au Pré catelan entre les deux clubs parisiens suscitera-t-elle l'inquiétude de l'arbitre, un certain Pierre de Coubertin, car un arbre se trouvait au milieu de l'aire de jeu! Après le match le baron, remis de ses frayeurs, offrit un repas aux équipes lors d'une troisième mi-temps où il récompensa les vainqueurs par une œuvre personnelle. Dessinée par ses soins et confiée à un autre arbitre de rugby, un certain Brennus, maître fondeur, l'œuvre artistique du baron était incrustée dans un bouclier protecteur dont on connaît depuis la notoriété.

Très tôt le sport acquiert une dimension mondiale avec la création de fédérations internationales, souvent à l'initiative des dirigeants français, comme ce fut le cas pour la plus ancienne d'entre elles, la FISA (fédération internationale des sociétés d'aviron) créée en 1892. Le mouvement associatif se développe. C'est aussi la naissance de grands événements sportifs. Les journalistes qui trouvent dans l'exploit athlétique une source d'inspiration prolongent la passion des amateurs et des supporters. Les patrons de presse ont compris l'intérêt d'organiser eux-mêmes des compétitions qui engendrent des ressources nouvelles avec l'augmentation des lecteurs.



Les manifestations sportives privées se multiplient, bénéficiant du retour inattendu des Jeux olympiques.

> Renaissance des Jeux olympiques

Oubliés pendant 1500 ans, réapparus brièvement sous la Révolution Française avec la « Première olympiade de la République » sur le Champ de Mars à Paris en 1796, les Jeux fascinent. Dès 1881, l'engouement pour les Jeux olympiques se traduit par la proposition du journaliste Pascal Grousset d'organiser des JO à Paris. Pierre de Coubertin de son côté après avoir lancé officiellement l'idée des Jeux en 1892 à La Sorbonne crée un Comité International Olympique (1894) qui prend tout le monde de vitesse. Il fait adopter en même temps la devise d'Henri Didon, Prieur du Collège Albert-le-Grand d'Arcueil, « Citius, Altius, Fortius » comme devise olympique. Pierre de Coubertin est le premier à avoir l'idée de donner une nouvelle dimension à cette rénovation : ce sont les Jeux olympiques internationaux de 1896 à Athènes regroupant pour la première fois une forte diversité d'épreuves à la cohabitation parfois surprenante telle l'escrime et la natation. Le rénovateur olympique pressentait un XX^e siècle marqué par le cosmopolitisme et la démocratie. Le sport devait devenir à ses yeux un ambassadeur de la paix pour des Jeux sans frontières, dans un contexte d'universalité totalement nouveau à l'époque.

La rénovation olympique est en marche et le deuxième Congrès du CIO en 1897 au Havre transforme l'essai audacieux.



A travers l'olympisme, un nouvel universalisme était créé, chargé de promesses, trop peut-être...

> L'entre-deux-guerres

La rencontre olympique connaît un succès international croissant après la première guerre mondiale, aux Jeux d'Anvers (1920) puis à ceux de Paris (1924). Les Jeux olympiques d'hiver entrent à leur tour dans la ronde à Chamonix (1924). Cette création originale est le fruit d'efforts conjugués des pays alpins (Italie, Suisse, France) soutenus par le Canada.

Acteurs du monde sportif et hommes politiques européens vont s'associer davantage pour le développement du sport. L'État intervient en particulier pour la construction des infrastructures nécessaires à la satisfaction des besoins exprimés par les jeunes pour les pratiques sportives. Cette intervention de l'État dans une affaire réputée privée prend des formes différentes traduisant des visions spécifiques du sport selon les pays. En France un débat oppose les partisans du sport d'élite à ceux du sport pour tous, conduisant à renoncer à la construction d'un grand stade à Paris à l'occasion de la coupe du monde de football en 1938 afin de privilégier le financement du sport pour tous. Au même moment, une première dans l'organisation sportive se réalise en France avec la création à Paris de la Fédération internationale du sport féminin par Alice Milliat, présidente de Femina – Sports.



Des Jeux « olympiques » féminins sont organisés avec succès à Stockholm, Paris, Prague entre 1922 et 1936 pour compenser l'insuffisance de la place offerte aux femmes dans le contexte olympique. Initialisé véritablement en 1928, le processus de la parité hommes femmes aux JO n'est pas encore totalement achevé de nos jours.

> L'après-guerre

Durant la guerre 39-45 le régime de Vichy utilise le sport comme moyen de formation de la jeunesse du fait des valeurs qu'il véhicule : discipline, virilité, morale. C'est Vichy qui organise la délégation aux fédérations marquant pour la première fois la tutelle de l'Etat français sur le mouvement sportif. C'est ainsi que la Charte des sports du 20 décembre 1940 soumet la création des associations sportives à un agrément ministériel. A la Libération l'ordonnance du 28 août 1945 décide de stimuler l'activité des grands mouvements sportifs régionaux, et de poser quelques principes d'intérêt général pour assurer plus de cohésion, plus de vie et plus de moralité encore au sport français. L'État délègue ainsi ses pouvoirs aux fédérations sportives pour l'organisation et le contrôle des compétitions. Ce point est important pour comprendre les difficultés, voire les conflits qui vont apparaître par la suite entre les différents acteurs du monde du sport. En effet, le sport en France est toujours considéré comme un bien public qui relève donc de l'État.



Les fédérations doivent faire respecter cette conception du sport, ce qui n'est pas forcément compatible avec l'avènement du spectacle sportif et des Ligues professionnelles.

L'échec du sport français aux JO de Rome en 1960 marque un tournant dans la politique sportive nationale. L'Etat décide alors d'affecter des ressources humaines et financières au sport de haut niveau. Ainsi est créé un haut-commissariat à la jeunesse et aux sports dont la direction des Sports est chargée notamment d'animer le nouveau corps de cadres techniques placés auprès des fédérations pour développer le sport d'élite. Un modèle français se dessine, intermédiaire entre les systèmes sportifs d'Europe occidentale d'inspiration libérale et ceux de l'Europe centrale avec une forte présence de l'Etat. En 1976, la loi Mazeaud sur le sport encadre davantage le mouvement sportif, lequel s'est depuis organisé différemment avec la naissance du CNOSF, résultat de la fusion en 1972 du Comité olympique français et du Comité national des sports.

> Le tournant des années 80

1980 marque la volonté du mouvement sportif français de préserver son indépendance politique tout en restant légaliste. Le CNOSF, sous la conduite de son président Claude Collard, s'oppose avec la plus grande fermeté à l'idée d'un boycott des JO de Moscou relayée par le gouvernement de l'époque. La France participe à ces Jeux et reste ainsi fidèle à l'idéal olympique.



CHAPITRE I

Le mouvement sportif français

La société évolue, le sport aussi. Il se mondialise et devient le centre d'enjeux financiers considérables. La logique économique prend une place de plus en plus importante. Les sponsors et les fabricants d'articles sportifs sont désormais des acteurs incontournables qui s'invitent dans la gestion du sport. Cette modification majeure favorise le spectacle sportif et accompagne une évolution très significative des pratiques (diversification, massification, individualisation). Les sportifs professionnels longtemps écartés des JO les rejoignent en 1988 à Séoul. Le tennis réapparaît dans le programme olympique. La réconciliation se concrétise de manière emblématique aux JO de Barcelone en 1992 avec le triomphe de la dream team américaine dans l'épreuve masculine de basket. Confronté en 1988 au contrôle positif du vainqueur du 100 mètres Ben Johnson, le Comité international olympique saisit à bras-le-corps la question du dopage.

Ces évolutions vont conduire les nations à des approches et des réponses diverses. En France, le mouvement sportif devra composer en permanence au fil des gouvernements avec un Etat affirmant son emprise régalienne par des législations nombreuses et contraignantes.

Pour le mouvement sportif français, la question est désormais d'organiser ses instances en tenant compte d'un environnement politique, économique, juridique et médiatique sans cesse en évolution, tout en restant fidèle à ses valeurs.



Il s'agit pour lui de refonder son partenariat avec les pouvoirs publics sur des bases plus équilibrées et mieux adaptées à la reconfiguration de leurs missions depuis la décentralisation. Il doit veiller à se préserver de l'appétit de certains acteurs économiques qui aimeraient peser sur l'organisation de la face la plus exposée de son activité et donc la plus rentable. Enfin il doit intégrer les modifications sociologiques pour offrir aux pratiquants un cadre adapté et préserver l'unité du sport.

ORGANISATION

> Le modèle sportif français

Le modèle sportif français est un modèle spécifique d'organisation par la place qu'y occupe l'Etat et par sa très grande complexité liée aux interactions entre de multiples acteurs. Il repose d'abord sur une relation relativement ambiguë entre sphère publique et sphère privée : l'organisation du mouvement sportif s'appuie sur une reconnaissance des fédérations sportives par l'Etat.

La plupart des fédérations se sont vues chargées, tout en restant des groupements de droit privé, d'une mission de service public, voire pour certaines, dotées de prérogatives de puissance publique. La gestion du sport en France est du ressort de multiples institutions privées et publiques qui peuvent parfois avoir des logiques différentes.



Un modèle national a fonctionné depuis 1945 jusque dans les années 80 avec deux grands acteurs : les services de l'Etat et le mouvement sportif, lui-même articulé entre le système fédéral spécifique à chaque sport et sa représentation mutualisée dite olympique et sportive.

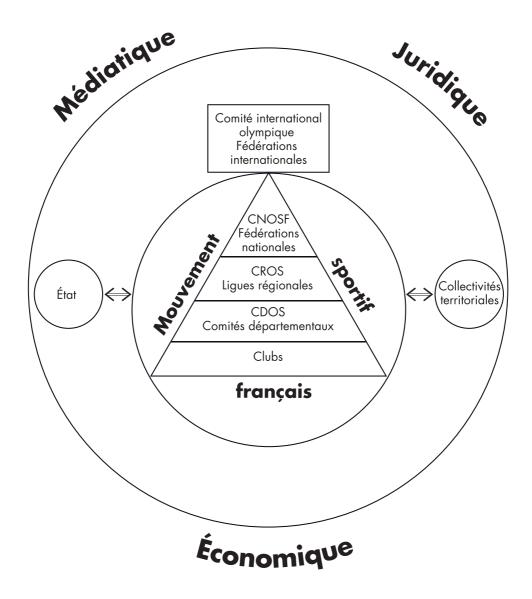
Avant 1984

	Comité international olympique	Fédérations internationales
Ministère de la Jeunesse et des Sports	Comité national olympique et sportif français	Fédérations nationales
Direction régionale Jeunesse & Sports	Comité régional olympique et sportif	Ligues régionales
Direction départementale Jeunesse & Sports	Comité départemental olympique et Sportif	Comités départementaux
		Clubs, licenciés



Depuis 1984 et les lois de décentralisation, le modèle sportif français tente d'organiser ses relations avec l'Etat dans son ensemble et les collectivités territoriales au sein d'un dispositif où interviennent trois acteurs supplémentaires : l'économique, le médiatique et le juridique.

Un environnement en mutation





A cette construction déjà complexe s'ajoutent d'un point de vue organisationnel les deux secteurs – amateur et professionnel – qui relèvent d'institutions spécifiques. En particulier l'existence de ligues professionnelles, créées, rappelons-le, à l'initiative des fédérations, engendre des tensions du fait des enjeux économiques croissants liés au spectacle sportif.

Cet environnement en mutation réclame pour la gestion du sport de nouvelles compétences. Le cadre de la cogestion peut-il être maintenu ou faut-il chercher les solutions de régulation du côté d'une gouvernance à multiples acteurs ayant chacun leur légitimité ?

> Les modèles sportifs de nos voisins

Sans aller jusqu'à faire une étude comparative à l'échelle européenne, il est intéressant d'analyser le contexte dans lequel évolue le mouvement sportif dans les pays voisins et très proches que sont l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni. L'étude « *Vocasport* » commandée par l'Union Européenne en 2003 permet de dresser un premier tableau, où sont notées de 0 à 4 + les différentes contributions à la gouvernance du sport.



Tableau comparatif de la contribution des différents acteurs à la gouvernance du sport

	ALLEMAGNE	ESPAGNE	France	Italie	Royaume-Uni
Ministère en charge du sport	+	+	++++	+	+
Agences publiques	0	+++	0	+++	++
Confédération des sports	++++	+++	++	++++	+++
Communautés ou régions	+++	+++	++	+++	+++
Partenaires sociaux ou corporations	+	+	++	+	++

Source: Vocasport 2003

Il fait ressortir pour la France, clairement et comparativement, une position dominante du ministère en charge des sports et une certaine faiblesse du mouvement sportif dans la gouvernance du sport.

■ REPRÉSENTATIVITÉ

> Diversité et unité du sport français

Le mouvement sportif français représente plus de 100 fédérations (sportives, olympiques, affinitaires ou multisports, scolaires et universitaires), plus de 10 000 comités régionaux et départementaux et ce sont au total 175 000 clubs qui irriguent le territoire national.



Deux millions de bénévoles font vivre ce réseau associatif sportif. Là aussi, la comparaison avec nos proches voisins européens est intéressante.

Représentativité du mouvement sportif

PAYS	Nombre de clubs sportifs associatifs fédérés	Pourcentage de la population membre d'un club sportif
Allemagne	87 000	15
Espagne	58 000	17,5
France	170 000	22,5
Italie	90 000	12,5
Royaume-Uni	107 000	15

Source: Vocasport 2003

Ce tableau fait ressortir l'importance en France du modèle associatif fédéral, et conséquemment le rôle fondamental de ses clubs, lesquels sont directement en prise avec les besoins et les modes de vie des citoyens. Il légitime, en comparaison avec le tableau 3, la revendication du mouvement sportif d'être un acteur majeur de la gouvernance du sport, en association avec l'Etat et les collectivités territoriales.

De plus, l'activité physique globale qui déborde du périmètre du mouvement sportif concerne près de 15 millions de français.



> Une « société à capital humain »

Le sport professionnel, le sport amateur et le sport loisir sont représentatifs de la place qu'occupe véritablement le sport dans la société française. Si le premier peut être considéré comme une activité économique à part entière, son impact ne se limite pas au seul marché dans la mesure où le spectacle sportif est à l'origine de multiples conséquences (identité d'un territoire, facteur de cohésion sociale). A l'inverse, le sport amateur et le sport loisir sont largement hors marché et pourtant leur poids économique est nettement supérieur à celui du seul secteur professionnel.

Le mouvement sportif dans son ensemble se caractérise par un volume d'utilité sociale nette certainement très élevé. Son évaluation passe par l'estimation économique du bénévolat ; celle-ci ne manque pas de poser de multiples problèmes méthodologiques. La valeur du bénévolat a été chiffrée à 1 % du PIB français sur la base d'un calcul où le travail bénévole serait effectué par un salarié.

Les derniers travaux de l'INSEE montrent qu'il faut être pourtant très prudent. L'enquête sur la vie associative qu'il a menée en 2002 auprès des associations et des personnes elles-mêmes a cherché à quantifier le travail bénévole en ETP (équivalents temps plein) et à donner une évaluation monétaire.



CHAPITRE I

Le mouvement sportif français

Ainsi plus de 800 000 emplois équivalents temps plein étaient dénombrés par l'INSEE. Sur les 800 000, 167 000 relevaient du sport (20,5 %), plaçant le mouvement sportif en position de leader, devant les loisirs et la culture, ces deux secteurs totalisant 235 000 ETP soit 28,1 % de l'ensemble.

C'est essentiellement le bénévolat qui contribue à faire de l'association sportive une société à capital humain, patrimoine de potentiel et gisement de socialisation.

Sans jeter l'anathème sur les jeux de cerveaux qui mettent les neurones en ébullition et évitent à l'homme de perdre la tête, vantons plutôt sans crainte les joies venues du Stade, celles qui font chanter les corps, pousser les graines et germer les dons!

Apprendre le geste juste, efficace et harmonieux, s'enrichir d'un défi à relever, d'un rêve à vivre...

Le sport sculpte la chair et nous offre la possibilité de déclarer nos talents et dévoiler nos richesses.

Connaître la force d'épure des transpirations et ce sentiment de tranquillité limpide qui vous habite au retour du Stade après de beaux efforts ou après d'âpres joutes, est une expérience de bonheur intense. Alors, saluons humblement nos aînés, maîtres et sages, sains hommes « Bene-vole » qui, sur les pistes et les prés nous ont incité à réfléchir!

Merci à ceux qui nous ont appris à tenir le corps pour qu'on sache aussi tenir parole et merci à nos animateurs, véritables donneurs d'âme, charpente sacrée du Mouvement Sportif!

Daniel Herrero Rugbyman, écrivain



Au-delà de la valeur des services assurés par les bénévoles sportifs, il faudrait prendre en compte les désordres et délits sociaux qui sont évités ou minorés par la participation à la vie associative sportive, ainsi que l'apport positif de l'activité sportive sur la santé, l'environnement et le tourisme.

SITUATION JURIDIQUE

> Le sport est un droit

Aux deux sens du terme, le sport est un droit. Il est tout d'abord un droit spécifique en instituant ses propres règles du jeu pour la compétition réglée par la victoire ou la défaite, ou encore par la promotion ou la relégation sur une saison. Il est un droit en définissant lui-même pour ses acteurs ses propres lois du jeu. Le sport s'est donc d'abord affirmé et défini par le droit, son droit. Le droit instauré par le sport lui a ainsi conféré une part essentielle de son indépendance et de son prestige vis-à-vis de la société globale.

En second lieu, la nouvelle pratique qu'il a installée est devenue au fil du temps et de ses évolutions nationales et internationales synonyme d'un nouvel accès, d'une porte vers la réalisation de la personnalité par le jeu sportif, porte qui se doit d'être ouverte à tous. Le sport a été reconnu alors tel un nouveau droit de l'homme et souvent incorporé dans les constitutions des Etats démocratiques et d'organisations universelles prônant la paix.



CHAPITRE I

Le mouvement sportif français

A quelques exceptions près, les associations sportives françaises sont régies par la loi sur les associations du 1^{er} juillet 1901. Cette loi repose sur le contrat d'association défini comme étant « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ». Cette formule relativement libérale confère au sport une dimension sociale forte que les actions citoyennes s'efforceront un siècle plus tard de prolonger pour favoriser l'insertion et l'intégration républicaines. C'est dans ce cadre qu'a pu se développer le mouvement fédéral. Les conditions de constitution sont très simples, la rédaction des statuts est libre contrairement à ce que l'on croit trop souvent. Depuis 2002 les associations sportives qui souhaitent obtenir un agrément pour pouvoir bénéficier de financements publics sont toutefois tenues d'insérer un certain nombre de dispositions obligatoires dans leurs statuts.

Le droit du sport s'est renforcé avec la montée en puissance des impacts sur la société. Une fonction de « conciliation » a été instaurée par la loi de 1984 et a été confiée au CNOSF. Dans ce cadre le CNOSF se charge des contentieux sportifs avant tout recours à la justice civile. Cette procédure a ainsi permis que seuls 5 % des dossiers aient été renvoyés vers une juridiction civile. La représentativité du mouvement sportif a ainsi gagné en crédibilité et en autorité. Il convient toutefois de rester très vigilant car rien n'est définitivement acquis en la matière.



L'exemple récent de la publication, dans le cadre d'une ordonnance, du code du sport en est une illustration. Certaines dispositions relatives au CNOSF ont en effet été supprimées de la partie législative pour être incorporées dans la partie réglementaire. C'est ainsi que sa compétence exclusive pour constituer, organiser et diriger la délégation française aux Jeux olympiques, précédemment inscrite dans la loi et ne pouvant donc être modifiée que par une autre loi, devient une disposition réglementaire pouvant l'être par intervention du gouvernement.

> Service public et intérêt général

Issu d'initiatives privées le mouvement sportif s'est organisé de manière autonome. Mais le sport a et aura besoin des collectivités publiques (Etat et collectivités locales) notamment en matière de financement et d'équipements. Les relations que le mouvement sportif entretient avec les collectivités diffèrent selon les acteurs en présence.

Deux grandes catégories doivent être distinguées :

• les associations sportives qui contribuent au développement et à la promotion du sport et qui accomplissent des missions d'intérêt général. Elles ne participent pas directement à la mise en œuvre des missions de service public.



• les fédérations sportives agréées ainsi que les ligues professionnelles, qui accomplissent les mêmes missions mais qui en outre, de par des prérogatives octroyées par le législateur, participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives (APS).

La notion de service public est délicate à analyser en droit public. Pour définir le service public le Conseil d'Etat retient trois caractéristiques cumulatives : l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, un contrôle de l'administration sur l'organisme et l'activité elle-même. En conséquence il n'y a pas de service public sans intérêt général. Mais l'activité d'intérêt général ne constitue pas pour autant un service public... Tel est notamment le cas des associations sportives de base qui sont conduites à gérer des activités d'intérêt général en dehors de tout contexte de service public en lieu et place de la personne publique. Ces clubs œuvrent dans l'esprit du service public mais ils n'en ont pas reçu la lettre. Ils font pourtant vivre une forme non officielle de service public, au service de la collectivité et de toute la communauté même s'ils sont organisés seulement pour une ou des pratiques sportives. On mesure mieux les décalages entre la réalité et certaines règles administratives. La contribution sociale de l'association sportive et la générosité des actions bénévoles donnent une valeur ajoutée au mouvement sportif et contribuent à créer de la sociabilité et de la cohésion sociale.



Dans la tradition française et pas exclusivement dans le domaine sportif, les associations ont su repérer et définir des besoins sociaux, des activités, des services et des modes d'action relevant de l'intérêt général.

L'instauration d'une reconnaissance de type utilité sociale aurait pour objet de mettre en avant le projet sportif d'intérêt général et de donner aux clubs des droits en contrepartie de leurs devoirs. Ce type de démarche émerge depuis quelques années dans certaines collectivités territoriales qui choisissent de définir des critères liés aux actions d'intérêt général, critères proposés aux clubs qui en retour reçoivent des aides spécifiques.

Cette reconnaissance d'utilité sociale devrait conduire à ouvrir de nouvelles pistes non seulement pour le mouvement sportif mais pour la société dans son ensemble.

D'ailleurs, la nouvelle directive sur les services dans le marché intérieur de l'Union européenne prend soin de préciser que les activités sportives non lucratives pratiquées à titre amateur ne relèvent pas de son champ d'application. En s'appuyant ainsi sur leur utilité sociale l'Union européenne reconnaît que ces activités ne peuvent être qualifiées d'économiques au sens du droit communautaire.



■ ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

> Le mouvement sportif sous pression

Depuis les années 80, dans le cadre de la mondialisation économique, le sport est devenu l'objet d'enjeux financiers reliant d'autres acteurs comme sponsors, diffuseurs, agents, fabricants d'articles de sport, agences de marketing. La pression ainsi imposée de l'extérieur risque à terme de menacer l'autonomie du pouvoir sportif et la régulation de l'ensemble du système.

Le degré d'internationalisation, l'audience mondiale des principaux évènements sportifs ont influé sur le commerce international dont, d'un point de vue économique, le sport représente environ 2 %. En France, d'après le Ministère des sports, la dépense sportive représentait 27,4 milliards d'euros en 2003 (pour 1,73 % du PIB, hors valorisation du bénévolat).

Deux modèles de financement du sport se sont succédé depuis 1970 :

- un modèle local, constitué par les spectateurs, les subventions et les sponsors,
- un modèle global, dessiné dans les années 80 autour des médias, du merchandising et des marchés.

Les risques existent de dérives et de pratiques illicites qui posent la question de la régulation d'ensemble du système.



Le modèle français peut être perturbé par ces évolutions car il est organisé entre les formes institutionnelles de régulation et les aspirations du libéralisme économique. L'action bénévole est essentielle mais elle doit pouvoir s'appuyer sur des professionnels. Cette évolution doit permettre de mieux assurer des services sportifs diversifiés et de créer les emplois dont le mouvement sportif a besoin pour affronter ses défis et la concurrence du secteur marchand.

La création d'emplois dans le sport est une perspective réaliste quand on examine les évolutions en la matière au plan européen.

> Le mouvement sportif créateur d'emplois

Ainsi en dix ans, entre 1990 et 1999, le volume global des emplois dans le sport dans l'Union européenne a augmenté de 60 % : le Royaume-Uni et l'Espagne ont doublé et la France augmenté de 53 % (Vocasport).

Trois grands groupes de pays sont identifiés pour leur taux d'emplois sportifs, rapporté à la population active :

- les pays à fort taux d'emplois, situé à + 0,5 % de la population active : Le RU, l'Irlande, les Pays-Bas, Malte et la Suède.
- les pays à taux moyen situé entre 0,30 % et 0,50 % de la population active : L'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la France, la Finlande, le Portugal, l'Espagne, la Belgique.



• les pays à taux faible situé à moins de 0,30 % de la population active : l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne et la Slovaquie.

> Et demain...

L'environnement économique du sport est en perpétuelle évolution. Le mouvement sportif français y a toute sa place et participe pleinement à la richesse du pays, directement par l'activité économique qu'il crée ou indirectement par l'apport du bénévolat. De ce fait il y a lieu de passer de la notion de subvention, élément constitutif d'un lien de subordination à celle de convention partenariale qui reste à promouvoir dans le cadre d'une mission d'utilité sociale.

Le futur sera sans doute de plus en plus marqué par les environnements économique, juridique et médiatique. Le mouvement sportif a montré qu'il savait s'adapter tout en conservant ses valeurs et affirmant ses prérogatives. Il ne le pourra toutefois que tant que le jeu primera sur les enjeux.



J'espère que l'on n'en voudra pas à un spécialiste du handball de vous parler de « Rebond »! Rassurez-vous, je ne vais pas vous gratifier d'un exposé technique sur les caprices d'un (petit) ballon, parfois difficile à dompter, surtout en présence d'adversaires peu conciliants.

Mon propos voudrait vous rafraîchir la mémoire de façon à aborder l'avenir avec confiance.

En 1986, courant octobre, nous apprenions, avec désolation, que les JO d'été de 1992 se dérouleraient à... Barcelone!

Ce fut un rude coup à encaisser. Toute notre communication basée sur « PARIS 92 » n'avait donc servi à rien.

Passé le temps de « l'abattement » ou du « désenchantement », nous allions, nous FFHB, sous l'impulsion de notre Président de l'époque Jean-Pierre Lacoux, rebondir sans tarder : en supprimant simplement une lettre, notre (nouveau) message devenait « PARI 92 » ! Pari sur notre qualification pour ces JO, et volonté affichée d'y aller pour gagner, n'en déplaise au « Baron » !

Notre frustration avait cédé la place à une détermination sans faille.

Nos exégètes se souviennent que, pour le match d'ouverture, nous allions faire payer aux Espagnols le fait d'avoir à combattre chez eux. Dès l'entame, ceux qui se revendiqueront « Barjots » par la suite, par leur combativité exemplaire et leur culot légendaire, allaient renverser tous les pronostics!

Pourquoi ne pas agir de même, demain?

Nous devrons aller à Londres en 2012, certes. Puisons dans cette « convocation » l'énergie décuplée qui va nous faire gagner sur le sol anglais plus de médailles que jamais!

Sachons nous doter des moyens nécessaires pour la préparation d'une « phalange olympique » qui fera dire, plus tard, aux enfants de nos enfants, que les plus beaux JO de l'histoire, pour nous, furent les JO de Londres en 2012!

Daniel Costantini Entraîneur national de handball

LA RAISON DU PLUS SPORT...





CHAPITRE II

Acteur de l'économie sociale

Mouvement sportif et ressources humaines

Le sport civil est le sport que la population se donne à elle-même.

Bernard Jeu « Analyse du sport »



■ TOUS LES CHEMINS MÈNENT À... L'HOMME

Par cette formule condensée, Bernard Jeu, philosophe, qui fut président de la Fédération française de tennis de table, indiquait que le sport s'édifie sur la volonté humaine. Cette réalisation se fait sur deux plans : celui de la compétition où s'exprime le champion et celui de l'institution où s'expriment le cadre et le dirigeant. Le mouvement sportif fédère ainsi la passion de l'un et de l'autre. Ces passions se déclinent et se conjuguent à tout âge et dans toutes les disciplines. Le moteur du développement du mouvement sportif réside ainsi essentiellement dans la ressource humaine.

Deux logiques indissociables et solidaires doivent cohabiter : celle qui doit assurer le renouvellement des acteurs et celle qui doit s'appuyer sur la transmission des savoirs.

Le mouvement sportif, au-delà des valeurs qu'il incarne et fédère pour ses membres, est comptable de ses actions devant ceux-ci mais également devant ses partenaires publics et privés. Il est ainsi confronté aux exigences de la performance dans sa gestion et ne peut se cantonner au seul domaine de l'activité sportive. Par ailleurs l'activité du dirigeant a ses limites, qu'elles soient sociales, familiales, matérielles ou encore liées à la difficulté d'être suffisamment disponible pour l'acquisition de nouvelles connaissances.



Face à un essor des pratiques sans précédent dans l'histoire du sport moderne et devant la complexité croissante des responsabilités, comment le dirigeant bénévole doit-il articuler l'évolution des compétences requises avec sa passion désintéressée ?

Le mouvement sportif doit adapter son management associatif à la fois aux exigences de la professionnalisation et aux défis de la concurrence commerciale. Comme il est soumis aux lois en faveur de l'égalité et de la justice sociale, il se trouve investi de nouvelles missions telles que faire avancer la parité homme-femme dans ses organes de direction, lutter contre l'exclusion, contribuer à créer des emplois, sans omettre la formation de ses propres cadres et dirigeants. Une tâche considérable lui est donc assignée qui rejaillit tant sur ses bases locales que sur les fédérations. Parce qu'il lui faut vivre avec une société qui évolue, le dirigeant sportif a vu son rôle et ses missions se modifier considérablement au cours du temps. Il se doit d'avoir désormais des compétences de gestionnaire sur de nombreux plans.

Le mouvement sportif s'est attelé à préparer cette évolution depuis plusieurs années avec des réalisations innovantes ; il devra sans doute ouvrir de nouveaux chantiers sur ce sujet car les ressources humaines demeurent un enjeu décisif pour la décennie à venir.

Sport de haut niveau, sport amateur ou sport de masse sont indissociables. Le sport de haut niveau est une vitrine du sport national. Les champions font rêver les plus jeunes et les incitent à pratiquer une activité sportive. Mais si l'on veut que le sport d'élite joue son rôle de catalyseur de l'activité sportive, il faut forcément lui associer des structures qui soient en mesure d'absorber, d'animer et d'intéresser les nouveaux adhérents. Que ces structures aient une vocation de compétition ou simplement d'activités de loisirs, elles ont besoin d'éducateurs.

Philippe Blain Entraîneur national de volley-ball

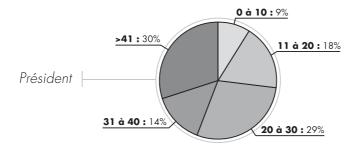
■ LE BÉNÉVOLAT : UN CAPITAL HUMAIN ET ASSOCIATIF EN ÉVOLUTION

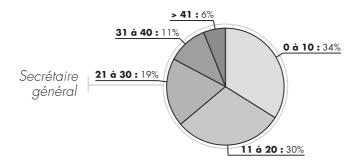
L'augmentation du temps libre, l'allongement de la durée de vie, le grand nombre d'associations et la volonté de s'engager sont autant de facteurs positifs pour l'avenir du bénévolat. Le potentiel existe, encore faut-il détecter, puis préparer le futur bénévole à prendre des responsabilités dans l'association. C'est donc dans un esprit d'ouverture que le mouvement sportif doit aborder la nécessaire évolution du bénévolat pour lui permettre de garder sa qualité.

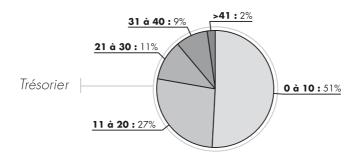
L'analyse du temps consacré par les principaux élus fédéraux à leur mission illustre l'implication du travail bénévole et ses limites aussi.



Temps moyen hebdomadaire (en heures) consacré par les principaux élus fédéraux









Il en va forcément de même au niveau du club, et la professionnalisation de l'association s'avère une solution pour alléger la tâche du bénévole.

Le guide « *Le management associatif* » énonce de nouvelles règles du jeu dans l'esprit d'affronter les défis de l'avenir intégrant la professionnalisation. Il a été réalisé à partir d'une enquête qui a été conduite en 2005 auprès de 94 fédérations.

Les principaux enseignements que l'on peut en tirer sont :

- la volonté des fédérations de prendre des initiatives ambitieuses pour une stratégie planifiée,
- la recherche de modalités d'organisations originales en appui sur l'ensemble des ressources humaines,
- la nécessité de relations suivies et conventionnées avec les partenaires publics et privés,
- le développement souhaité des pratiques de mutualisation.

L'enquête a mis en lumière la notion de capital associatif qui est constitutif de cette « société à capital humain » dont il est question dans le premier chapitre. L'enjeu pour le mouvement sportif est de s'adapter sans renier ses valeurs.



Au plan politique, se pose la question de l'architecture des centres de réflexion, de décisions et de contrôle. La relation élus/salariés appelle des évolutions qui concilient la primauté des premiers avec la participation des seconds.

La professionnalisation et ses effets dans la gestion font partie des grands chantiers du mouvement sportif car ils concernent de plus en plus de bénévoles dès lors que ceux-ci accèdent aux responsabilités. En même temps que se normalise la participation consultative des salariés au fonctionnement associatif doivent se mettre en place clarification et évaluation de leurs tâches.

Le niveau fédéral peut élaborer pour le terrain des plans de prestations de services avec l'attribution de labels pour une démarche « qualité » des clubs avec des critères préétablis. Ces valorisations pourraient être décernées par les fédérations ou par leurs structures déconcentrées. Elles permettraient une meilleure reconnaissance sur le terrain et pourraient être un élément valorisant tant pour les relations avec les partenaires publics que pour la recherche de partenariats privés.

Pour mieux progresser, la fédération et le club, ne doivent pas hésiter à procéder à des audits d'ordre général ou ciblés. Au-delà de la seule communication, la vérité de l'évaluation fait nécessité pour le mouvement sportif de s'engager pour préparer l'avenir.

Enfin, la mutualisation se révèle incontournable même si elle bouscule des habitudes. Le partage de valeurs, d'objectifs, de moyens logistiques et humains comme les échanges de compétences sont à portée de main. La prise de conscience suffit parfois à concrétiser.

Lors du parcours de l'engagement bénévole, les connaissances et compétences acquises sont difficilement quantifiables ou formalisables, mais en consignant ces expériences dans un « Carnet de vie », vivant et fonctionnel par sa forme informatique, le bénévole pourra valoriser son engagement associatif en vue d'une évolution personnelle ou professionnelle et ses compétences pour l'obtention d'un diplôme par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ce « Carnet de vie du bénévole » doit permettre à tout bénévole qui le souhaite de garder des traces de son parcours, de mesurer l'impact en temps et en compétences de son engagement, de prendre connaissance de ses points forts et points faibles pour un meilleur engagement dans son association et améliorer ses savoirs et savoir-faire par le biais de formations.

Il doit aussi développer ce pouvoir de conviction sur l'engagement bénévole auprès d'autres personnes et permettre de travailler sur la relève des générations futures. L'utilisation des nouvelles technologies doit favoriser l'adhésion à un projet innovant du monde sportif, nourrissant ainsi les liens bénévoles intergénérationnels.



Cette libre démarche individuelle que chacun peut engager le plus simplement du monde en se connectant sur le site Internet du CNOSF constitue un atout collectif de développement pour l'ensemble des associations, à tous les niveaux, du mouvement sportif français. Le « Carnet de vie du bénévole » est non seulement immarcescible, il est aussi en perpétuelle floraison pour donner à l'engagement associatif un parfum bien agréable pour notre société.

Ces différentes actions et orientations ont pour but final de favoriser l'accès du plus grand nombre aux responsabilités et d'encourager le renouvellement des forces vives. Cette question a déjà été évoquée dans l'enquête des fédérations sur le cumul et le nombre des mandats des dirigeants à tous les niveaux. Ce n'est pas que l'avancée en âge soit forcément un frein aux capacités de dirigeant, mais il s'agit d'inciter fortement à préparer leur renouvellement, garantie de pérennité. C'est dans ce sens que le CNOSF a inscrit dans ses statuts une limitation d'âge pour l'élection au conseil d'administration.

■ AVEC LA CCNS : UNE AVANCÉE POUR TOUT LE SPORT

Parallèlement à ces évolutions de l'association sportive, le CNOSF a piloté un chantier décisif avec la convention collective nationale du sport (CCNS).



Cette réflexion et le dialogue social qui l'a accompagnée, ont posé des jalons nouveaux qui donnent à la vie associative sportive des outils réglementaires pour sortir du labyrinthe dans lequel les dirigeants étaient souvent laissés seuls. Un tournant a été pris avec la CCNS qui offre un cadre de références applicable prochainement.

C'est une première qui a été ainsi réalisée. Un enjeu majeur pour le mouvement sportif en tant qu'employeur était d'avoir sa propre branche professionnelle dans laquelle il soit partenaire avec les organisations de salariés. Il fallait que le mouvement sportif puisse participer à un dialogue social pour son devenir et ses formations. A cet effet a été créé en 1998 le conseil social du mouvement sportif (CoSMoS). Sept années d'efforts ont été nécessaires pour aboutir enfin en juillet 2005 à la signature de la convention par six syndicats de salariés sur huit. Il reste toutefois au ministère du travail à vérifier que les termes de la CCNS soient bien conformes aux lois existantes, ce qui permettra une extension de celle-ci à l'ensemble des employeurs sportifs.

Certaines fédérations sportives à l'exemple du golf et de l'équitation, avaient déjà une convention collective propre, la plupart n'en avaient pas. Cet acte décisif qu'est la CCNS a permis de renforcer l'unité du mouvement sportif français.



Elle s'applique en effet à tous les secteurs d'activité du sport et en particulier au sport professionnel : il est précisé, en effet, qu'est salarié sportif la personne dont l'activité principale rémunérée relève du domaine sportif, ce qui ne recouvre pas la seule définition sportive des Ligues.

La CCNS est un pas de plus dans la marche en avant du mouvement sportif, elle aura des retombées sur la gestion locale des structures sportives.

L'association employeur va désormais non seulement cotiser comme une entreprise, elle va aussi pouvoir s'appuyer sur une convention, sa convention, pour ses contrats de travail, la gestion de la relation avec ses salariés et ses actions de formation. La CCNS existe, il faut que le mouvement sportif la fasse vivre. Il est de l'intérêt de tous que le CoSMoS ait un maximum d'adhérents et que bien évidemment tous les clubs employeurs en fassent partie. Plus le CoSMoS sera fort, mieux seront défendus les intérêts des associations employeurs.

La CCNS a prévu un prélèvement de 0,02 % sur la masse salariale en faveur de la formation au travers du congé individuel de formation (CIF) à destination des dirigeants bénévoles. La CCNS est donc aussi un outil pour la formation au service des dirigeants. C'est le sens d'un autre chantier mené aussi à son terme par le mouvement sportif.

■ CONNAISSEZ-VOUS L'IFoMoS ?

Dans une entreprise, dans une association, dans une fédération, la richesse la plus importante est le savoir.

Les compétences représentent une ressource essentielle. Elles constituent le moteur de la performance et de la compétitivité. Elles doivent donc être considérées comme un capital, et toute action engagée pour les développer comme un investissement.

Mais, jamais, le savoir ne figure au bilan, parce qu'il n'est pas chiffrable, qu'aucun ratio ne permet de le mesurer et que rien, ni personne, n'assure son évaluation.

Et pourtant, la perte du ou des savoirs est un des plus grands risques qui menacent les entreprises et les associations. C'est un ennemi redoutable, parce qu'insidieux.

La prévention existe, elle s'appelle recyclage ou formation.

Le rôle social des associations, des fédérations et du CNOSF est irremplaçable.

L'avenir du mouvement sportif dépend aussi de sa capacité à former suffisamment de cadres compétents pour gérer l'augmentation des licenciés que, par ailleurs, il sollicite.

La formation doit être reconnue comme un outil au service d'une stratégie globale de développement ou de promotion.

Elle doit être profondément intégrée à la gestion de l'association. Le sport a besoin d'une politique de formation et d'une reconnaissance professionnelle dans l'intérêt même du mouvement sportif, soucieux de l'employabilité de ses acteurs.



L'évolution des pratiques est rapide, les métiers se diversifient et il faut s'adapter aux besoins exprimés par les pratiquants.

La formation apparaît aussi comme un élément clé du statut des athlètes de haut niveau qui ont à gérer une après carrière sportive. Le mouvement sportif ne doit pas rester en retrait des mécanismes généraux de la formation professionnelle, en ayant toujours en mémoire que l'emploi en est le débouché final.

Ainsi l'Assemblée Générale du CNOSF en mai 2004 a-t-elle approuvé à l'unanimité la création d'un Institut de Formation pour le Mouvement Sportif (IFoMoS).

L'IFoMoS va non seulement permettre de soutenir et de coordonner ce qui est déjà mis en place par les fédérations, mais aussi la mise en œuvre de la politique de formation que le mouvement sportif aura préalablement définie. Il répondra ainsi aux démarches de formation exprimées par les fédérations et le CNOSF et il proposera en plus des formations transversales.

Enfin, au plan financier, la mutualisation des moyens conduira aussi à réaliser des économies d'échelle et à trouver des financements que les fédérations ne peuvent chercher au-delà des limites de leurs propres prérogatives.

L'enjeu est de taille car, au-delà de la formation des dirigeants, se pose celle des techniciens, futurs salariés du sport. Dans le contexte actuel, seuls les diplômes d'état et les certificats de qualification professionnelle (CQP) donnent droit à pouvoir enseigner contre rémunération, et par conséquent, à être employés par l'Etat, une collectivité territoriale ou une association sportive.

Il existe donc sur ce dernier point une situation paradoxale. En effet, le mouvement sportif, en tant qu'employeur, est reconnu parfaitement apte à créer, organiser et développer des emplois sportifs, sa compétence d'employeur est même légitimée. Il n'en est malheureusement pas de même pour l'instant de sa compétence de formateur, puisqu'à de rares exceptions près qui s'achèveront en 2007, aucun des brevets fédéraux ne permet d'enseigner contre rémunération. Le mouvement sportif revendique donc la possibilité de pouvoir employer celles et ceux qu'il aura formés valablement pour cela.

Il est ainsi prêt à étudier les perspectives de partenariat qui conduiraient à obtenir la reconnaissance des diplômes fédéraux.

ET LE CNAR?

Le centre national d'appui et de ressources (CNAR) a un rôle essentiel et majeur : il coordonne pour tout le territoire les initiatives en matière de développement de l'emploi. Il y a un seul CNAR par secteur (sanitaire et social, jeunesse...).

Le fait que le CNAR Sport ait été confié au CNOSF est important : il démontre le travail réalisé par le CNOSF en matière de développement de l'emploi et confirme qu'il s'agit d'une orientation stratégique majeure.



■ LE SPORT A DE LA RESSOURCE...

> Avec les cadres techniques

Le CNOSF tient à réaffirmer son attachement au corps des cadres techniques et à l'importance de son rôle dans les succès et le développement du sport français depuis sa mise en place. Il souhaite aussi indiquer que le contexte de redéploiement interfédéral voulu ces dernières années lui semble avoir été respecté par les fédérations les mieux dotées en personnel technique. Au-delà des renouvellements importants liés aux départs en retraite, il convient aujourd'hui de procéder à une augmentation sensible du nombre de postes afin de pourvoir les fédérations les moins dotées.

La fonction de cadre technique a évolué au cours du temps. D'essentiellement spécialiste du sport de haut niveau dans un premier temps, le cadre technique est devenu peu à peu un technicien généraliste. Cette évolution n'a pas manqué d'entraîner quelques confusions à la fois dans la définition des missions et dans l'accomplissement des tâches. La multiplication des charges suscite parfois la dilution des actions, dont l'évaluation s'avère parfois complexe au regard de la diversité des interlocuteurs hiérarchiques.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'un couple Président - DTN efficace. Il est pour cela essentiel que soient définis précisément le rôle et les missions du DTN.

Le CNOSF réaffirme la nécessité que la nomination par le ministre du DTN corresponde aux souhaits exprimés par le président, ce qui est généralement le cas dans les faits, tout en n'étant pas inscrit dans les textes. Toute réglementation ne respectant pas la primauté de l'élu affaiblit le système fédéral et devient génératrice de conflit.

En cas de désaccord entre le président et le DTN, le CNOSF souhaite que la séparation se fasse dans le respect de la personne humaine et que soit évité ce que l'on appelle communément le « fait du prince ». Aussi le CNOSF préconise-t-il le suivi d'une procédure de séparation incluant l'intervention d'une structure de médiation ou de conciliation.

> Avec les femmes

Si la croissance des effectifs dans le sport est en grande partie le fait des apports féminins, l'accès des femmes à la pratique et encore plus aux responsabilités souffre de freins pénalisants.



Principaux effectifs féminins

Le classement par ordre décroissant de licences féminines est le suivant :

LICENCIÉES	POURCENTAGE
FÉMININES	POURCENTAGE
500 000	94,2 %
396 000	48,6 %
351 000	32,9 %
348 000	40,6 %
332 000	74,4 %
178 000	78,4 %
171 000	40, 1 %
165 000	41 %
147 000	88,7 %
140 000	64,7 %
139 000	24,1 %
119 000	55,3 %
116 000	36,4 %
	FÉMININES 500 000 396 000 351 000 348 000 178 000 171 000 165 000 147 000 140 000 119 000

Source MJSVA 2004



Le législateur a recommandé pour aller vers la parité la piste de la proportionnalité entre adhérentes et dirigeantes au sein des organes de direction, au risque d'obtenir l'effet inverse, en particulier dans les fédérations à fort pourcentage de licenciées féminines. Le CIO a de son côté incité les CNO à veiller à ce que la représentation féminine au sein de leurs instances ne soit pas inférieure à vingt pour cent.

Le mouvement sportif français a transformé ainsi ses statuts pour ouvrir des places aux dirigeantes féminines et des actions au niveau national, en régions et en départements, ont été initiées sur ce thème. Ce sujet prioritaire a fait l'objet de deux rapports du MJSVA, l'un « Sport, adolescence et famille » en 2003, l'autre « Femmes et sport » en 2004.

Le CNOSF a mis en œuvre un guide pratique d'accès à la mixité dans les instances sportives qui a fait l'objet d'expérimentations locales. Les enjeux de l'égalité se heurtent toutefois à des freins sociétaux.

Des expériences se développent en régions en faveur d'un label « parité sports » ou d'un label « égalité » pour les clubs afin de valoriser les progrès de la mixité qui ouvrent le chemin à la parité. Ces initiatives doivent être perçues comme incitatives pour que demain il y ait une forme de parité dans la gouvernance des clubs.



La pratique du sport et notamment dans le haut niveau m'a tout simplement apporté la chance d'avoir une vie palpitante, riche en émotions et en expériences enrichissantes. J'ai rencontré des gens de talent qui m'ont guidée tout au long de ma carrière et enseigné des choses toutes simples mais terriblement utiles dans la vie comme la persévérance, le goût de l'effort ou savoir se remettre en question après une défaite.

Les seules difficultés rencontrées en tant que femme sont arrivées avec la naissance de mon premier enfant. Difficile de revenir au niveau, pas tant physiquement mais moralement. Les priorités sont différentes. Et si devenir mère m'a aidée à relativiser bien des choses je n'étais plus à 100 % dans le sport.

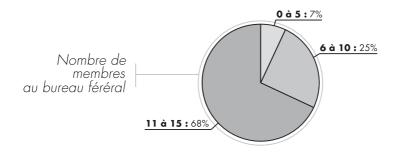
Il faut gérer les nounous, les problèmes de santé, l'éloignement qui parfois peut être long, bien trop long d'ailleurs! Alors le moment vient tout naturellement d'arrêter la compétition, pas le sport, et de continuer dans une vie normale. Plus d'objectif de résultat, la vie devient moins stressante il faut bien l'avouer, même si un regard en arrière me pince un peu le cœur.

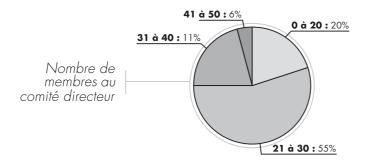
Christine Sterbik-Henaff Vice-championne du monde de parachutisme

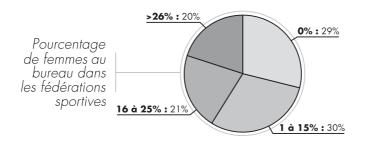


Le tableau suivant indique la composition des instances fédérales et le pourcentage d'occupation des postes par des femmes.

Composition des instances statuaires









Le problème de la représentativité des femmes dans les organes de direction des fédérations et du CNOSF ne devrait plus se poser de la même manière lorsqu'il y aura davantage de femmes en situation de présidentes de club, de ligues régionales ou de comités départementaux.

> Avec les jeunes

On l'oublie trop souvent, l'association est le premier endroit où les jeunes s'engagent librement. En effet l'engagement personnel du jeune est souvent lié à l'adhésion à un club sportif. C'est aussi sa première expérience citoyenne. Une part de l'avenir du sport français réside ainsi dans son aptitude à construire pour les jeunes des leviers d'apprentissage à l'exercice des responsabilités. Mais l'écoute des dirigeants en place doit accompagner l'enthousiasme des dirigeants en herbe. Dans cette perspective une action particulière en direction des jeunes a été initiée par le CNOSF en 2002.

Mais la boucle ne serait pas bouclée sans l'engagement des sportifs à transmettre aux jeunes sportifs ce que le sport leur a donné. Pour cela il est le témoignage de sa passion et de sa réussite et le lègue aux jeunes en devenant entraîneur, ou en partageant son savoir par le management d'une équipe ou d'un club.

Béatrice Hess Championne paralympique de natation

Dans un premier temps, un concept de stage a été défini afin de permettre aux jeunes d'acquérir un minimum de compétences.



Ce stage contribue à appréhender concrètement les structures et besoins du mouvement sportif dans une approche anticipée de l'avenir du club. Une seconde phase cible des jeunes dirigeants déjà en activité pour les faire accéder à un autre niveau de formation. Il s'agit alors de développer une approche globale de la gestion et du management d'un club : des thèmes comme l'aménagement du territoire et la professionnalisation de l'association seront privilégiés. Enfin une réflexion prospective est en cours pour les dirigeants ayant pris des responsabilités récemment dans une tranche d'âge inférieure à quarante ans. La mise en place d'un réseau de référents dans les régions et les départements complète le dispositif national. Il est en cours d'installation afin de couvrir l'ensemble du territoire et de faire remonter les besoins. La formule des stages a été reprise dans plusieurs régions avec succès. Ce mouvement doit s'amplifier et compléter ainsi l'éventail de l'offre assurée par le club avec par exemple la prise de responsabilité dans l'arbitrage.

Concernant l'emploi des jeunes, le CNOSF a souhaité participer à la création d'emplois sportifs. Il a notamment créé en 1995 le réseau « *sport insertion emploi* » qui compte aujourd'hui plus de cent agents de développement.

Plus récemment, dans le cadre de la coordination nationale mise en place pour l'animation sportive des zones urbaines sensibles, a été prévue la création de 330 postes d'éducateurs. Ils seront réservés à des étudiants issus de la filière STAPS, et leur financement sera assuré par le CNDS.



... Les clubs sportifs ou les associations ont besoin de personnel d'encadrement. Je dirais même que ces éducateurs ou entraîneurs sont la clé de voûte du système. Mais le sport n'est pas un laboratoire universitaire, il est avant tout une activité de terrain. L'éducateur ou l'entraîneur est auprès de ses élèves ou de ses athlètes pour leur faire ressentir l'activité, les aider à se dépasser ou simplement à prendre du plaisir dans la pratique. C'est le terrain qui doit sélectionner les candidats chez qui on décèle cette capacité et cette passion à faire partager sa connaissance de la pratique d'une ou de plusieurs activités sportives. La formation universitaire ne doit venir qu'en complément pour leur apporter les outils nécessaires à leurs interventions. Si nous voulons que le sport retrouve toute sa place et qu'il remplisse son rôle éducatif, nous ne devons pas avoir sur le terrain des diplômés qui font ensuite l'expérience du terrain mais plutôt des gens qui ont des habilités de terrain et à qui on transmet les connaissances nécessaires à une meilleure efficacité...

Philippe Blain Entraîneur national de volley-ball

L'Etat a impulsé des actions spécifiques en direction des jeunes avec le dispositif « *emplois jeunes* ». Cette procédure ne ciblait pas systématiquement le secteur associatif mais ce dernier a manifesté une réelle vitalité notamment dans le sport. Le mouvement sportif avait pris lui-même des initiatives en faveur de l'emploi tout en s'investissant dans la structure « *Profession Sport* » selon les situations locales.

En optimisant l'animation et l'initiation sportives qui sont des secteurs qui peuvent dégager des ressources en leur sein, les clubs ont montré, montrent et montreront qu'ils sont les acteurs incontournables d'une politique dynamique de l'emploi sportif. Car les clubs constituent les racines de l'arbre des sports.



CHAPITRE II

Acteur de l'économie sociale

Mouvement sportif et économie

Notre vie, disait Pythagore, ressemble à la grande et populeuse assemblée des Jeux olympiques. Les uns exercent le corps pour en acquérir la gloire des jeux, et d'autres y portent des marchandises à vendre pour le gain.

Michel de Montaigne « Essais »



■ LA PERFORMANCE DANS TOUS SES ÉTATS

Les liens entre le mouvement sportif français et l'économie n'ont pas été transparents dès l'avènement des premières compétitions à la fin du XIX^e siècle, et ce à la différence de nos voisins britanniques. En effet en Grande-Bretagne les premiers clubs de football de quartiers se sont mués très rapidement en entités commerciales. Ils se sont nichés à l'intérieur de trusts d'industriels locaux et une logique de professionnalisation s'est mise en place de façon beaucoup plus précoce que dans notre pays, sans pour autant altérer l'attachement des sportifs du Royaume-Uni à leur notion de club.

En France les premières relations entre le sport et l'entreprise remontent aux années 1900 avec notamment l'exemple des usines de camions Berliet. Son journal des usines « *L'effort* » (un titre évocateur du lien travail/sport) notait après la guerre de 14-18 :

« Une usine bien organisée doit être comme une équipe de football, chacun se met à la place qu'il lui convient le mieux et remplit son rôle avec joie, de tout son cœur. »

Dans cet extrait se trouve la double nature des liens entre le sport et l'économie, lesquels vont se développer pour tisser des relations particulièrement riches, complexes et parfois contradictoires. En effet, dès le départ l'économie s'intéresse au sport sur la base de l'analogie devenue envahissante entre la performance athlétique et la performance économique, entre l'initiative individuelle et la mobilisation collective, le tout avec le souci du résultat et de ses effets.



Cette analogie sport/économie autour de la performance sera développée avec la culture d'entreprise ou celle des Gagneurs, et également dans la gestion des ressources humaines.

A ses débuts, le modèle sportif français se réfère à l'administration publique. Le mouvement sportif organise ainsi ses échanges économiques autour des fonds publics avec le rôle prépondérant de l'Etat, puis avec la délégation de service public qui lui est confiée.

Il développe ensuite des liens très étroits avec les collectivités territoriales devenues indispensables à la vie sportive nationale dans l'investissement comme dans le fonctionnement.

Ces vingt dernières années la situation s'est profondément transformée et les évolutions se sont accélérées. L'environnement économique et la notion de performance sont devenus des paramètres déterminants dans l'organisation, le développement et le management du sport français. Un pan entier de l'économie tire son existence du sport avec lequel il tisse des partenariats sur des modèles nouveaux. Dans le même temps des ressources émanant des jeux de hasard ont constitué l'essentiel du fonds national de développement du sport (FNDS).

Le poids économique du sport s'est enfin renforcé grâce à la progression du nombre de ses pratiquants, à la valorisation du bénévolat, à la diversification des activités et enfin, avec le concours des nouveaux acteurs de l'audiovisuel et du sponsoring dans l'événement sportif.



Dans ce contexte où les images se brouillent parfois sous l'effet de zoom du spectaculaire, le mouvement sportif croit utile de rappeler le poids économique de ses activités, ce qui nuance quelque peu certaines idées toutes faites.

Cette réalité économique est essentielle à son développement et elle doit être orientée dans le sens du renforcement de son autonomie, mais en même temps le mouvement sportif se doit de veiller à consolider le lien de solidarité entre sport de masse et sport spectacle.

■ L'ÉCONOMIE DU SPORT : AU-DELÀ DES IDÉES REÇUES...

Les marchés du sport recouvrent des réalités très différentes, souvent cernées de manière imprécise. Au-delà de la problématique de définition du champ sportif (quelles disciplines, quels types de pratiques...) la demande sportive au sens large s'articule autour de deux phénomènes distincts mais interagissant nécessairement l'un sur l'autre :

- la pratique sportive, qu'elle s'adresse aux licenciés, aux non licenciés voire même lorsqu'elle est auto organisée, engendrant une consommation de biens et de services spécifiques ;
- le spectacle sportif engendrant une audience directe ou, de plus en plus, indirecte par le biais des médias.

Le tableau suivant indique les demandes sportives en mentionnant en grisé les marchés sur lesquels le mouvement sportif est en position de leader.



Les marchés du sport : une demande ou des demandes ?

Marchés	Offreurs
Marché de la pratique licenciée	Fédérationsclubs amateurs
Marché de la pratique non licenciée	 Associations non affiliées Gestionnaires d'équipements : piscines, tennis Secteur commercial : salles de remise en forme
Marché des articles de sports	 Equipementiers/Distributeurs Clubs professionnels et autres organisateurs sportifs (merchandising avec une offre pouvant s'élargir à des territoires non sportifs)
Marché du spectacle (au sens strict)	FédérationsLiguesClubs professionnelsOrganisateurs privés
Marché des émissions sportives	Chaînes de télévisionsRadiosNouveaux médias : Internet, opérateurs de téléphonie mobile
Marché des retransmissions (achats de droits sportifs)	 Ligues Clubs professionnels Organisateurs privés Sociétés de marketing sportif (*) Fédérations sportives (équipes nationales, coupes nationales)
Marché de la presse sportive (**)	Sociétés de presse, journaux (spécialisés, généralistes)
Marché de la publicité et du sponsoring	 Clubs professionnels ou amateurs Fédérations et ligues Organisateurs privés Sportifs Sociétés de marketing sportif



(en grisé dans le tableau, les marchés sur lesquels le mouvement sportif est leader)

Demandeurs

- Pratiquants non licenciés en structure
- Pratiquants non licenciés hors structure
- Pratique auto organisée
- Fans et pratiquants de sport/consommateurs

- Téléspectateurs
- Auditeurs
- Internautes...

• Fans et pratiquants de sport/Lecteurs

(*)

Intermédiaires sur les marchés des droits « *média* » et « *marketing* », les sociétés de marketing sportif sont aussi bien susceptibles d'intervenir en tant qu'offreurs (en assurant la régie commerciale des organisateurs sportifs) que demandeurs (en conseillant ou en étant mandatées par les acheteurs de ces droits).

(**)

Le marché de la presse sportive est ici distingué car, contrairement aux autres médias, il n'est pas susceptible, sauf dans quelques cas très particuliers (interview exclusive accordée par une star à un magazine people...) de donner lieu à un achat de droit. Tous les autres médias doivent la plupart du temps verser des droits pour obtenir des exclusivités, même si dans le cas de la France, la loi exclut cette possibilité pour la radio.

(***)

Au-delà des aides financières accordées au sport de masse ou de haut niveau en contrepartie de la participation à des missions d'intérêt général, les clubs professionnels ou les évènements sportifs sont de plus en plus souvent utilisés par les collectivités territoriales dans un objectif de communication assimilable à une forme de « sponsoring public ».



L'économie du sport révèle son poids global dans la vie contemporaine notamment au travers de ses manifestations spectaculaires, des marchés de biens et de produits, du sponsoring et de la publicité. Son examen détaillé permet aussi de battre en brèche quelques idées reçues, en particulier la faiblesse du poids du sport amateur, l'importance des financements publics et l'absence d'apport du mouvement sportif.

■ LE SPORT LICENCIÉ ET LES PRATIQUES FONT LE POIDS!

La description de l'évolution quantitative et qualitative des pratiques sportives est nécessaire pour apprécier le rôle du mouvement sportif.

Deux angles d'attaque prenant le contre-pied de la plupart des analyses existantes sont choisis : l'un traitant du nombre de licenciés et l'autre du poids réel des pratiques sportives.

Concernant le nombre de licenciés, l'évocation récurrente de la « crise du sport licencié » masque la réalité suivante : la pratique licenciée s'est considérablement accrue depuis la 2^{nde} guerre mondiale.

En 2004, les fédérations sportives françaises agréées ont délivré plus de 15,2 millions de licences dont 2/3 pour des fédérations unisports.



La répartition par catégorie de licences délivrées est la suivante :

9 ans et moins	15 %
10 à 14 ans	25 %
15 à 19 ans	15 %
20 ans et plus	45 %

Sur les 15 ans et plus, le sport est le premier motif d'adhésion à une association: 7,3 millions d'individus sur 21,6 millions de plus de 15 ans membres d'une association (4,9 millions pour les activités culturelles).

Sur un demi-siècle, le développement de la pratique licenciée est particulièrement impressionnant, puisqu'on dénombrait moins de 2 millions de licences en 1949.

54 ans plus tard, le total est 8 fois supérieur, pour une population française qui ne s'est accrue que de 43 % sur la même période!

L'essentiel de la croissance est lié à l'influence des fédérations et à la contribution des femmes même si elles demeurent deux fois moins nombreuses que les hommes.

Le poids des pratiques auto organisées, bien qu'important, est moindre en tenant compte de la fréquence de la pratique, souvent moins régulière qu'en club.



En effet s'il ne faut pas éluder la difficulté du mouvement sportif à proposer une offre en temps et en heure répondant à la globalité et à la complexité des nouvelles attentes, il importe de regarder les chiffres de près : si les 36 millions de français « sportifs » répertoriés sur la population de 15-75 ans sont à rapprocher des quelque 10 millions de licenciés sur la même catégorie d'âge, encore faut-il prendre en compte l'intensité de la pratique qui modifie la donne en heures de sport. La part du mouvement sportif est alors largement supérieure à la restitution des données brutes, dénuées de toute analyse.

■ LA DÉPENSE LIÉE AUX PRATIQUES EST 7 FOIS SUPÉRIEURE À...

Concernant maintenant les pratiques, la dépense sportive française en 2003 représentait d'après le Ministère des sports 27,4 milliards d'euros (soit 1,73 % du PIB, hors valorisation du bénévolat), ce qui entre autres, génère pour les finances de l'Etat, des rentrées que l'on peut évaluer à hauteur de 20 % de ce montant c'est-à-dire 5,4 milliards d'euros.

En 2005 le poids du sport professionnel est évalué à 3,5 milliards d'euros sur un total voisin de 29 milliards d'euros (sans compter qu'une partie des recettes du sport professionnel va au sport amateur dans le modèle sportif français).



La dépense liée aux pratiques est donc de 6 à 7 fois supérieure à celle liée au spectacle sportif, ce qui tranche avec les idées préconçues sur les poids économiques respectifs du sport professionnel et des pratiques sportives.

La dépense sportive se répartit de la manière suivante :

- Consommation des ménages : si les entrées au spectacle sont évaluées à 330 millions d'euros les achats de périodiques sportifs à 180 millions d'euros, l'ensemble des autres dépenses des ménages en biens et services sportifs soit plus de 90 % est clairement lié à la pratique ou aux effets de mode vestimentaires. Les achats de produits dérivés diffusés par les clubs ou autres institutions sportives restent encore modestes en France par rapport à d'autres pays. Avec 14,2 milliards d'euros consacrés aux achats de biens et services sportifs, les ménages français contribuent pour plus de la moitié à la dépense sportive avec une croissance de près de 33 % en valeur entre 1997 et 2003.
- Les communes représentent l'essentiel du financement public avec 6,9 milliards d'euros (2002). Elles sont à la fois propriétaires de nombreux équipements et employeurs sportifs. Les aides financières allouées aux clubs professionnels (non directement liées à l'activité professionnelle) pèsent environ 200 millions d'euros. S'y rajoutent les dépenses indirectes (mise à disposition d'équipements, de personnels...) ainsi que le sponsoring public, en contrepartie de prestations de services.



- La participation de l'État provient prioritairement du budget de l'éducation nationale et des rémunérations des enseignants EPS (2,2 milliards d'euros en 2002). Le budget des sports, FNDS compris, est lui à hauteur de 0,6 milliard d'euros, à comparer aux 5,4 milliards d'euros évoqués plus haut ou aux 167 000 ETP vus au chapitre 1, qui, au niveau du SMIG, équivalent à environ 4 milliards d'euros comme quoi l'implication financière de l'Etat n'est pas en relation directe avec sa contribution à la gouvernance du sport.
- La participation des entreprises est de 2,3 milliards d'euros (8,6 %) : elle se limite aux seuls droits télévisuels et au sponsoring sportif quasi exclusivement concentrés sur certains sports professionnels.

Le faible poids relatif du sport professionnel en France dans la dépense sportive ne doit pas masquer a contrario l'impact important lié à l'audience qu'il est susceptible de générer dans l'intérêt de tout le sport. Les Jeux de 2012 à Paris auraient pu engendrer selon une étude du Boston Consulting Group 35 milliards d'euros de retombées économiques et 43 000 emplois dans les domaines du sport et du tourisme sur la période 2012-2019.



De même la dernière bataille autour des droits télévisuels de Ligue 1 en football permet de rappeler l'attractivité du contenu football pour la télévision payante : sur 4,9 millions de foyers abonnés à Canal+, près de 2 millions le font prioritairement pour le ballon rond. Le sport professionnel français reste un des plus sains d'Europe grâce à son modèle – et à ses trois piliers : formation, solidarité, contrôle de gestion – qui a déjà été exporté en Europe.

■ LE SPORT AMATEUR CHAMPION DE L'ÉCONOMIE NON MARCHANDE

Le modèle de concurrence pure et parfaite dans le sport est un « mythe » et les économistes le savent. Le sport, en raison même de sa nature singulière, est plus qu'une autre activité susceptible de pâtir d'une économie non régulée. Le concept d'équilibre compétitif offre un outil au service d'une politique de régulation. L'industrie du spectacle sportif est la seule où le producteur le plus prospère ne peut supporter la disparition de ses concurrents ! Sans cette concurrence, même plus faible, le « ressort incertitude » est comme aplati sur les plans sportifs, médiatique et économique. Ces trois dimensions fondent le sport de haut niveau, on les retrouve à des degrés divers à tous les niveaux de la pyramide du modèle français. Par opposition, la tentation de certains d'instaurer le système américain de ligues fermées se heurterait, au regard des pratiques européennes, à des limites historiques, éthiques et culturelles.



La France a bâti en trente ans un système relativement original et fortement modulé. Le fonctionnement économique spécifique des marchés du sport implique une organisation particulière où la solidarité constitue le seul moyen efficace et pérenne d'évoluer.

La solidarité entre clubs professionnels est nécessaire au développement de la compétition elle-même, celle entre clubs professionnels et clubs amateurs est également vitale pour le mouvement sportif, notamment en matière de formation des élites qui contribue à assurer un lien sportif entre la base et le sommet.

Même s'il peut légitimement considérer qu'il est à l'origine de l'ensemble, le mouvement sportif n'est concerné directement que par le quart des quelque 29 milliards d'euros de dépense sportive. Il a toutefois des avantages concurrentiels à valoriser pour son devenir. Trois aspects majeurs sont effectivement à prendre en considération : le bénévolat, les retombées économiques générées par les pratiques sportives au-delà des seuls biens et services sportifs et l'utilité sociale liée aux effets positifs des pratiques sportives : insertion, santé, lien social, environnement, tourisme...

L'évolution des pratiques amène à s'interroger sur le rôle du club sportif. Elle ne doit pas pousser ses dirigeants vers un « *clientélisme* » pour lequel la structure sportive n'est pas obligatoirement la plus efficiente.



Les clubs ont tout intérêt à développer l'axe utilité sociale et mettre en avant le caractère fédérateur du mouvement sportif.

Il semble indispensable de travailler à définir les bases d'une analyse coûts-avantages, notamment sur le plan de la quantification, permettant de mieux justifier les concours financiers. Le mouvement sportif ne s'est pas réellement organisé sur le plan économique. Son apport sociétal reconnu et incontestable est à intégrer dans sa stratégie économique. Plus que la formation des champions, c'est celle des hommes et des citoyens qu'il doit promouvoir pour valoriser son impact.

La formation des dirigeants est au cœur de la gestion des ressources humaines du mouvement sportif. Elle lui permettra d'améliorer ses partenariats avec le secteur privé et le conduira à les bâtir comme avec le secteur public.

De ce point de vue, le développement récent d'un partenariat citoyen des entreprises représente une opportunité à saisir pour peu que les dispositions en faveur du mécénat soient nettement améliorées pour devenir véritablement incitatives.

Entre « concurrence et entraide », comme le disait Pierre de Coubertin, la « coopération sportive » se doit de piloter son devenir.

LA RAISON DU PLUS SPORT...



CHAPITRE III

Acteur du développement

Les territoires sont la mémoire du sport.

Georges Perli Co-fondateur du Musée « Géo Charles poète olympique »



■ GÉOGRAPHIE SPORTIVE ET CARTOGRAPHIE POLITIQUE

Le mouvement sportif est un organisme vivant et comme tel il a besoin de racines pour se développer. Toute son architecture, du club à la fédération, s'édifie à partir des territoires dans lesquels il puise l'essentiel de ses ressources, humaines, matérielles et financières. Les 175 000 clubs du mouvement sportif français assurent la diversité des pratiques et constituent des points d'ancrage de la vie sociale.

... La pratique sportive est un véritable espace de liberté, de plaisir et de passion pour se construire, se connaître, faire partager, appréhender ses limites et découvrir des horizons nouveaux... avec des émotions uniques. Le sport se réalise le plus souvent dans le monde associatif organisé autour de clubs locaux et avec de nombreux acteurs essentiels. Chacun doit pouvoir pratiquer le sport librement et ces nombreux et courageux bénévoles qui se raréfient seront valorisés. Pérenniser le système sportif français passe par un rapprochement entre le sport professionnel et le sport amateur en créant des liens motivant tous ses acteurs...

Tony Estanguet Champion olympique de canoë slalom

Aujourd'hui, il existe en France 36 000 communes, 2 000 communautés de communes, 120 communautés d'agglomération et au total ce sont donc près de 2 200 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui cartographient des pans entiers de l'hexagone à l'image d'un puzzle encore disparate. L'organisation future des territoires est un élément supplémentaire que le mouvement sportif devra appréhender.



Sa problématique sera liée à la capacité de ses dirigeants à proposer, négocier et faire connaître actions et projets. Dans ce contexte il faut bien avoir présent à l'esprit l'importance de la place tenue par les collectivités territoriales dans le fonctionnement et le développement des pratiques sportives. Ces collectivités assurent plus de 70 % des dépenses publiques dont l'essentiel est supporté par les communes.

Financement public du sport français

	2000	2001	2002
Dépenses effectuées (*) par l'État	2,80	2,92	3,09
Dont Ministère de l'Éducation Nationale	2,03	2,08	2,20
Dont Ministère de la Jeunesse des Sports & de la Vie Associative	0,52	0,56	0,60
Dont autres ministères	0,05	0,05	0,05
Dont emplois-jeunes	0,20	0,23	0,24
Les collectivités locales	7,60	7,82	7,86
Dont communes	6,88	7,01	6,95
Dont départements	0,50	0,52	0,57
Dont régions	0,20	0,27	0,32
Dont emplois-jeunes	0,02	0,02	0,02
TOTAL	10,40	10,74	10,95

^(*) en milliards d'euros

 $Source: Estimation\ comptes\ du\ sport$



Cette importance des collectivités locales est le fruit d'une histoire spécifique à la France dont l'organisation administrative a constitué très souvent une référence en matière d'organisation territoriale égalitaire. A ce titre les différents échelons s'emboîtaient pour permettre la cohérence des politiques et assurer la continuité du service public. C'est au regard de ces découpages politiques et administratifs qu'ont été le plus souvent définies les formes associatives du mouvement sportif, le club pour la commune, le comité pour le département et la ligue pour la région. Un attachement territorial fort marque la culture sportive et en retour l'identité d'un lieu est renforcée par la vitalité de son mouvement sportif. Sport et territoire ont toujours eu partie liée.

Les lois des années 80 sur la décentralisation ont profondément modifié le paysage traditionnel. En oubliant le sport, elles ont fragilisé le modèle sportif organisé autour de l'Etat, mais elles ont aussi laissé libre cours à l'initiative. S'il n'est pas dans les textes, le sport est dans les faits et les collectivités territoriales sont dans sa gouvernance.

Le tableau qui suit indique la part du sport dans les budgets et la moyenne par habitant pour les communes (+ de 3 000 hab.), les départements et les régions.



Part des collectivités territoriales

Données 2001	Plus petit et plus gros budget par habitant	Budget moyen par habitant	
Régions	De 1,64 € à 7,71 €	5,54 €	
Départements	De 1,85 € à 15,25 €	8€	
Communes (plus de 3 000 hab.)	De 4,73 € à 533 €	81,41 €	

Source : rapport états généraux du sport 2002 ; données 2001

Va de pair avec le financement la question des finalités de la politique sportive municipale qu'illustre le tableau suivant :

Finalités de la politique sportive municipale

Niveaux de perception		2 *	3 *
Le sport doit être essentiellement un loisir, une occasion de se détendre, de s'amuser.	60	36	4
Le sport est d'abord un moyen de se maintenir en bonne forme physique, de rester jeune et en bonne santé.	45	45	10
Le sport est avant tout un moyen d'éducation.	90	8	2
Le sport a comme finalité principale la compétition.	20	64	16
Le sport professionnel constitue une priorité pour la commune.	5	15	80
Le sport est surtout un moyen de prévention et d'insertion.	70	24	6
Le sport est avant tout présent dans l'événementiel, (sport spectacle, image de collectivité), l'organisation de compétition sportive, (sport de masse).	29	55	16

Source : rapport états généraux du sport 2002 ; données 2001 (1* prioritaire ; 2 * secondaire ; 3 * non prises en compte)



CHAPITRE III Acteur du développement

Dans le même temps ces lois de décentralisation sont apparues à un tournant de grandes évolutions du sport en France. C'est à cette époque en effet que les pratiques sportives connaissent un nouvel essor et qu'elles se diversifient, élargissant l'éventail des publics et des finalités. C'est aussi à ce moment que l'environnement juridique se complexifie et que le sport de haut niveau se médiatise. Le mouvement sportif et les collectivités locales se sont donc retrouvés ensemble et le plus souvent solidaires à ce carrefour des évolutions sans définition réelle d'un nouveau cadre législatif. Même si le niveau local s'était renforcé dès avant les lois de décentralisation avec les avancées des communes pour développer des projets sportifs locaux, une recomposition territoriale est engagée depuis.

Elle est complétée par des lois portant notamment sur l'aménagement du territoire, les formes de coopération intercommunales et le rôle des EPCI, mais la lisibilité de la mosaïque territoriale demeure encore floue.

Dans le cadre de l'intercommunalité 64 % des EPCI ont opté pour une compétence sport contre 44 % en 1999. 77 % des communautés d'agglomération ont retenu le sport mais ce pourcentage avantageux ne reflète pas pour autant le choix d'une politique sportive ou l'implication dans un projet sportif. A contrario des EPCI interviennent dans le sport sans mandat explicite et sans avoir opté pour la compétence sport.



Il y a globalement une tendance positive envers le sport, le domaine de prédilection des EPCI restant les équipements. Le tableau cidessous donne une idée de la répartition de ces équipements par sport et de celle relative aux animations.

Intercommunalité et sport

Sur l'ensemble des EPCI		En milieu urbain	
ÉQUIPEMENTS			
Piscines	37,5 %	Piscines	47 %
Gymnases	30,5 %	Gymnases	29 %
Salles omnisports	20 %	Stades	27 %
Stades	18 %	Patinoires	25 %
Bases de loisirs	14 %		
Animations			
Animations sportives	27 %	Animations sportives	27 %
Soutien aux clubs amateurs manifestations	19 %	Soutien aux clubs amateurs manifestations	13 %
Haut niveau clubs professionnels	6 %	Haut niveau clubs professionnels	19 %

Le sport n'est donc pas dans les lois de décentralisation mais, pour pertinente qu'elle soit, une éventuelle clarification législative ne permettrait pas de répondre à l'ensemble des questions posées aux dirigeants sportifs.



CHAPITRE III Acteur du développement

Le mouvement sportif se devrait de l'accompagner par des initiatives partenariales qui prolongent l'esprit des conventions en les ouvrant sur d'autres acteurs intéressés par le sport comme l'emploi, l'environnement, le tourisme ou la santé. En anticipant, un partenariat à définir au niveau communal avec les Offices Municipaux des Sports (OMS) devrait aussi contribuer à favoriser des convergences efficaces autour des projets sportifs locaux dans l'intérêt de tous.

Fait nouveau, la pratique sportive est désormais très convoitée ici et là par des opérateurs commerciaux. Il appartient au mouvement sportif de faire mieux reconnaître le rôle et la place des finalités sportives, éducatives et sociales des clubs. Ces dimensions légitiment les investissements des collectivités, en particulier au niveau des équipements et de leur gestion.

L'innovation territoriale s'appuie souvent sur des enquêtes faites à partir d'observations et d'évaluations. Pour progresser, il semble nécessaire de définir, y compris pour l'approche territoriale, une vision globale du sport avec des lignes directrices permettant des avancées significatives.

Le projet sportif associatif devra privilégier notamment :

- la valorisation du rôle social et éducatif,
- la perspective de réalisation et d'épanouissement des pratiquants,
- la cohérence entre les politiques fédérales et territoriales,
- la présence du sport dans le mouvement général lié au développement durable.



CHAPITRE III Acteur du développement

A ces conditions, la territorialité sportive définie et assumée avec tous les acteurs décentralisés, publics et privés, sera une nouvelle avancée pour le développement, l'unité et la reconnaissance du mouvement sportif.

■ POUR UN SPORT DURABLE

Les années 1980-1990 ont mis à jour une dimension nouvelle pour le sport : l'environnement, enjeu international qui, comme le sport, n'a pas de frontières.

Depuis la première conférence mondiale pour l'environnement organisée à Stockholm en 1972, le principe d'une gestion rationnelle et intégrée des ressources naturelles a fait son chemin. En 1992 à la Conférence de Rio, le CIO prend des engagements qu'il confirme lors de la Conférence de Lausanne de 1995, organisée avec le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement). Le CIO s'engage en favorisant l'éducation à l'environnement et en agissant au sein de la famille olympique pour sensibiliser ses membres sur la protection de celui-ci.

Le respect de normes environnementales est exigé dans l'organisation des compétitions et les fédérations internationales prennent des initiatives en ce sens. Le mouvement sportif pense développement durable.



La Charte européenne du sport votée par le Conseil de l'Europe stipule que « les gouvernements en vue de la promotion du sport en tant que facteur important du développement humain, prendront les mesures nécessaires... pour donner la possibilité de pratiquer le sport dans la nature en veillant à ce que la population prenne mieux conscience des relations entre le sport et le développement durable, et apprenne à mieux connaître et comprendre la nature » article 10 (III).

En 2003, la réalisation par le CNOSF d'un Agenda 21 a constitué une avancée notable qui a positionné le mouvement sportif français comme un acteur incontournable du développement durable. La Confédération européenne des sports (ENGSO) a d'ailleurs fait de ce document l'Agenda 21 du sport européen. La dimension développement durable qui repose sur les trois piliers social, économique et environnemental, et a pour but de permettre la satisfaction des besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures, concerne tous les sports et plus particulièrement ceux de pleine nature.

... Depuis une vingtaine d'années, je partage ma passion du sport au cœur de la nature. Il m'apporte plaisir, bonheur et émotions dans un cadre authentique, souvent exceptionnel. La connaissance du milieu, l'adaptation, la prise d'informations, l'anticipation, la gestion de l'effort, m'ont rendu plus autonome et humble par rapport à ce qui nous entoure. Les sports de nature offrent une opportunité de mieux intégrer le sport dans la société en s'appuyant sur une pratique massive et populaire, générant du tourisme et une mise en valeur de notre riche territoire. Nature, partage et exigence sont mes valeurs dans le sport.

Tony Estanguet Champion olympique de canoë slalom



La pratique des sports de nature

Taux de pratique	En % des 15 ans ou plus	Effectifs de pratiquants (en milliers)
Vélo	38	18 128
Randonnée pédestre	22	10 519
Ski, surf	15	7 220
Randonnée en montagne	12	5 739
Canoë, aviron, ski nautique	5	2 154
Voile, planche à voile	3	1 417
Equitation	3	1 338

Source : Insee, enquête "Participation culturelle et sportive", 2003

Leur essor multiforme concourt à faire du mouvement sportif un acteur influent dans les dispositifs territoriaux qui protégent l'environnement et réglementent ses usages.

Le goût affirmé des Français pour les sports de nature est réel. Plus de 13 millions de Français de 15 ans et plus pratiquent un sport de nature (ski, surf, voile, canoë, rafting, randonnée, escalade, équitation...).

Le développement des sports de nature est indissociable de la protection de l'environnement.



CHAPITRE III Acteur du développement

Il passe par un plan de développement national pour les équipements de nature et de proximité et par une mobilisation des acteurs sportifs sur les enjeux liés au patrimoine. Une meilleure participation du mouvement sportif aux CDESI (commissions départementales des espaces, sites et itinéraires de pleine nature), est indispensable pour favoriser la cohérence entre l'animation du territoire et le respect des objectifs publics de protection de l'environnement et d'éducation à la citoyenneté.

Des conseils interfédéraux existent au sein du mouvement sportif afin de rassembler des familles de pratiques et de coordonner leurs actions au plan national. Le conseil interfédéral des sports nautiques (CISN) et celui des sports aériens (CISA) ont été à l'origine de la création en 1997 du conseil national des sports de nature (CNSN). Trois dossiers particulièrement sensibles illustrent l'interactivité qui existe entre le sport, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement. Il s'agit du problème de la gratuité des secours, des raids des sports de nature et de l'idée d'une taxe sur la pratique sportive en milieu naturel.

Dans ces différents dossiers le mouvement sportif souhaite que soient reconnus ses qualités d'organisation et son sens des responsabilités. Il ne peut être tenu responsable et supporter les conséquences d'agissements individuels faits dans un cadre qui ne lui est pas propre.



■ MOBILISER LES PROXIMITÉS FÉDÉRALES ET TERRITORIALES

Le champ commun au sport et aux territoires couvre un large éventail d'initiatives proprement locales. Toutefois l'évolution de la demande sportive et sociale exprimée sur le territoire du club ne concerne pas que ce dernier, elle affecte aussi la relation entre le dirigeant de terrain et le dirigeant fédéral. Un décalage important peut donc se créer entre le niveau national et le niveau local, ce qui ressort de l'enquête réalisée en 2005 par le CNOSF sur le thème des relations entre les politiques fédérales et les politiques territoriales.

Dans l'enquête citée, trois critères ont été retenus pour respecter la diversité des pratiques :

- l'importance de la fédération (licenciés et clubs),
- les finalités poursuivies (plus ou moins compétitives ou éducatives),
- les équipements utilisés : petit, grand terrain, salle, équipements spécialisés et pleine nature.

Ont été invitées à participer les fédérations suivantes : Athlétisme, Football, Handball, Judo, Natation, Randonnée Pédestre, Triathlon, Vol Libre et UFOLEP, représentant la diversité des collèges du CNOSF.

Les fédérations consultées sont conscientes de la montée en puissance des regroupements de collectivités et mesurent le risque de tension qui peut se manifester entre les politiques fédérales et les politiques territoriales.



CHAPITRE III Acteur du développement

Ces dernières en outre, contrairement aux premières nommées, se différencient elles-mêmes d'une région à une autre ou d'un département à un autre. La décentralisation a modifié les relations au sein de l'édifice fédéral.

Les fédérations savent que leur développement s'appuie sur les clubs, qu'elles doivent être à leur écoute et leur apporter si possible un soutien pour qu'ils assurent leur ancrage territorial et celui des pratiques sportives. La double logique de développement, sportive et territoriale, est donc au cœur de toute politique de développement fédéral.

Dans ce sens novateur, la mise en place d'un réseau de développement territorial au sein des fédérations constitue, avec des diagnostics et des tableaux de bord, une boîte à outils efficace pour faire vivre la proximité sportive et la proximité territoriale.

■ VISION GLOBALE ET PARTENARIAT TERRITORIAL

Afin de contribuer à l'articulation équilibrée entre les politiques sportives et les politiques territoriales en faveur du développement de la pratique associative, le mouvement sportif met l'accent sur une vision globale du sport dont la mise en œuvre relève de ses structures à tous les niveaux de territorialité en partenariat avec tous les décideurs locaux, publics et privés.



CHAPITRE III Acteur du développement

Les évolutions se font durablement quand elles sont décidées avec la famille sportive.

Ainsi la création de conférences régionales, voire départementales, du sport semble répondre à l'exigence de faire vivre la double démarche sportive et territoriale en ouvrant un espace à tous les acteurs du sport dans le périmètre géographique de la région, voire du département. Ces conférences seraient habilitées à coordonner la politique sportive au niveau du territoire, disposant à l'instar des comités du tourisme de ressources propres.

Elles seraient composées de représentants des élus locaux, de représentants du mouvement sportif, par l'intermédiaire des CROS, des CDOS et des CTOS, et des services de l'Etat.

Le constat d'un parc d'équipements sportifs insuffisant et à rénover ne saurait rester dépendant des seules initiatives de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs privés. A cette fin, il est proposé de créer un Conseil national des équipements sportifs dans le cadre d'un plan d'équipements national et régional à mettre en œuvre. Dans ce dispositif le mouvement sportif doit être un acteur majeur au même titre que l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs privés.

LA RAISON DU PLUS SPORT...





CHAPITRE IV

Acteur du rêve

Mouvement sportif et sport de haut niveau

L'imaginaire c'est le réel avant les résultats.

René Char « Fenêtres dormantes et portes sur un toit »



■ AUX RENDEZ-VOUS DE LA CONQUÊTE

La spécificité du sport en France vaut principalement par la relation organique et financière qui existe entre le sport de haut niveau, le sport professionnel et le sport de masse. C'est la compétition, cœur de l'activité sportive, qui occupe le centre névralgique du dispositif associatif. Et quand le rythme du coeur ne suit pas la cadence de l'évolution et du progrès, c'est tout l'édifice sportif qui est fragilisé. L'échec, au-delà de la déception doit donc faire réfléchir pour être utile.

L'échec doit provoquer le rebond : toute l'histoire du sport de haut niveau l'atteste, qu'il s'agisse des athlètes, des entraîneurs ou des dirigeants. Rebondir, c'est faire face à l'avenir ! C'est tout le sens de ce chapitre, central à plus d'un titre. Ainsi après le rappel des fondations du haut niveau français et de son organisation originale, il conviendra de mesurer les tendances de ses performances internationales pour mieux définir les adaptations nécessaires. La mise en œuvre de ces préconisations peut être une occasion unique de mobiliser l'ensemble du mouvement sportif français avec ses partenaires, tous ses partenaires sans exception car l'enjeu concerne l'avenir.

La configuration du sport de haut niveau de 2006 est le résultat d'une série d'évolutions dont le fil rouge est tendu vers la recherche du meilleur équilibre entre l'égalité des chances et la possibilité d'atteindre l'excellence.



Le haut niveau présente ainsi un concentré des rapports que la compétition sportive entend entretenir avec la société dans son ensemble, les Jeux olympiques en étant l'expression internationale la plus complète et la plus prestigieuse de ce point de vue.

Fruit du talent et de la volonté personnelle, le haut niveau d'une ou d'un athlète dans une discipline sportive est également le produit de l'entraînement et de méthodes ayant bénéficié au fil du temps des progrès de l'éducation, de la science, de la technologie et des acquis culturels au sens large.

On ne naît pas Champion..., on le devient! A force de travail, de volonté, de courage, de souffrances aussi, d'abnégation et de dépassement de soi... et forcément par passion. Si tout cela est certes nécessaire, c'est loin d'être suffisant. Il aura fallu d'innombrables facteurs, paramètres... et acteurs. L'athlète est un des maillons de la chaîne.

D'abord il y a l'entourage. La famille, les proches, qui un jour suscitent la découverte, puis accompagnent, protègent, partagent et entourent. Le champion leur doit beaucoup parce qu'il puise aussi son énergie dans l'amour des siens. Que serait le sportif sans les structures ? Le club, la fédération, le mouvement sportif dans son ensemble, avec tous les bénévoles, animateurs clés du système, jusqu'à l'Etat à travers le Ministère dédié. Chacun à leur niveau, ils participent à mettre en œuvre les outils et moyens indispensables à la construction de la performance...

Jean-Christophe Rolland Champion olympique d'aviron



Tout modèle sportif a des effets sur la place du haut niveau dans la société, ses significations et ses finalités. En France le haut niveau s'est construit en différentes étapes. A ses balbutiements à la fin du XIX° siècle, il se partageait entre la préparation des élites et les joutes populaires. Il est désormais la vitrine du sport de la nation bénéficiant d'une véritable organisation en son sein. Au commencement... « Il fallait donc, puisque la gymnastique et l'escrime sont enseignées dans l'armée, qu'il existât comme un « conservatoire » où vinssent se former les instructeurs, pour que l'enseignement demeurât identique et immuable et ne risquât point de varier suivant les fantaisies de chacun » pouvait-on lire à l'occasion de l'ouverture, le 15 juillet 1852, de l'Ecole Normale de Gymnastique de Joinville-le-Pont à la Redoute de la Faisanderie, proche de l'Institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP) actuel.

Les fondations institutionnelles sont éducatives. Viennent s'y adjoindre très tôt un laboratoire scientifique ainsi que la cinématographie naissante. Bien qu'hésitantes, ces fondations apparaissent aujourd'hui comme prémonitoires. Joinville devient au début du XX^e le berceau des prémices de la haute performance. Le modèle sportif français se construit peu à peu sous des formes chaotiques mais sa reconnaissance par l'Etat lui vaut des moyens financiers, humains, administratifs et matériels nécessaires à son développement. En 1946 la création de l'Institut national des sports (INS) ouvre réellement l'ère du sport de haut niveau.



Son directeur technique, Maurice Baquet indique : « Il faut que demain les équipes sportives françaises soient présentes sur les stades des grandes capitales du monde ».

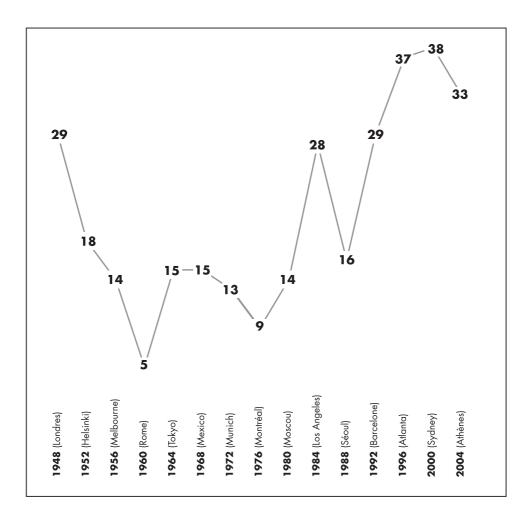
Le Bataillon de Joinville créé en 1948 permet d'accueillir les athlètes durant leur service militaire. L'INS constitue le bras armé de la politique ministérielle en matière de sport et d'éducation physique et devient l'INSEP en 1977. En même temps se profile un dispositif décentralisé de préparation au haut niveau. Après les sections Sports-Etudes (de 1974 à 1984) et les Centres permanents d'entraînement et de formation (CPEF de 1984 à 1995), sont créées les filières d'accès au haut niveau. Chaque fédération est ainsi invitée à planifier ses objectifs et besoins. Si la préparation sportive est un élément essentiel des filières, elle n'en est pas le seul. La formation scolaire, universitaire ou professionnelle est adaptée elle aussi à la haute performance avec un suivi personnalisé.

Dans un contexte de concurrence de plus en plus prononcée, le haut niveau sportif acquiert ainsi une certaine stabilité tant dans la performance que dans l'épanouissement de l'athlète. La loi de juillet 1984 portant sur l'organisation et le développement des activités physiques et sportives stipule ainsi que : « L'Etat et les fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales et leurs groupements et les entreprises intéressées... ». C'est dans cette coopération que réside la spécificité de l'organisation française du haut niveau.



Le tableau suivant montre l'évolution des médailles obtenues par les sportifs français lors des Jeux olympiques d'été de l'ère moderne.

Les médailles françaises aux Jeux olympiques d'été



Ce tableau fait apparaître une progression très sensible entre 1988 et 1996. Le rapport entre le nombre de médailles et le nombre d'épreuves au programme place les JO d'Atlanta comme un sommet dans la performance du haut niveau français.



Ce résultat amena même nos voisins britanniques à analyser le modèle français. Le tassement observé depuis doit néanmoins nous inciter à nous interroger sur sa capacité à générer les mêmes performances.

Défini comme la pointe brillante de la pyramide sportive ou comme l'excellence qui consacre les meilleurs, le haut niveau déborde du seul champ sportif par sa valeur d'exemplarité. Ce processus s'est renforcé avec l'internationalisation rapide du sport puis avec le relais sans précédent de la médiatisation depuis les années 80.

Le tableau suivant montre également que les sports collectifs ont connu ces dernières années une période particulièrement faste, à l'image de tout le sport français.



La prodigieuse épopée des sports collectifs français depuis 1990

Sports	Médailles remportées par les équipes de France aux championnats d'Europe, du monde et aux Jeux olympiques	Victoires des clubs français en Coupe d'Europe (« C1 » uniquement)
Football	Masculins Or: Mondial 1998, Euro 2000 Argent: Mondial 2006	Masculins Marseille : 1993
Handball	Masculins Or: Mondial 1995, 1999 - Euro 2006 Argent: Mondial 1993 Bronze: Jeux olympiques 1992	Masculins OM Vitrolles: 1993
Basket-ball	Masculins Argent: Jeux olympiques 2000 Bronze: Euro 2005 Féminines Or: Euro 2001, Argent: 1993, 1999	Masculins Limoges: 1993 <u>Féminines</u> Bourges: 1997, 1998, 2001 Valenciennes: 2002, 2004
Volley-ball	Masculins Argent: Euro 2003 Bronze: Mondial 2002	Masculins Paris: 2001 Tours: 2005 Féminines Cannes: 2002, 2003
Rugby	Masculins Argent: Mondial, 1991, 1999 Bronze: Mondial, 1995	<u>Masculins</u> Toulouse: 1996, 2003, 2004, 2005 Brive: 1997

Au-delà de la part spectaculaire mais minoritaire du sport professionnel, le haut niveau dans son ensemble est perçu comme un marqueur de la réussite d'une nation. Dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée, ses résultats contribuent à valoriser des choix.



Tout à la fois présenté comme expression de la valeur individuelle, efficacité du modèle sportif et reflet d'une société favorisant l'égalité des chances, le haut niveau ne peut logiquement vivre en vase clos. Le tableau suivant montre le lien entre la haute performance et la demande de pratique qui s'en suit. Le champion fait rêver.

L'impact des performances françaises sur la pratique licenciée

Performances	Impact en année n + 1 sur le nombre de licences	Impact à plus long terme sur le nombre de licences
Coupe du monde de football en 1998 en France : France championne du monde	+ 15 %	+ 5 %
Championnat du monde de handball en 1998 en France : France championne du monde	+ 5 %	+ 2 %
Épreuve de judo des Jeux olympiques de Sydney : (2000) deuxième titre de champion olympique pour David Douillet	+ 10 %	+8%
Championnats du monde d'athlétisme en 2003 en France : excellents résultats de l'équipe de France (sept médailles, dont deux d'or)	+ 20 %	+ 7 %



C'est donc sur la base d'une double approche que le mouvement sportif oriente sa politique : détecter le talent, le faire fructifier pour atteindre la réussite tout en veillant au maintien du lien avec la société dans son ensemble caractérisé par les fonctions éducatives et sociales du club.

■ L'ORGANISATION DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Le haut niveau est dans l'accomplissement du geste sportif la pointe extrême de la performance qui confère l'excellence. Cette définition concerne toute une sphère, celle de la haute performance sportive. Elle comprend non seulement les athlètes mais également les entraîneurs, les arbitres, les structures et les équipements, le tout sous la responsabilité fédérale.

J'ai commencé le cyclisme au sprinter club de Bou dans le Loiret et je suis encore licencié dans ce club d'où tout est parti pour moi. J'ai beaucoup d'admiration pour tous les bénévoles qui, ici et là, dans les clubs citadins comme dans les ruraux, encadrent les jeunes, leur transmettent le goût de l'effort et le plaisir de la compétition. Je n'avais pas d'objectifs de carrière précis lorsque j'ai débarqué à 16 ans à l'INSEP. J'ai eu la chance d'y avoir pour entraîneur Monsieur Gérard Quintyn. Homme compétent, exigeant et rigoureux, il a su me conduire au plus haut niveau de la performance sportive, il m'a aussi communiqué sa passion, celle pour le cyclisme bien sûr mais aussi celle du métier d'entraîneur.

Assurer la transmission du savoir et de la passion à celles et ceux qui vont vous succéder, les aider à réaliser leurs rêves, c'est en quelque sorte œuvrer pour la pérennité de ce qui a fait de moi ce que je suis aujourd'hui.

Florian Rousseau Champion olympique de cyclisme sur piste



La loi précise que plusieurs organismes sont concernés par le développement ou la promotion du sport de haut niveau. Leur nombre est significatif d'un effort collectif important mais aussi d'une situation complexe. Une Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) existe en tant que structure de concertation institutionnelle où se prennent les grandes orientations en matière de haut niveau. En sont membres des représentants du Ministère chargé des sports, d'autres corps de l'Etat, du CNOSF, de sportifs de haut niveau, d'entraîneurs, d'arbitres ou juges sportifs de haut niveau et des élus des collectivités territoriales.

Le dispositif français du sport de haut niveau s'appuie sur 4 piliers :

- la reconnaissance des disciplines de haut niveau,
- la référence aux compétitions internationales,
- les listes de sportifs de haut niveau,
- les structures du haut niveau.

■ HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNALISME : ÉVOLUER SANS ROMPRE

Tous les sportifs de haut niveau s'efforcent d'être professionnels dans leur approche même s'ils ne le sont pas dans leur statut. La définition de l'activité sportive professionnelle est celle de la convention collective nationale du sport à savoir une « activité principale sportive rémunérée ». Très peu de sportifs français ont un statut reconnu de professionnel et il existe une disparité réelle des situations au sein même du sport professionnel français.



C'est ainsi que la taille des budgets peut aller de 1 à 100 entre le plus petit club professionnel de handball et le plus gros de football et que le plus gros budget du Top 14 (rugby) est inférieur au dernier de la Ligue 1... Si la disparité entre sports est évidente, elle existe aussi entre clubs à l'intérieur d'une même ligue professionnelle, mais elle serait encore plus importante si les mécanismes de redistribution n'existaient pas. L'idée défendue par certains selon laquelle le sport professionnel devrait donc rentrer dans le droit commun en matière économique pour mieux rivaliser avec la concurrence n'est pas conforme aux finalités du mouvement sportif. De plus elle n'est pas réellement validée par les expériences engagées en Europe. Les difficultés judiciaires de certains clubs du football italien et celles à un moindre niveau des clubs espagnols invitent à plus de prudence et de modestie. Le projet de Constitution Européenne affirmait de son côté « une volonté de développer la dimension européenne en promouvant l'équité sportive ».

Le danger est clairement repéré par les dirigeants sportifs comme l'atteste la réflexion de Jo Maso, ancien trois quart centre de l'équipe de France de rugby, aujourd'hui devenu son manager général : « Les enjeux lourds de profit que peut générer la professionnalisation et les comportements peu vertueux qui pourraient voir le jour dans une recherche du résultat à tout prix doivent cependant nous rendre vigilants sur l'évolution du Rugby afin d'en préserver les finalités qu'on lui reconnaît. »



Cette équité sportive est au cœur du dispositif français mais aussi au cœur des compétitions européennes : la « glorieuse incertitude du sport » a gardé son intérêt pour le public mais aussi pour les médias et les investisseurs.

Des originalités propres au secteur professionnel français comme la formation et le contrôle de gestion des clubs indiquent que la recherche de l'efficacité ne peut pas se faire au détriment de l'éthique sportive. Ces deux spécificités ont d'ailleurs été observées et copiées en Europe par nos voisins.

Le sport professionnel fait partie intégrante du mouvement sportif. Ses actions s'organisent autour du maintien de la responsabilité fédérale avec le rôle des ligues défini par convention. La priorité se porte ainsi vers la recherche de solutions d'ensemble qui soient communes à toutes les disciplines. A l'étranger, le modèle français est plus souvent regardé que critiqué.

Ses trois piliers (solidarité, formation et contrôle) permettent effectivement d'assurer une fonction dévolue aux sportifs eux-mêmes tout en renforçant le partenariat avec les acteurs publics, économiques, juridiques et médiatiques du sport.

Il faut apprendre à devenir, et à rester, le champion de sa propre vie.

Gwendal Peizerat Champion olympique de danse sur glace



■ HAUT NIVEAU ET PERFORMANCES : LA MONDIALISATION AUSSI

Aucun doute ne peut subsister quant à la mondialisation du sport de haut niveau. Elle est de plus en plus prononcée et les Jeux de Pékin en 2008 devraient le confirmer. Dans ce concert mondial de plus en plus concurrentiel, la France ne peut se permettre de prendre du retard. Elle ne pourra pas compter dans l'immédiat sur une perspective d'organisation olympique dont on sait le rôle accélérateur sur tous les aspects du haut niveau.

Comme tous les sportifs, j'ai débuté dans un club et bénéficié des structures caractéristiques du sport français. Celles misent en place par ma Fédération existent tout au long de la vie d'un sportif amateur puis professionnel. Certes pour arriver au plus haut niveau il faut énormément de travail, de sacrifices, de volonté, une bonne dose de réussite et toujours y croire!

De par ma double culture et la pratique du basket-ball, sport international par excellence, je constate que le sport est devenu un phénomène global. L'échec de la candidature de Paris aux JO 2012 m'a beaucoup touché mais ne doit pas remettre en cause toute cette organisation qui a des résultats probants. Celuici doit simplement nous éclairer sur cette globalisation du sport de haut niveau et nous pousser à faire encore plus.

J'encourage tous les jeunes et moins jeunes à la pratique du sport et du basket en particulier, c'est une superbe école de la vie, une source de joie, de partage et d'accomplissement personnel formidable.

Tony Parker International de basket-ball

Paris n'a pas obtenu l'organisation des Jeux d'été de 2012 mais le haut niveau français ne doit pas en subir les conséquences.



Le champion ne se fait pas en quelques mois, il est le fruit d'un système bien élaboré, dans lequel aucun des maillons de la chaîne, détection, formation, épanouissement, ne doit être déficient. Le système actuel présente quelques faiblesses et l'affirmation d'un objectif de progrès n'ira pas sans une certaine remise en cause.

ALORS DEMAIN ?

La détection de jeunes talents repose exclusivement sur les clubs mais ceux-ci ont toujours été livrés à eux-mêmes pour ce faire.

Dans certains pays où formations physique et intellectuelle vont de pair, il existe à l'université un réservoir important de talents dans lequel le haut niveau puise sa source.

La France ne s'inscrivant pas dans ce type de démarche, la seule espérance qu'existe un jour un système de détection performant et organisé réside dans l'ouverture de passerelles entre le club sportif et l'école, le collège ou le lycée.

L'évolution de la situation au cours des dernières décennies n'incite malheureusement pas à l'optimisme, les liens entre les différents acteurs s'étant distendus pour des raisons économiques, politiques ou encore administratives. Il est pourtant vital que s'opère un rapprochement entre le mouvement sportif et l'école au sens large du terme.



La reconnaissance officielle du sport comme média éducatif permettrait une certaine officialisation du rôle du mouvement sportif et l'instauration des passerelles indispensables.

Une fois détecté, le jeune talent doit trouver les conditions de son épanouissement. C'est là qu'intervient la notion de système et donc des filières. Celles-ci ne doivent pas s'inscrire en concurrence mais en complémentarité par rapport aux clubs. Pour que cet objectif soit atteint, les filières d'accès à la haute performance doivent présenter une progression continue. A cet effet, il nous semble essentiel de souligner le caractère indissociable des pôles France et Espoirs dans la stratégie fédérale et l'attachement du mouvement sportif à leur double finalité de performance sportive et de formation. Après avoir été détecté puis formé, le sportif en herbe devenu sportif de haut niveau doit pour progresser, trouver les conditions de son épanouissement. Celles-ci sont de deux types : sociales et sportives.

Sur le plan social, le mouvement sportif fait deux propositions.

La première consiste à réactiver le système des conventions avec les entreprises publiques ou privées qui permettent au sportif de haut niveau d'assurer sa préparation et en même temps sa future reconversion. Ce système a fait la preuve de son efficacité par le passé et a besoin d'un second souffle, la plupart des athlètes de haut niveau ne gagnant pas durant leur carrière de quoi se mettre à l'abri du besoin pour le reste de leurs jours.



... Et enfin parce que l'athlète doit s'intégrer dans la société, les partenaires sont aussi indispensables. Je citerais ici un seul exemple qui m'est cher : l'entreprise. Lorsqu'elle permet à l'athlète de concilier vie professionnelle et sport de haut niveau et lui assure plus qu'une reconversion une véritable continuité sans cassure. Tout juste diplômé ingénieur, je m'apprêtais à mettre un terme à ma carrière naissante de sportif, pensant incompatible une activité professionnelle avec les contraintes du sport de haut niveau. EDF m'aura permis d'accomplir une carrière d'athlète bien remplie, tout en assumant pleinement des fonctions et responsabilités au sein de cette entreprise.

A tous ces maillons, je veux exprimer très fort toute ma reconnaissance. J'ai eu en tant qu'athlète l'opportunité de vivre de grands moments, magiques, inoubliables, partagés ou plutôt multipliés devrais-je dire, avec le plus grand nombre. C'est aussi çà le Sport!

Jean-Christophe Rolland Champion olympique d'aviron

La seconde a trait, plutôt qu'à un statut, à la reconnaissance sociale et fiscale de l'athlète de haut niveau. Il n'y a aucune raison pour que les athlètes de haut niveau au même titre que les chanteurs, acteurs ou musiciens ne bénéficient pas d'aménagements particuliers.

Une loi récente a déjà permis de faire évoluer la situation des sportifs professionnels en les rapprochant des artistes-interprètes et leur permettant l'accès au droit d'image. La reconversion ou plutôt l'insertion de l'athlète de haut niveau dans la société appelle une politique et un accompagnement étalés dans le temps, que ce soit en termes de scolarité, de formation, de suivi ou de fiscalité.



Sur le plan sportif, le haut niveau requiert incontestablement de la part de l'encadrement technique compétence et engagement. N'est pas entraîneur de haut niveau qui veut. Comme dans d'autres domaines, le talent doit être reconnu. C'est pourquoi le CNOSF recommande, au-delà des contrats de préparation olympique, la création d'un statut d'entraîneur de haut niveau. Outre les aspects liés à la rémunération, ce statut contribuerait à éviter la fuite des talents et en attirer d'autres, il offrirait aussi des perspectives dans le cadre d'un plan de carrière professionnelle.

Si elle ne présente pas toujours un caractère incontournable, l'existence d'équipements, en particulier de haut niveau, renforce les capacités de progrès des athlètes qui peuvent en disposer.

Comment par exemple espérer un jour être sur le podium olympique d'une épreuve de patinage de vitesse sans la moindre piste pour se préparer? Les médailles olympiques ont pourtant toutes la même valeur quand on en fait le décompte. Au-delà de la préparation des athlètes, c'est toute la stratégie sportive événementielle de la France qui est en jeu. Notre pays a des faiblesses criantes en équipements de haut niveau : pas de piscine répondant au cahier des charges de la fédération internationale, une seule salle de plus de 10 000 places en tout et pour tout sur le territoire national, pas de stade d'eaux vives du même type alors que c'est une entreprise française qui a équipé les sites de Sydney, Athènes et Pékin, etc.



Ces faiblesses, ajoutées à la difficulté indiquée dans le chapitre consacré aux médias de garantir un signal de télévision, sont pénalisantes pour la capacité de notre pays à organiser de grands événements. Ce sujet ne pourra être résolu que par une volonté politique affirmée en partenariat avec le mouvement sportif. La France ne peut se permettre de prendre du retard en la matière sauf à perdre toute illusion d'être organisateur d'événements majeurs. Son rayonnement international passe par là, mais ce n'est pas tout car les équipements ne sont qu'un élément d'une politique de conquêtes internationales qui doit s'inscrire dans une stratégie disposant de moyens et d'ambitions dont le CNOSF doit être le pilote.

L'accès à la haute performance requiert de plus en plus de rigueur dans tous ses aspects.

Il est possible d'en optimiser certains en améliorant des choses simples. Avoir des conventions d'objectifs sur une olympiade, mutualiser la démarche de la haute performance, notamment sur les plans psychologique et médical, fédérer les différents systèmes de recherche, sont des possibilités de progrès peu coûteuses.

Elles peuvent rapidement être mises en œuvre, mais le facteur humain demeure essentiel et les leçons de l'histoire commandent d'optimiser ce qui a déjà fait la preuve de son efficacité.



CHAPITRE IV

Acteur du rêve

Mouvement sportif et médias

L'homme descend du songe.

Antoine Blondin Journaliste et écrivain



■ SPORT ET PRESSE : MÊME COMBAT

Dès l'apparition des sports à la fin du XIX^e siècle, les journalistes perçoivent la nouveauté et l'intérêt de ces jeux venus d'ailleurs et de certains de leurs matériels comme le vélocipède. Le sport a partie liée dès ses premiers balbutiements avec le récit, le commentaire et le lyrisme. C'est à ce titre que les « journalistes ont été des défricheurs du sport » (Jacques Marchand) dont ils ont écrit l'épopée. Pindare n'est pas loin qui affirmait que « le poète est indispensable à l'athlète pour que l'exploit soit honoré ». Le sport est une histoire qui se donne en spectacle à ses initiés et chaque compétition est inédite. Pendant son déroulement elle suscite la passion de l'amateur et le lendemain elle excite la curiosité du lecteur. A cette époque ce sont le plus souvent les mêmes. Mais ces premiers journalistes chantres du sport moderne ne font pas qu'honorer les exploits comme leurs ancêtres de l'antiquité, ils les organisent eux-mêmes ou avec leur groupe de presse.

C'est la première innovation de cette presse qui se bâtit. Au XX° siècle, les pionniers se nomment Henri Desgranges ou Victor Goddet, pères fondateurs du Tour de France cycliste. Jules Rimet a lancé ensuite l'idée de la Coupe du monde de football et en 1956 Gabriel Hanot proposera de dynamiser les ventes de l'Equipe en milieu de semaine avec une Coupe d'Europe de football, innovation qui sera prolongée deux ans plus tard par des épreuves similaires en basket-ball, volley-ball et handball...



CHAPITRE IV

Acteur du rêve : Mouvement sportif et médias

Dès ses débuts le sport emporte les journalistes : dans sa roue d'abord, les succès du sport cycliste sont une vague déferlante qui prend une dimension sociale. Le vélo est présenté comme un véritable outil d'émancipation. La bataille fait rage pour gagner le public sportif, mais il n'y a pas que le vélo pour faire tourner la tête à la presse. Frantz Reichel, jeune journaliste revenu des JO d'Athènes de 1896, a été impressionné par le marathon, épreuve sportive sans précédent. Reichel le dit à Giffard, son patron, qui crée dans la foulée le premier marathon de Paris : Paris - Conflans Sainte Honorine. Le Figaro, L'Aurore et L'Humanité font de même avec leur propre cross. La presse a tout compris : elle est le seul secteur d'activité qui peut créer son propre événement sportif afin de pouvoir le raconter. Ainsi la boucle est bouclée. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. L'engouement pour le sport dépasse les frontières et Frantz Reichel après avoir inventé en 1921 le syndicat de la presse sportive et touristique crée en 1924 l'Association internationale de la presse sportive (AIPS qui compte 180 associations à ce jour).

La radio ajoute le direct qui fait voyager le public au-delà des océans avant que la télévision ne forme avec le sport, ou du moins avec certaines disciplines, un couple fusionnel.

Le sport et les médias sont tous les deux des langages universels et ont par conséquent besoin l'un de l'autre réciproquement. Le sport accroît sa notoriété pendant que les médias enrichissent leur contenu au travers du sport et de l'émotion qu'il engendre...

Jean-Philippe Gatien Médaillé olympique de tennis de table



■ DU STADE RÉEL AU STADE VIRTUEL

Jusque dans les années 60 le sport est un spectacle vivant dont l'impact se mesure surtout à la capacité de mobiliser les foules autour de l'aventure des équipes ou des exploits individuels. La retransmission télévisée des JO de Rome relaye et amplifie les échos idéologiques liés au sport et à l'olympisme dans le contexte de l'affrontement Est/Ouest. L'événement sportif devient une source de mannes financières pour la presse, mannes qui demeurent encore interdites aux athlètes, amateurisme oblige! Bien que timide encore, c'est un support pour la publicité et les sponsors.

En France aussi, l'arrivée de la télévision bouleverse le paysage de la communication liée au sport. La politique et l'économique sont au cœur d'un changement de mentalités qui s'effectue d'abord lentement jusqu'à la fin du monopole public de l'ORTF.

La création de trois canaux publics en 1974 ne donne pas encore naissance à la course à l'audience. C'est le régime semi concurrentiel initié en 1984 avec Canal +, première télévision à péage, qui déclenchera la recherche de programmes attractifs dans lesquels le sport occupe une place prépondérante. En 1986, TF1 est privatisée et en 1988 apparaissent les premiers bouquets satellitaires.

Deux phénomènes modifient alors la relation entre sport et presse. Le premier concerne la différence qui s'accentue entre presse écrite et audiovisuelle.



Acteur du rêve : Mouvement sportif et médias

Le choix de la discipline couverte par les caméras l'emporte sur celui de la relation écrite : le taux d'audience entre dans la donne sportive.

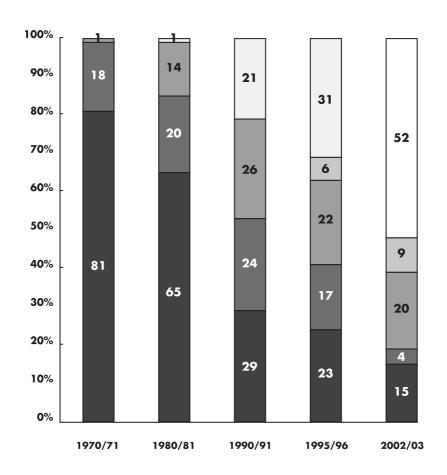
Le second trait de l'évolution concerne le financement de la compétition sportive elle-même. Celle-ci devient le support de droits de retransmission télévisés exclusifs pour certaines chaînes assurant ainsi des retombées financières pour quelques sports. L'écart se creuse en matière de médiatisation entre sports dits majeurs et ceux dits mineurs, qualificatif créé d'ailleurs uniquement par les médias. La télévision modifie alors les habitudes des spectateurs et des supporters en rendant l'événement à la fois proche et planétaire.

L'exemple du football professionnel français illustre de façon spectaculaire le basculement qui s'opère dans la relation entre le sport et les médias par l'audience et le financement.

En 1970 la part des spectateurs comme source de recettes est dominante mais elle cède peu à peu sa prééminence aux téléspectateurs. De 81 % il y a trente ans où il n'y avait aucun droit de télévision, ni ressources de sponsors ni de publicité, les recettes spectateurs chutent à 14 % des recettes en 2005 alors que les droits télévisés atteignent 60 %.



Évolution du modèle de financement du football professionnel (clubs de D1 français, hors transferts)



Recettes (en %)

- □ Droits TV
- Autres produits (dont merchandising)
- Sponsors et publicité
- Subventions
- Spectateurs



■ LA FIN DU MODÈLE DU TOUT OU RIEN?

A la télévision dans son ensemble, le temps d'antenne consacré au sport a augmenté considérablement au cours des vingt dernières années, particulièrement depuis l'apparition des chaînes thématiques. Cette augmentation a surtout profité aux sports déjà les plus médiatisés. On constate en effet d'un côté un nombre de sports réduit (football, tennis, rugby, cyclisme) bénéficiant de temps d'antenne, et donc de promotion, et le plus souvent de droits de retransmission, et de l'autre l'ensemble des autres sports, olympiques ou non, réduits à une portion très congrue, produisant parfois ses propres images en espérant qu'elles seront diffusées.

Le tableau suivant illustre cette situation en 2005 :

L'offre sportive en France sur les chaînes hertziennes françaises en 2005 (en heures): Top 4

	Chaînes hertziennes gratuites	Canal +	Total chaînes hertziennes	Part de la discipline dans l'offre sportive
Football	210	340	550	30,6 %
Tennis	148	60	208	11,6 %
Rugby	73	112	185	10,3 %
Cyclisme	135	0	135	7,5 %
Total TOP 4	566	512	1 078	60 %
Total sports	997	798	1 795	
Top 4/ Total	56,7 %	64,1 %	60,0 %	



En 2003 le volume global de l'offre sportive sur les chaînes hertziennes gratuites était de 1 117 heures, soit une diminution de 120 heures en deux ans. Cette diminution ne manque pas d'interpeller sur l'accroissement inévitable des difficultés d'accès aux télévisions gratuites pour les sports dits mineurs.

■ ET POURTANT...

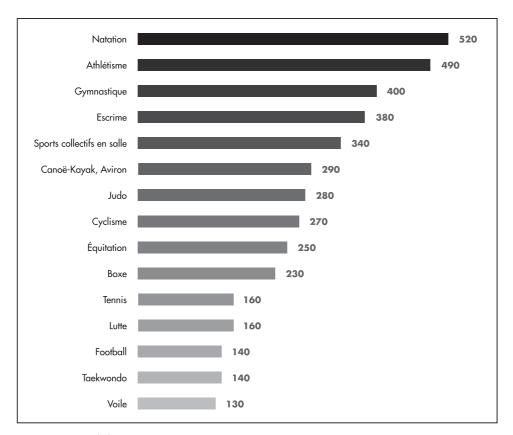
La retransmission des Jeux olympiques est l'occasion de le démontrer : d'autres sports ont la capacité à drainer un véritable intérêt pour peu que l'événement s'y prête. Les faits confortent ainsi la position maintes fois affichée par le CNOSF qu'il existe des événements majeurs de sports dits mineurs comme le contraire.

Le tableau suivant illustre parfaitement ce concept, le seul regret que l'on peut en tirer est que cet éclairage médiatique n'ait lieu que tous les quatre ans.



Les Jeux olympiques, un effet drapeau représentant une chance unique pour les sports dits mineurs (Suivi 2004)

Question : « Quels sports avez-vous suivis à la télévision pendant ces Jeux olympiques ? »



Base : 1 000 adultes en 2004 Source : Sportlab



CHAPITRE IV Acteur du rêve : Mouvement sportif et médias

Les JO sont un formidable tremplin médiatique pour certains "petits sports" qui l'espace d'une quinzaine de jours rivalisent avec les sports majeurs en terme d'audience, d'intérêt et de satisfaction du téléspectateur. Fort de cet engouement, on ne peut que regretter qu'en dehors de ces périodes olympiques, certaines grosses épreuves sportives (dans lesquelles des athlètes français brillent) ne soient pas plus présentes sur les grilles de grandes chaînes en lieu et place de certains évènements de sports majeurs dont l'enjeu et le spectacle laissent quelquefois à désirer.

Jean-Philippe Gatien Médaillé olympique de tennis de table

En radio, le sport occupe une place importante dans les programmes. La radio peut davantage coller aux événements et n'est pas gênée par leur simultanéité. Certaines radios ont fait du sport leur axe principal et ont choisi le pari de la diversité même si le football reste le produit d'appel numéro un.

Dans la presse écrite l'unique quotidien sportif L'Equipe est centré sur l'événementiel. C'est un peu réducteur pour certains sports ayant de rares occasions de faire parler d'eux, mais lorsque la performance est au rendez-vous, on peut convenir que les intérêts du sport et du journal se rejoignent davantage qu'il y a quelques années. Par ailleurs Le Monde a édité un cahier spécial Coupe du Monde à l'été 2006, Le Figaro a lancé un supplément sports le lundi, et La Tribune publie deux fois par an un spécial sport. Comme quoi, là aussi, la raison du plus sport... est parfois bonne à prendre.



CHAPITRE IV

Acteur du rêve : Mouvement sportif et médias

Cette synergie événement/médiatisation se retrouve aussi et même davantage dans la presse quotidienne régionale (PQR), dont l'impact au niveau local est certainement supérieur à celui de la presse sportive spécialisée. En effet, la PQR, dans laquelle le sport représente de 20 à 25 % du rédactionnel, tient une place vitale pour l'ancrage du mouvement sportif français. Sa proximité et son maillage du territoire favorisent la promotion du sport amateur.

Je ne vis pas vraiment avec un statut de championne olympique en tête. C'est le regard des autres sur moi qui a peut-être changé. Moi je n'ai quasiment rien changé à mes habitudes. Je m'entraîne à Melun dans le même groupe de nageurs qu'avant les Jeux. J'ai les mêmes amis et mon programme sportif est toujours aussi chargé...

Laure Manaudou Championne olympique de natation 11 avril 2005 de L'Est Républicain (sports)

Quant aux nouveaux médias, ils constituent manifestement un créneau d'avenir. La diffusion sur Internet des rencontres de l'équipe de basket (nationale 2) de la ville de Trappes concernant près de 60 000 personnes en est un exemple. Internet a bouleversé les stratégies de communication des principaux acteurs du mouvement sportif, notamment par la diffusion d'informations en direct sur les principaux événements.

Avec une audience de près d'un million de personnes par mois pour les principaux sites sportifs, le média Internet recueille un engouement indéniable.



Parce qu'il est le mieux placé en terme d'événements et d'athlètes, le mouvement sportif aurait tout intérêt à mutualiser ses informations dans le cadre d'un portail Internet commun.

Concernant la téléphonie mobile, les principaux opérateurs sont, comme pour la télévision, et droits y compris, même si leur niveau est moindre, essentiellement intéressés par les sports dits majeurs.

Reste la télévision numérique terrestre (TNT) qui démarre et dont la croissance présumée très rapide pourrait modifier les données en matière de retransmissions, de reportages ou d'émissions. Fin 2007 tout le territoire devrait être couvert et la démultiplication des télévisions locales sera possible à explorer. Le CNOSF milite pour la création d'une chaîne sportive différente sur un canal de la TNT, en diffusion gratuite, à vocation pluridisciplinaire, événementielle, éducative et qui serait financée en partie par le centre national de développement du sport (CNDS). En imaginant en effet que la promotion ainsi faite suscite la venue dans le monde fédéral d'un million de personnes supplémentaires à raison d'un prix moyen de licence de 20 euros, un investissement de 20 millions d'euros soit le tiers d'un budget de fonctionnement, via le CNDS, se trouverait pleinement justifié et très rapidement rentabilisé.

Quant aux médias non sportifs il existe un potentiel d'intérêt par rapport au sport en fonction de différentes cibles (jeunes, femmes, seniors,...). Le mouvement sportif devra s'intéresser à ces médias.



Acteur du rêve : Mouvement sportif et médias

Par ailleurs, si le mouvement sportif a développé ses propres médias (Internet, revues fédérales,...) il s'avère que ceci s'est souvent fait sans le souci de la cohérence entre ces différents supports ni celui des intérêts de la mutualisation.

■ CULTURE DE LA VEILLE ET MUTUALISATION

Pour avancer vers un meilleur équilibre, le recours aux principes ne saurait être différé dans un domaine où l'absence d'éthique peut avoir des effets catastrophiques. En premier lieu, le principe d'égalité des chances est inexistant. Même lorsqu'une règle telle la directive « *Télévision sans frontières* » (TSF) stipule qu'un certain nombre d'événements est protégé et donc retransmis prioritairement sur des chaînes en clair dans les différents états membres, on constate un défaut dans la mise en œuvre. Preuve en est de la finale 2006 France-Espagne du Championnat d'Europe de Handball censée être protégée et finalement retransmise par Canal + en crypté. Il s'agissait pourtant d'un événement classé au patrimoine sportif national.

Cet exemple illustre la nécessité de voir figurer dans le cahier des charges de France Télévisions l'obligation de respecter la directive « *TSF* ». On pourrait y ajouter aussi celle de s'engager à fournir un signal de télévision lors de championnats du monde organisés en France et pour lesquels le cahier des charges des fédérations internationales concernées en précise l'obligation.



CHAPITRE IV Acteur du rêve : Mouvement sportif et médias

La crédibilité et la capacité de la France à organiser de grands événements, et sans doute un jour à nouveau les Jeux Olympiques d'été, passent de manière incontournable par cette condition.

Par ailleurs, l'athlète doit être au centre des préoccupations : pas de calendrier trop chargé pour les sports médiatisés, pas de tentation de modification des règles au risque de dénaturer le sport pour plaire davantage, et enfin respect de la dignité et de l'authenticité du sportif.

Il s'agit d'être vigilant sur les évolutions.

...L'apparition et le développement de nouveaux médias peuvent être une excellente opportunité de consolider cette association et ce partenariat. Il m'apparaît essentiel tout de même de rester vigilant à ce que les médias et la télévision en particulier n'aient pas une influence trop importante sur les règles. Si adaptation du sport au média il doit y avoir (et parfois cela est nécessaire), elle doit se faire avant tout dans la concertation et le respect de l'athlète, et des milliers d'heures que ce dernier a passé à peaufiner le geste parfait...

Jean-Philippe Gatien Médaillé olympique de tennis de table

La médiatisation d'un sport ou d'un événement ne doit pas se poser dans un cadre limité mais dans celui d'une stratégie globale avec la définition d'objectifs et la mise en œuvre des moyens adéquats. Ainsi une médiatisation particulièrement ciblée pouvant entraîner un afflux de pratiquants implique-t-elle des structures d'accueil capables de donner satisfaction à la demande.



CHAPITRE IV

Acteur du rêve : Mouvement sportif et médias

L'effet boomerang peut être catastrophique. Force est de constater

aussi que les aspects négatifs font souvent les gros titres alors que

les aspects positifs ne bénéficient que d'un entrefilet.

Le mouvement sportif souhaite que le traitement de l'information

soit plus équilibré, notamment lorsqu'il s'agit des personnes.

L'exception sportive pourrait déroger à la règle selon laquelle le

téléspectateur, l'auditeur ou le lecteur ne seraient a priori qu'intéressés

par les trains qui sont en retard, ou pire qui déraillent. Et s'ils

l'étaient aussi par ceux qui sont à l'heure ?

La proposition de travailler à la mise au point d'une charte des

médias sportifs et celle de recréer un code de bonne conduite à

propos des retransmissions télévisées pourraient constituer un

module commun aux médias et au mouvement sportif. Leur

relation doit s'établir elle aussi dans le cadre d'un partenariat

gagnant-gagnant.

Mais plus que jamais se pose l'intérêt de mutualiser les moyens

au sein du mouvement sportif lui-même si celui-ci veut anticiper

sur les évolutions et accroître sa crédibilité vis-à-vis de ses

partenaires, à savoir les médias et les entreprises intéressées par

les valeurs qu'il défend.

LA RAISON DU PLUS SPORT...

FRANCE W

CHAPITRE V

Acteur de la santé

Personne n'a plus négligé que moi, dans mon enfance et ma jeunesse, l'éducation physique. Cette insouciance, je l'ai payée de ma santé à jamais compromise... et c'est ce qui fait de moi un des adhérents les plus pénétrés de l'utilité de la Ligue Nationale de l'Education physique.

Louis Pasteur (1888) Tiré de « L'encyclopédie des sports »



■ UN MARIAGE D'AMOUR OU DE RAISON ?

L'Antiquité présente la santé comme « le silence des organes » et aujourd'hui l'Organisation mondiale de la santé (OMS) opte pour une définition plus ample à savoir, « un complet état de bien-être physique, mental et social ». Sous l'effet de la modernité la santé a intégré le psychique et l'environnement social comme facteurs décisifs. Elle est liée aux influences extérieures, aux choix de consommation et aux comportements de l'individu. Elle n'est pas produite par le seul système médical comme le surgissement de la maladie peut le laisser croire. Au XVIII^e siècle l'hygiénisme des Lumières introduit une idée totalement inédite, « l'art de perfectionner l'espèce humaine ». L'hygiène commence à s'appliquer à l'éducation de la jeunesse, la gymnastique exerce les muscles et des gymnases sont construits. Le corps entame son essor. Les conquêtes médicales du XIX^e siècle vont donner du sens à l'idée de perfectionnement du corps humain. Dans le même temps le recours aux éléments naturels (eaux thermales, cure de soleil, séjours balnéaires) est amorcé avec le climatisme en vogue avant le « boom » de la thalassothérapie : les séjours en montagne pour neurasthénie, surmenage, convalescence, asthme, etc. utilisent l'environnement pour améliorer la santé. La rencontre institutionnelle du sport moderne et de la santé a lieu à la fin du XIX^e siècle où se croisent le chemin de la lutte contre le surmenage et celui de la promotion de l'hygiénisme.



L'engouement des amis de Pierre de Coubertin pour l'éducation à l'hygiène au sein de la jeunesse scolaire constitue un argument majeur dans la défense des activités athlétiques. Il soulève des polémiques chez les éducateurs et partage le corps médical sur les effets réels ou non du surmenage intellectuel. L'influence de la pratique physique sur la santé est doublée d'une valorisation morale qui fait de l'effort sportif un comportement civique et sanitaire à imiter. La formule antique du « Mens sana in corpore sano » (un esprit sain dans un corps sain) si chère à Pierre de Coubertin semble fixer le cadre définitif des rapports harmonieux entre l'esprit et le corps. Le sport devient synonyme de bien-être. Il est le point d'équilibre entre la santé physique et la santé mentale. Le mariage d'amour entre le sport et la santé semble gravé à tout jamais dans le marbre. L'harmonie et la beauté gestuelle guident les pionniers dans la recherche sur le fonctionnement du corps et sur ses potentialités sportives. Au tout début du XX^e siècle la « machine humaine » du savant Etienne Jules Marey et de Georges Demény inscrit la représentation du corps dans le mouvement. Il le décompose pour les courses et les sauts. Sa chronographie permet ainsi de découvrir les images fractionnées du franchissement original de la haie par le champion olympique américain sur 110 mètres aux JO de Paris 1900.

« L'image se fait mémoire du mouvement » selon l'expression heureuse de Georges Vigarello et le corps s'offre aux hypothèses de laboratoire.



Dans le même temps déjà des chercheurs tentent de mesurer l'impact du sport sur la durée de la vie humaine à partir de statistiques sur les rameurs d'Oxford et de Cambridge ou encore sur les skieurs finlandais. Le haut niveau et l'amélioration des performances mobilisent déjà une partie du corps médical.

C'est en 1921 que le docteur Richard, le professeur Chailley Bert et un groupe de médecins créent la Société médicale française d'éducation physique et de sport (SMFEPS). Les adhérents ont en commun d'être eux-mêmes des pratiquants réguliers et passionnés. Ils essayent de légitimer les bienfaits d'une pratique sportive régulière sur la santé de l'homme. Le corps fait également l'objet de soins attentifs dans les domaines qui privilégient la silhouette comme la mode vestimentaire. L'arrivée des congés payés en 1936 en France après l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne assurent le succès des vacances et popularisent du même coup l'accès à des lieux de villégiature le plus souvent réservés à une population aisée : les loisirs sont de fait à un carrefour de la pratique physique, du bien-être et de la santé. Un temps libre se dégage en été qui favorise le nomadisme, les jeux de mer, les randonnées montagnardes et le canotage.

Les rapports du sport et de la santé prennent ainsi des voies différentes selon l'objectif recherché.

Un intérêt croissant pour l'activité sportive se constate au sein de la population française surtout dans la seconde moitié du XX^e siècle.



Pour affirmer la place de la France dans le concert du sport mondial l'Etat français met en place au début des années 60 une politique de développement d'infrastructures sportives (voir chapitre haut niveau). Pour soigner le haut niveau et optimiser ses résultats dans les compétitions olympiques et mondiales l'Etat sollicite aussi la science. Ainsi, pour favoriser le rapprochement des médecins avec le monde sportif, l'Etat met en place des structures aussi bien dans les centres de grandes agglomérations qu'au sein même des institutions sportives où s'entraîne le haut niveau (Institut national d'éducation physique et sportive, centres régionaux d'éducation physique et sportive, sections sport-études). Là, tous les sportifs, quel que soit leur niveau, sont suivis médicalement et reçoivent leur attestation d'aptitude à la pratique sportive. Un changement dans les mentalités s'opère, le médecin est désormais appelé en renfort de l'encadrement technique dans le respect des finalités de son art.

■ SPORT ET HANDICAP

Par ailleurs, après la seconde guerre mondiale, les JO de Londres (1948) sont une occasion indirecte de la prise en compte des atteintes physiques laissées par le conflit chez d'anciens combattants. Un neurochirurgien, Sir Ludwig Guttman de l'hôpital de Stoke Mandeville d'Aylesbury se saisit de l'opportunité de la tenue des Jeux en Grande Bretagne pour organiser dans l'enceinte de son établissement des compétitions sportives en basket et tir à l'arc.



Ses patients handicapés sont des aviateurs rescapés de la Royal Air Force, tétraplégiques en rééducation. Ce mouvement touche aussi la France et dès 1954 Philippe Berthe crée une Amicale sportive des mutilés de France. Elle se transformera en Fédération sportive des handicapés physiques de France (1963) admise ensuite au sein du CNOSF pour être, depuis 1977, la Fédération française handisport. Elle accueille les personnes en fauteuil roulant, amputées, déficientes visuelles, infirmes moteurs cérébraux ou souffrant d'handicaps physiques divers. En 1971 se crée également, pour les déficiences intellectuelles et les troubles psychiques stabilisés, la Fédération française du sport adapté. Ces deux fédérations forment avec celle des Sourds de France le Comité paralympique et sportif français, maître d'œuvre de l'équipe de France paralympique qui représente notre pays aux Jeux du même nom (voir chapitre sur Olympisme et traditions).

La reconnaissance de son identité dans et par le sport est vitale pour l'handicapé et sa présence au sein du mouvement sportif global lui confère une part de sa dignité. Là aussi le club est une société à capital humain.

Béatrice Hess le souligne :

« Tout d'abord le club a été un lien de vie sociale et de partage. Il a été essentiel dans ma vie de sportive et m'a donné des compléments d'éducation. Les organismes décentralisés au niveau départemental ou régional sont des échelons importants car ils sont les branches de la Fédération.



Ils répondent à bon nombre d'interrogations d'ordre administratif et organisent les compétitions locales. Ils forment le réseau local de la Fédération. La Fédération est le socle de base de la discipline, elle dirige l'athlète dans sa quête de compétition et l'aide dans sa sélection internationale. Mais elle donne aussi l'orientation sportive par sa politique et essaye de répondre à l'évolution de la société... »

Les trois fédérations représentent quelque 50 000 licenciés et 80 000 pratiquants, alors que la France compte environ 3 millions de personnes handicapées, tout handicap et tout âge confondus. Ces données brutes montrent qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour arriver aux mêmes proportions que pour les valides. Le retard pris en matière d'infrastructures sportives accessibles aux personnes handicapées ne se rattrape pas facilement. La mise à niveau nécessitera du temps, des moyens et forcément la volonté politique d'y parvenir. Ce qui est vrai pour les valides est aussi vrai pour les personnes handicapées, la pratique sportive entretient et le club constitue pour les uns comme pour les autres une deuxième famille où il est bon de se retrouver.

A travers le mouvement sportif les personnes handicapées trouvent les mêmes moyens d'expression que les valides, toute politique visant à une meilleure reconnaissance des personnes handicapées ne peut l'ignorer. C'est ainsi que les élèves handicapés ne devraient plus être systématiquement dispensés d'éducation physique et sportive dans le cadre de l'école et plus encore au sein des établissements spécialisés.



... La natation sportive que j'ai pratiquée m'a permis de m'intégrer. Elle m'a donné la chance d'être l'adulte épanouie que je suis. Par la passion qui unit les sportifs le sport est un atout dans une démarche solidaire de tout citoyen. Pouvoir s'identifier au travers de règles identiques à tous les pratiquants, participer ensemble procure du plaisir ...

Béatrice Hess Championne paralympique de natation

Le sport pour handicapés a beaucoup progressé et l'intégration des sportifs handicapés dans les fédérations valides a bien évolué ces dernières années. Les clubs sont plus ouverts et davantage de participation des sportifs handicapés à des démonstrations lors des compétitions nationales et internationales valides permettrait de montrer que le sport est plus que jamais un formidable vecteur d'intégration des handicapés.

Leurs fédérations ont besoin d'un renforcement en cadres techniques et que soit poursuivi l'aménagement de l'accessibilité d'installations sportives existantes aux personnes à mobilité réduite.

■ LE CULTE DES RECORDS ET SES LIMITES...

Le dépassement des limites n'a pas forcément toujours été accompagné par le respect de l'éthique.

De tout temps certains concurrents ont cherché à améliorer leurs performances autrement que par les vertus du seul entraînement en recourrant au dopage.



Ils l'ont fait souvent de manière intuitive, parfois de manière organisée, voire systématique en fonction d'enjeux politiques et financiers. Parce que c'est une pratique illégitime sur le plan éthique, inacceptable culturellement et enfin dangereuse pour la santé, le Comité international olympique s'est engagé dès les années 1980 dans une action volontariste de lutte contre le dopage.

En 1999 est créée l'Agence mondiale antidopage (AMA). En 2003, la conférence de Copenhague marque l'officialisation de la lutte antidopage à l'échelon planétaire. Tous les comités nationaux olympiques, toutes les fédérations internationales et tous les Etats signataires s'engagent à respecter le code mondial antidopage de l'AMA. C'est peu dire qu'il s'agit là d'une révolution car le simple fait d'imaginer quelques années auparavant une liste unique de produits interdits et un barème de sanctions identique à tous les sports eût été immédiatement vécu comme relevant de la plus pure utopie. Mais les scandales et leur médiatisation ont eu un effet salutaire et catalyseur. Même si les réticences existaient (il en existe encore), la volonté d'arriver à un accord était si marquée qu'elle finit par les vaincre.

L'aboutissement fut difficile et pourtant, si tout n'est pas parfait, le code mondial antidopage est désormais une réalité.

Il définit quatre standards : la liste des interdictions, l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques, le contrôle et les sanctions sportives.



Le code n'est pas une fin en soi et la vigilance doit être de mise car en matière de dopage les choses peuvent aller à la fois très vite et très loin. Ce code a aussi des effets psychologiques car, à travers lui, le dopage est clairement désigné comme l'ennemi du sportif, il est catalogué fléau du sport. Son corollaire, la suspicion de dopage s'estompe et la performance n'en est que plus éclatante. Sous l'égide de l'Unesco une convention internationale contre le dopage est élaborée en 2005 : elle est la première de portée universelle consacrée au dopage.

Si le dopage en sport récolte très souvent de façon amplifiée les effets de la médiatisation, il n'en demeure pas moins vrai que le dopage est un phénomène social de grande échelle. Qu'il s'agisse de pratiques licites ou non, « les exigences d'une société concurrentielle débouchent trop souvent sur une logique obsessionnelle du dépassement de soi » (Jean-François Bourg). Sa banalisation dans le cadre d'autres activités confère au mouvement sportif international deux caractéristiques dont il peut être fier : celle de ne pas accepter le dopage comme une fatalité et, à travers sa volonté de l'éradiquer, son souci non seulement de protéger la santé des sportifs mais encore de veiller sans faiblesse au respect de l'éthique.

De son côté le CNOSF a souhaité s'engager pleinement dans la prévention. Il a notamment réalisé en 2005 une mallette intitulée « Le sport pour la santé » dont le contenu permet à tous ses utilisateurs de sensibiliser les jeunes sportifs et l'ensemble des acteurs constituant leur environnement, aux bonnes pratiques du sport et à la prévention contre le dopage.



■ VERS UNE NOUVELLE SOLIDARITÉ SPORT-SANTÉ

En règle générale, le sport contribue à la santé. Le sport participe à réduire les risques liés à la sédentarité et aux problèmes nés de l'allongement de la durée de vie.

Parmi les apports peuvent être cités : l'éveil corporel, la motricité de base, le développement harmonieux du corps, la prévention de maladies cardiovasculaires, le développement de la personnalité, une meilleure estime de soi, la révélation de certaines pathologies, le sentiment de bien-être, tout un ensemble qui participe au maintien d'une bonne santé cérébrale.

Dans une société où l'activité physique liée au travail s'est considérablement réduite, la pratique sportive apparaît comme un support de santé.

... Le sport, qu'on le pratique de manière intensive, en sportif de haut niveau, de manière passionnée, en sportif amateur ou de manière ludique, est essentiel à l'équilibre individuel et à l'intégration sociale de nos enfants. Le sport développe harmonieusement le corps dès le plus jeune âge en apportant les notions de coordination, de souplesse et d'agilité. Il inculque des vertus de discipline, de dépassement de soi et de relation aux autres. Le sport est donc éducation au même titre que le dessin ou la lecture, que l'histoire ou la biologie. Si on accepte ce postulat, cela doit se traduire par une présence accrue de l'activité sportive dans les programmes, dans l'emploi du temps et dans l'évaluation des résultats scolaires...

Philippe Blain Entraîneur national de volley-ball



Les effets de la sédentarité réduisant la dépense physique aggravent certaines maladies comme l'obésité ou l'athérosclérose. Les jeunes n'échappent pas à la règle, notamment ceux pratiquant réellement un sport mais confrontés à une alimentation trop riche en graisse et sucres. Comment intégrer un jeune obèse dans un club de sport est une question récente devenue fréquente. Le manque d'activité physique s'auto entretient : la perte du goût de l'effort le rend pénible et n'incite pas le sujet à en faire davantage, alors que l'effet bénéfique du sport sur la santé s'accroît avec l'âge.

Combattre la sédentarité est d'abord un enjeu de santé publique qui doit mobiliser le mouvement sportif dans toutes ses composantes. Mais le constat de la place occupée par la santé dans l'édifice sportif, du club à la fédération, met aussi en évidence des manques auxquels s'ajoutent les difficultés des professions médicales. Le mouvement sportif, inquiet de cette situation, souhaite voir clarifier ses propres responsabilités et contribuer au développement de la santé publique dans sa dimension sociale quel que soit le niveau de pratique.

Les fédérations ont des responsabilités sans cesse accrues tant sur le plan médical que juridique mais qui demeurent néanmoins floues. Elles manquent de moyens matériels et humains dans ce secteur alors qu'elles doivent s'occuper de 1 500 sportifs professionnels, 6 000 sportifs de haut niveau, près de 10 000 espoirs et 14 millions de licenciés.



Ces populations n'ont ni les mêmes problèmes, ni les mêmes contraintes, ni les mêmes besoins en termes de suivi médical et ces paramètres sont de plus variables d'une discipline à l'autre. Cela justifie le besoin de personnels compétents, permanents ou occasionnels d'autant qu'il y a de moins en moins de médecins pour les fédérations.

Les besoins sont de plus en plus diversifiés et complexes, ce qui appelle le renforcement et l'élargissement des missions des structures médico-sportives tant pour le haut niveau que pour l'ensemble des pratiques. La médecine du sport pourrait être en meilleure santé.

■ OBJECTIF SANTÉ PUBLIQUE

Dans le cadre de sa mission d'utilité sociale le mouvement sportif entend inscrire son action dans un objectif de santé publique s'appuyant sur les bénéfices de la pratique sportive pour la population. Lors du séminaire de Marcoussis (2005), le CNOSF a ainsi évoqué la perspective d'un objectif national à l'horizon 2012 à savoir : 50 % de la population pratiquant 30 minutes d'activités modérées cinq jours par semaine (70 % des Finlandais satisfont à ces minima).

Cet objectif est à rapprocher de la dimension sociale et éducative du mouvement sportif.



C'est ainsi un besoin social de santé qui pourrait être optimisé par un partenariat inédit entre le mouvement associatif et les structures publiques de santé. Parce qu'il a toujours préféré la prévention à la sanction, le mouvement sportif souhaite s'inscrire fortement dans cet objectif qui ne peut que renforcer son rôle et son image. Il aspire à être un acteur majeur dans le cadre du mariage du sport et de la santé.

LA RAISON DU PLUS SPORT...



CHAPITRE VI

Acteur de l'humanisme

La dimension sociale et éducative du mouvement sportif

Le sport aussi a ses humanités.

Jean Prévost « Plaisirs des sports »



■ LE SPORT : DE LA VIE À L'ÉCOLE À... L'ÉCOLE DE LA VIE

« C'est l'effort athlétique des adolescents de 1920 qui leur permet en s'entraînant, d'apprendre la joie de se priver, de se contraindre, de se discipliner. C'est par le biais du sport que la notion de devoir rentra dans la société occidentale » écrit Bertrand de Jouvenel à propos des jeunes sportifs dépeints par Montherlant. La dimension ludique était pourtant présente à la même époque (Plaisirs des sports de Jean Prévost en 1924) mais elle demeurait réservée à une couche minoritaire de la société.

Evolution des pratiques d'activités physiques

Indicateurs sociaux d'octobre 1999 à octobre 2004

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
OUI (taux de pratique %)	42	43	45	45	47	47
> régulièrement tout au long de l'année	27	28	29	30	31	32
> de temps en temps tout au long de l'année	9	9	9	10	10	9
> seulement à certaines périodes	6	6	7	5	6	6
NON	58	57	55	55	53	53
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Champ=personnes de 15 ans et plus

Source : INSEE, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages.



Depuis les choses ont évolué, le sport et l'éducation aussi, et souvent ensemble. L'éducation physique et sportive (EPS) a ainsi profondément modifié ses contenus pédagogiques et les communes ont élargi son champ d'application avec le développement d'écoles municipales de sport et d'animation.

L'éducation au sens large a débordé les institutions pour être associée à toute action qui influence le comportement et la personnalité. « L'Année de l'éducation par le sport » décidée par l'Union européenne ou les initiatives de l'Unesco sur le même thème illustrent cette évolution. La Charte internationale de l'éducation physique et du sport est explicite dans son article 2 :

« L'éducation physique et le sport constituent un élément essentiel de l'éducation permanente dans le système global d'éducation ». Le sport s'est enraciné en profondeur et sa sphère d'influence s'est accrue. Le sport et la musique sont les deux activités qui, depuis plus de trente ans, constituent une culture mondiale commune et surtout une pratique commune. Certes le sport demeure aujourd'hui comme hier le vecteur d'aspirations comme de ressentiments puissants dans le monde, mais ses finalités sociales et éducatives se sont construites et ordonnées au sein du mouvement sportif et olympique. Pierre de Coubertin a souvent rappelé qu'« il ne faut pas confondre le caractère et la vertu ». Par cet avertissement le rénovateur olympique invitait à se méfier des amalgames faciles.



CHAPITRE VI

Acteur de l'humanisme : dimension sociale et éducative

En faisant clairement la distinction entre le tempérament (audace, courage, endurance, volonté,...) et la vertu (respect, tolérance, humilité, fraternité, etc.) il refuse une conception du sport où les qualités morales seraient considérées comme l'empreinte génétique de la compétition.

Le sport, pratique universelle et codifiée, est un outil pédagogique unique au service de l'éducation au sens large... Le sport assure la transmission des héritages et l'expression des identités... mais n'attendons pas du sport qu'il soit le nouvel opium du peuple des jeunes... la ségrégation par le regard, par les mots, a produit son effet. Non le sport ne sera pas l'opium des jeunes... il est un outil, un bel outil mais un outil.

Mahyar Monshipour Champion du monde de boxe L'Equipe 29/12/2005

La doctrine de la moralisation directe par le sport est donc fausse. Par contre le sport représente effectivement un apprentissage et une formation uniques dont témoignent les athlètes.



Acteur de l'humanisme : dimension sociale et éducative

Depuis le 12 février 2006, date de ma victoire aux Jeux de Turin et journée qui restera inoubliable pour moi, je n'ai de cesse de repenser à toutes ces années, de bons et de mauvais moments, de rires et de galères...

Je mesure maintenant tout ce que le sport m'a apporté, toutes les expériences que j'ai vécues auprès de mes entraîneurs, de mes profs, de mes collègues d'équipes successifs. J'ai surtout appris à me battre pour atteindre un but, un rêve, même quand tout va mal (13 mois avant ce titre, blessure et opération de mon genou gauche).

Pour moi le sport est une véritable école de la vie et à travers lui, chacun peut accumuler les expériences qui l'aideront dans sa vie en général.

C'est pourquoi, il me semble que le mouvement sportif français pourrait relancer une réflexion sur la place du sport à l'école. Plus de sport pourrait dynamiser les élèves, amener une cohésion entre eux, leur permettre de s'extérioriser pour ensuite mieux se concentrer sur les matières « classiques ».

Pourquoi ne pas également se pencher sur la relance d'une vraie culture sportive dans notre société, à travers les médias par exemple ? Trop de disciplines « pourvoyeuses de médailles » sont sous médiatisées, en parler aiderait les athlètes et les fédérations dans leur communication, leur recherche de partenaires. Ne serait-ce pas non plus un bon moyen pour beaucoup de gens de se sortir de leur quotidien...

Antoine Denériaz, Champion olympique de ski alpin

■ « LE SPORT, C'EST BIEN MIEUX DANS UN CLUB »

Parce qu'ils s'investissent avec passion, les dirigeants sportifs des clubs ne mesurent pas toujours le rôle central qu'ils jouent pour la socialisation des adhérents et le renforcement du lien social – fil invisible qui transforme un agrégat d'individus en une communauté de personnes – dans leur espace de vie. Peut-être aussi n'osent-ils pas le faire savoir parce qu'ils sont bénévoles et désintéressés.



Acteur de l'humanisme : dimension sociale et éducative

Le club rassemble des hommes et des femmes autour d'une famille sportive, avec des jeunes qui s'intègrent et des anciens qui ont une place reconnue. Les personnes handicapées trouvent avec la pratique sportive la possibilité, selon leur propre témoignage, de partager avec les valides un terrain commun. Engagés et reconnus grâce au sport, les athlètes handicapés trouvent, sinon une égalité, du moins une équité par et dans le sport. Béatrice Hess le souligne :

... Dans une situation d'handicap, le sport nous élève à un rang d'égalité, nous redonne une fierté avec nos possibilités. Il apporte l'indépendance et la santé dans un bien être physique et mental. Aimer le sport c'est aimer les valeurs du respect de chacun...

Je ne suis pas tombée dedans on m'y a jetée. J'ai apprivoisé le sport par obligation et j'ai appliqué ces règles par passion. Pouvoir s'identifier au travers de règles identiques à tous les pratiquants, participer ensemble procure du plaisir...

Béatrice Hess Championne paralympique de natation

Le club fait socle avec ses racines locales et développe des branches comme un véritable arbre généalogique où tous ses membres s'approprient une histoire, un chemin et des événements fondateurs : les trophées rappellent les moments d'émotion collective. C'est un repère qui jalonne les vies individuelles. Le sport est souvent une passerelle entre générations et le club se présente comme un lieu d'accueil stabilisant à une époque où la mobilité géographique est souvent devenue la norme. Ses offres d'animation en milieu rural sont même fréquemment les seules avec le tourisme.



La vie sociale développée par les clubs constitue ainsi un outil formidable d'animation pour les zones rurales dans lesquelles les services au public sont limités voire s'effacent du paysage.

La mixité sociale joue un rôle déterminant par rapport à la société et ses exclusions. Le sport constitue un lien entre personnes de conditions sociales ou économiques très différentes, d'opinions ou de confessions éloignées.

« Moi je me suis trouvée grâce à l'exercice du corps. Je ratais l'école, je n'étais pas à ma place comme beurette dans la société française, mais le sport m'a donné une place que je n'avais pas trouvée autrement » rapporte Nadia lors du Colloque européen sur « Femmes et Sport » concernant les pays du pourtour méditerranéen. Des barrières existent comme le dit dans L'Equipe le champion du monde de 110 mètres haies Ladji Doucouré : « En banlieue, les barrières sont dans la tête ».

Les clubs des quartiers sensibles sont des lieux d'expression et d'épanouissement privilégiés pour des jeunes issus de l'immigration et principalement pour les jeunes filles. Aux côtés des enseignants et des animateurs les clubs savent aussi s'ouvrir à d'autres missions pour accompagner les jeunes. Nombreux sont ceux qui en plus des activités sportives pratiquent le soutien scolaire, renforçant ainsi le lien entre le club et l'école.



Acteur de l'humanisme : dimension sociale et éducative

On a souvent tendance à dire que le sport est l'apprentissage du respect de soi-même, de la règle et des autres. C'est vrai et c'est aussi avec la compétition un des derniers domaines où les jeunes peuvent être classés et mesurer ainsi tout le chemin qui reste à parcourir pour atteindre le niveau des meilleurs.

C'est une réalité vécue au quotidien, beaucoup d'acteurs de notre système éducatif s'interrogent sur la façon de mener les jeunes à l'âge adulte, d'en faire des citoyens actifs responsables et solidaires.

Mon expérience d'ancien joueur puis d'entraîneur et maintenant de dirigeant m'amène à témoigner de l'intérêt de la pratique des sports collectifs et du Rugby en particulier pour fonder l'identité collective et favoriser l'intégration des adolescents.

Le Rugby : « Ecole de Vie » constitue un des slogans forts de la Fédération Française de Rugby. Oui le Rugby lorsqu'il est bien enseigné est à même par les valeurs qu'il véhicule de « baliser » la route de ces jeunes en manque de repères.

Sport Collectif, le Rugby suppose la coopération entre les partenaires dans le respect des adversaires et de l'arbitre ; sa dimension combat et l'affrontement physique qu'il génère requierent du courage individuel, mais aussi de la solidarité.

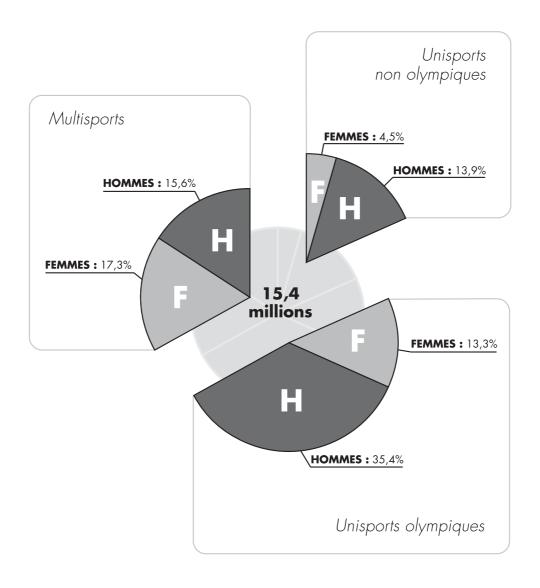
« Se piloter » face à une opposition sans cesse en mouvement pouvant remettre en cause à tout moment l'intégrité physique du joueur nécessite prise d'initiative et intelligence pour choisir les solutions individuelles et collectives les plus adaptées.

La convivialité qui se manifeste après les rencontres avec les partenaires et les adversaires compense, tout en développant le goût de l'effort, la rudesse et l'âpreté de certaines rencontres, la dureté des entraînements. Elle contribue aussi à créer un lien social très fort favorisant les sentiments d'appartenance à un groupe...

Jo Maso Manager général de l'Equipe de France de Rugby



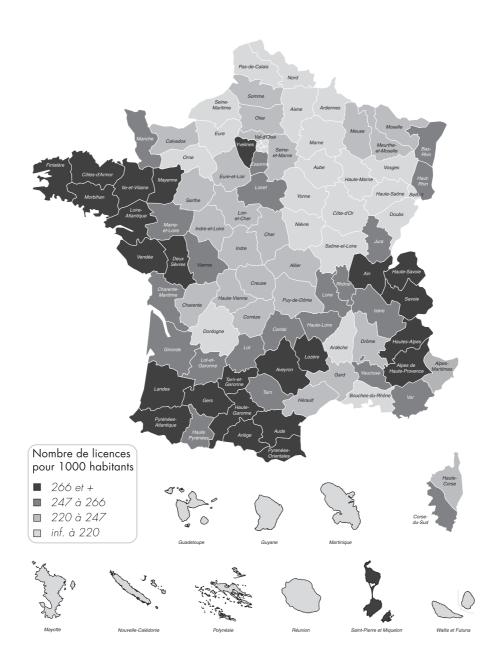
Effectifs de licences en 2004 : 15,2 millions





CHAPITRE VI

Effectifs de licences en 2004 : 15,2 millions



Source : recensement mené auprès des fédérations sportives agrées. Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Mission statistique. INSEE, recensement de la Population RP99.



■ « MON CLUB, C'EST BIEN PLUS QUE DU SPORT »

La pratique sportive fédérée se réclame de mesures, de règles, de normes et de classements. L'ensemble constitue un cadre indispensable pour structurer durablement la participation des équipes ou des individualités, c'est ainsi qu'est assurée la pérennité des compétitions ou des rencontres. Sans ces notions, on appauvrit du même coup les chances de « *sortir de soi* » qui définit le mot même d'éduquer.

Il est toutefois indispensable d'avoir recours à une régulation dans la confrontation : c'est le rôle de l'esprit sportif ou fair-play. Apparu en 1205 le mot « fair » s'applique à cette époque à la pureté et au beau avant de prendre le sens figuré de « droiture » au XIVe siècle. Cet esprit sportif avant la lettre concerne « celui qui cède pour éviter une querelle car il remporte une plus belle victoire que celui qui enlève la palme. Ne discute pas les décisions de l'arbitre. » conclut joliment l'humaniste Erasme en 1530 (De civilitate). Aujourd'hui fair-play et sport vont de pair mais est-il pour autant facile d'être fair-play ?

En effet dans les mœurs contemporaines l'aspiration constante à la liberté et à l'autonomie individuelle ne fait pas toujours bon ménage avec l'interdit. Pour être vivants l'interdit comme la sanction doivent être expliqués. La passion sportive ne suffit pas, elle a besoin de pédagogie. La sociabilité du club offre un prolongement éducatif possible à l'expérience vécue et à l'émotion.

CHAPITRE VI

Acteur de l'humanisme : dimension sociale et éducative

C'est en ce sens que le mouvement sportif revendique une dimension sociale et éducative pour son activité comme pour le contenu de toute politique sportive digne de ce nom.

Le club fédère des personnes autour d'un code sportif commun à toutes les disciplines complété par un code social énonçant une appartenance à un lieu de vie, de travail, d'études, ou encore à des affinités ou à des communautés. Il est donc plus que du sport et les sportifs doivent faire vivre cette ouverture.

Je me rapproche de ce texte (1) qui exprime vraiment ce que le sport peut apporter au quotidien, et surtout à tous : que nous soyons dans la pratique loisir ou bien dans la compétition ou encore dans le haut niveau.

Je pense que, de plus en plus, le sport et surtout le sportif de haut niveau doit être un vecteur d'accomplissement et d'exemple pour les jeunes et la société d'aujourd'hui. Depuis plusieurs années déjà des champions s'associent à des causes concernant les maladies, l'insertion des jeunes par le sport, les enfants issus de milieux défavorisés, etc. et proposent de se dévêtir du symbole de leur gloire, pour vêtir la détresse d'autrui. L'humilité en est le fruit... Ce qui est une des valeurs primordiales pour un sportif. Qui peut résister à l'appel d'une telle action de fraternité lorsqu'elle s'exprime d'une manière aussi simple, mais ô combien réconfortante ?... En un mot soyez aussi des « champions » dans l'amour consacré aux autres.

Isabelle Sévérino Championne d'Europe de gymnastique

(1) Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé d'épanouissement de chacun ; elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Leur pratique constitue un droit pour chacun.

Extrait de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984



La campagne du CNOSF « Mon club, c'est bien plus que du sport », ainsi que l'adoption du Code sportif élaboré par l'Association française pour un sport sans violence et pour le fair-play (AFSVFP) illustrent sa dimension éducative et sociale. Ce Code est essentiellement fondé sur l'éthique qui rassemble plus largement que la politique.

■ POUR UN REGARD NEUF SUR LE SPORT

Un regard sans fard sur le sport ne peut faire l'économie d'alerter les partenaires du mouvement sportif sur les illusions sociales qu'il peut générer. Pour parler sans détour, la violence et la délinquance ne sont pas solubles dans le sport, elles peuvent sans doute être atténuées par sa pratique mais c'est surtout en amont que le sport peut être efficace.

Stéphane Diagana, le coureur champion du monde de 400 mètres haies, propose de motiver l'ensemble des acteurs éducatifs de l'enseignement sur la dimension culturelle du sport.



L'homme est direct :

... Plus que jamais et quel qu'il soit, le sport doit donc s'enraciner (retourner?) à l'école et y prendre pleinement sa place. Espérons qu'il n'aura pas à faire le mur pour cela et qu'il sera un jour accueilli par le plus grand nombre à bras ouverts... J'ai longtemps souffert du peu de considération dont le sport pouvait jouir auprès d'une grande partie du corps éducatif scolaire et universitaire : les avis à son sujet naviguant de l'inutilité du sport loisir à la nuisibilité du sport de compétition.

Après réflexion, je pense que le sport souffre de deux handicaps majeurs auprès de ce public et de ses disciples. Tout d'abord, même si les choses changent, il est encore trop souvent perçu comme une simple expression du corps et non comme une expression de l'esprit par le corps, ce qui le condamne irrémédiablement à subir la condescendance. D'autre part - et c'est sans doute ce dont il souffre essentiellement aujourd'hui- le sport est considéré à tort par certains comme une matrice de notre société et non comme son reflet, dès qu'il est dit de compétition. Pour les tenants de cette pensée, le sport porte donc une part de responsabilité non négligeable des maux et de la brutalité de nos sociétés modernes qui nous réduisent à la domination ou à la soumission, à vaincre ou à être vaincu, à la pression ou à la dépression.

Pourtant, la compétition étant aussi vieille que la vie elle-même, le sport ne peut en être qu'un reflet aussi simplifié que symbolique...

Stéphane Diagana Champion du monde d'athlétisme

C'est précisément dans cet esprit et dans le cadre de réflexions similaires de celle du champion d'athlétisme que le mouvement sportif au travers de l'ANOF (Académie nationale olympique française) lance en partenariat avec l'Education nationale un Camp olympique de la jeunesse à l'été 2006. Autour de l'idée « le sport est un média d'éducation » le principe est de faire découvrir les valeurs du sport et de l'olympisme.



Acteur de l'humanisme : dimension sociale et éducative

Dans la filiation des jeux grecs ou plus récemment de celle des « Regards neufs sur le sport » initiés par Joffre Dumazedier à la Libération associant fédérations affinitaires et Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), l'ambition est de faire vivre dans un projet pédagogique l'héritage culturel du sport et sa pratique. Le camp mêle ateliers d'initiation de sports olympiques et paralympiques, invite à la simulation de jeux antiques ou à chercher la « carte aux trésors » au travers de toute une gamme de thèmes et d'outils.

Ce constat étant fait, il n'est pas interdit d'aspirer et d'œuvrer à un monde où la solidarité serait la loi première en lieu et place de la compétition, mais en attendant ce jour, il est aussi du devoir de tout éducateur de préparer ses élèves à la réalité à laquelle il sera confronté. Le sport utilisé à bon escient peut permettre de remplir ce double objectif. Au-delà de son bénéfice en terme de santé publique, il est l'outil pédagogique idéal pour cela. Il peut apprendre aux plus jeunes les mérites du dépassement et de la vertu, tout en présentant les écueils de l'irrespect et de l'égoïsme. C'est un outil puissant, qui nécessite une grande formation de la part de ceux qui le manient si l'on veut qu'il remplisse sa mission. Il permet d'apprendre à conjuguer à haut niveau et dans la plus grande diversité sociale, savoir-être et savoir-faire...

Stéphane Diagana Champion du monde d'athlétisme

Permettre à chacun de s'exprimer et de s'épanouir ne signifie pas pour autant que tout est uniforme et que la différence n'existe pas. L'important n'est pas dans le niveau, il est dans l'égalité des chances en toute chose, c'est vrai pour le sport comme pour l'école.



Olympisme et traditions

Ce petit fanion de club qui vous tient lieu de langue.

Blaise Cendrars (A Géo Charles, poète olympique aux JO de Paris en 1924)



■ DE L'AUDACE, ENCORE DE L'AUDACE, TOUJOURS DE L'AUDACE!

Aussi curieux que cela puisse paraître, l'avènement quasi simultané du sport et des Jeux olympiques au XIX^e siècle n'a pas conduit à un attelage commun dès les débuts.

L'idée de les unir est un pari audacieux du jeune Pierre de Coubertin. En 1892, l'annonce du retour de l'idée olympique s'est faite subrepticement en fin de réunion par le rajout in extremis d'un point à l'ordre du jour...

A Paris en 1894 le congrès olympique est convoqué dans un contexte où le souvenir olympique gagne du terrain après les découvertes archéologiques des sites antiques. Pierre de Coubertin annonce publiquement deux choses : son intention de développer l'éducation de la jeunesse par les exercices athlétiques et sa volonté d'œuvrer pour la pacification entre les nations. Sa force de conviction et une grande intelligence stratégique sont ses atouts décisifs. Sa vision prémonitoire du XX^e siècle où il devine l'influence de la démocratie et du « cosmopolitisme » le pousse à oser le pari de rénover les Jeux de l'antiquité.

Mais la partie n'est pas gagnée d'avance car il doit trouver un dosage subtil au sein de la commission en charge du projet. Son objectif est clair : il faut associer le succès du sport moderne à la recherche de la paix entre les nations.



L'engouement pour les sports athlétiques doit s'appuyer sur l'aura des Jeux olympiques disparus depuis deux mille ans. Un mémoire distribué aux congressistes appelle « tous les peuples civilisés qui se réclament de la Grèce antique » au soutien du projet.

Le choix se fait entre deux propositions : une qui prône la reconstitution historique voulue par le gouvernement grec et l'autre qui prône la célébration des sports modernes réunis dans une grande fête internationale. Pierre de Coubertin qui défend cette dernière option utilise la crainte de plusieurs dirigeants sportifs devant la montée du professionnalisme pour les gagner à sa cause. Il compose ainsi un programme sportif très diplomatique pour arriver à « un équilibre européen des disciplines olympiques ».

Celles-ci tiennent compte de la référence à l'antiquité avec le lancer du disque, de la prise en compte des sociétés de gymnastiques et de tir, mais également de l'art nobiliaire de l'escrime avec la paume, puis du lawn-tennis, de la vélocipédie, etc. Entre le projet du gouvernement grec et celui des seuls sports modernes, Pierre de Coubertin accepte le compromis.

Une « *chimère sportive* » selon l'heureuse formule de Serge Laget s'invite à la liste. Elle est imaginée par Michel Bréal, brillant helléniste proche du rénovateur.



Bréal se propose de remettre une coupe de Marathon au vainqueur de la course Marathon – Athènes en souvenir du soldat Philippidès revenu de la bataille du même nom pour annoncer la victoire des Grecs avant de décéder. Ainsi le premier marathon olympique de l'histoire est-il créé sans répondre pour autant à une quelconque demande sportive!

Sous les ors de l'amphithéâtre de La Sorbonne résonnent les derniers mots du discours de clôture de Coubertin : « Exportons des rameurs, des coureurs, des escrimeurs, voilà le libre échange de l'avenir! ». C'est ainsi qu'il annonce « le rétablissement des JO comme le puissant auxiliaire de la paix ». Le coup d'envoi est donné : les premiers Jeux olympiques internationaux de l'histoire auront bien lieu à Athènes en 1896. La première édition est émaillée de quelques fantaisies au regard des conditions actuelles : un nageur favori de la compétition refuse de se jeter à l'eau car elle est trop froide à son goût, tandis qu'un sprinteur grec tient à porter des gants blancs durant l'épreuve, son roi étant dans la tribune... Parmi les participants au 1 500 m se glisse même un étudiant de la délégation scolaire d'Arcueil conduite par Henri Didon le père de la devise olympique. Les USA trustent les titres mais celui de la gloire revient à Spiridon Louys, héros de tout un peuple et étonnant vainqueur du premier marathon de l'histoire sportive.



En cette année 1894, il nous a été donné de réunir les représentants de l'athlétisme international, et ceux-ci, unanimement, tant le principe en est peu controversé, ont voté la restitution d'une idée, vieille de deux mille ans qui aujourd'hui comme jadis agite le cœur des hommes... En définitive, Messieurs, il n'y a pas dans l'homme deux parties, le corps et l'âme. Il y en a trois, le corps, l'esprit et le caractère : le caractère ne se forme point par l'esprit, il se forme par le corps... Je lève mon verre à l'idée olympique qui a traversé, comme un rayon de soleil tout puissant, les brumes des âges et revient éclairer d'une lueur de joyeuse espérance le seuil du XX^e siècle.

Pierre de Coubertin Extraits du discours de clôture de Pierre de Coubertin (1894)

Mais la réunion de tous les sports français au sein d'une seule et même famille n'est pas encore devenue réalité. Le Comité national des sports est créé en 1908 suivi en 1911 du Comité olympique français. Les deux organismes marquent la ligne de partage qui différencie les sports olympiques des autres. Pierre de Coubertin, devenu Président du CIO, poursuit son combat pour donner au sport une mission humaniste et civilisatrice. Le mouvement connaît des succès mais aussi des revers. Les Etats voient dans l'organisation des Jeux une promotion de leur politique et les fédérations s'attachent à renforcer en priorité leur discipline.

Jusqu'à la guerre de 14-18, les JO cherchent leur identité et... leurs sports.

A Paris (1900) le tir au sanglier vivant ou la course en montgolfière cohabitent avec l'athlétisme et le rugby.



Le label olympique de l'édition réussie et populaire de ces Jeux dans la capitale française sera contesté puis finalement accordé a posteriori. La traversée de l'Atlantique pour les JO de 1904 aux USA (St Louis) laisse à quai une délégation française ne comprenant aucun athlète à cause du prix du voyage! A ces mêmes Jeux l'organisation des « Anthropologic's days » réservés aux indiens, esquimaux et autres ethnies ternit la fête sportive et l'idéal olympique. Après Londres (1908) et Stockholm (1912) sont programmés les jeux de 1916 ; prévus à Berlin, ils n'auront pas lieu pour cause de guerre. En 1920 les JO d'Anvers puis ceux de 1924 à Paris fixent plusieurs rituels : ainsi en est-il du serment et du village olympique. La devise « Citius, Altius, Fortius » est désormais officielle. La seconde édition parisienne est particulièrement flamboyante avec l'alliance des sports et de la culture au travers de concours d'art, de sculpture, de musique, d'architecture et de littérature. Le jury d'écrivains couronne Géo-Charles devant Montherlant tandis que le sprint final du 800 m inspirera « Les chariots de feu » au cinéma.

Les Jeux olympiques sont désormais un événement-phare mais qui dit Jeux olympiques ne dit pas pour autant olympisme!

■ FAIRE LES JEUX PAS LA GUERRE...

L'organisation des JO doit intégrer le respect des normes et de règlements définis par la Charte olympique.

Pas de ségrégation religieuse, ethnique ou politique : l'olympisme unit dans le stade et hors du stade tous les acteurs participant directement ou indirectement aux Jeux.

Après les Jeux de Los Angeles en 1932 les influences politiques grandissent autour des enjeux olympiques. L'organisation de l'édition de 1936 est confiée au régime nazi. En réaction contre la « récupération » de l'olympisme par Hitler une « Olympiade de la Paix » est prévue à Barcelone par des organisations syndicales américaines, des pacifistes et des sportifs européens. La guerre civile espagnole entraîne l'annulation de cette manifestation et l'édition de Berlin à l'été 1936 montre un visage de propagande aux antipodes de l'olympisme.

Des gestes personnels marquent l'histoire de l'olympisme comme celui de l'athlète allemand Lutz Long donnant une accolade fraternelle à Jesse Owens, athlète noir, son vainqueur au saut en longueur, à qui Hitler évite de serrer la main. Pierre de Coubertin décède un an plus tard et une nouvelle guerre éloigne les JO jusqu'en 1948.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale le partage politique entre bloc de l'Ouest et bloc de l'Est est à l'origine de tensions internationales. L'idée du boycott fait son chemin et altère l'esprit olympique en 1980 et 1984. Le massacre d'athlètes israéliens aux JO de Munich en 1972 ébranle les Jeux et bafoue leur idéal humaniste. La résonance médiatique des Jeux est utilisée par certaines causes à l'image de la main gantée de noir de Tommie Smith et John Carlos à Mexico en 1968.



CHAPITRE VI

Acteur de l'humanisme : olympisme et traditions

En 1991, suite à l'éclatement de la Yougoslavie, le CIO élabore un document pour la Trêve olympique. Son initiative est relayée par les Nations unies car les conflits se multiplient sur la planète. Les athlètes se sentent concernés.

A Lillehammer (1994) la guerre avait commencé en Yougoslavie et il y a eu une commémoration pour les gens de Sarajevo. Pour ne pas oublier que si nous, on vivait de grands moments, eux étaient dans la guerre, ils avaient demandé une trêve olympique pendant les Jeux. On voudrait que tout le monde partage ces moments de paix, de joie, de bonheur. Mais pas si loin de nous il y avait des gens qui s'entretuaient.

Corinne Niogret Championne olympique de biathlon

La mobilisation pour la paix chère à Pierre de Coubertin trouve un prolongement international. La parenté entre le CIO et l'ONU est soulignée par Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies :

L'idéal olympique est un hymne à la tolérance et à la compréhension entre les peuples et les cultures. Il invite à la compétition mais dans la compétition avec le respect d'autrui. A sa manière l'olympisme est une école de démocratie, c'est-à-dire qu'il existe un lien naturel entre l'éthique des Jeux olympiques et les principes fondamentaux de l'organisation des Nations Unies.

Boutros Boutros-Ghali Secrétaire général des Nations unies

Dans le même temps l'olympisme gagne du terrain sur les stades avec l'entrée des athlètes handicapés. Des Jeux paralympiques sont créés à partir de 1960 à Rome.



Après avoir été accueillis dans des villes non hôtes des JO, ils sont organisés depuis 1992 dans la même ville. La création des Jeux d'hiver paralympiques intervient en 1976. L'International Paralympic Committee (IPC) signe un accord avec le CIO en 2002.

Les Jeux sont étroitement liés à la construction du mouvement olympique lui-même. Dans l'intervalle de l'olympiade, la famille olympique qui réunit tous ses membres adapte sa gouvernance aux exigences éthiques et humanistes. Le slogan « Célébrons l'humanité » contribue à valoriser le message universaliste du sport olympique. La famille olympique s'est renforcée au travers des épreuves (guerres et boycotts). Elle réoriente ses finalités pour tenir compte des évolutions et toujours promouvoir l'homme à travers le sport : qu'il s'agisse de l'égal accès des femmes, de la protection de l'environnement ou de la lutte antidopage. Ce sont ces paramètres qui font des Jeux olympiques une compétition sportive systématiquement associée aux valeurs de fraternité, de paix et de tolérance, ce que Bernard Jeu désignait comme du « sport plus ». Un département nouveau est créé dans les années 80, celui de « solidarité olympique » afin d'aider les CNO des pays émergents et de répartir une part des droits de retransmission dans la famille olympique.



La passion comme moteur!

On me demande souvent ce qui aura été pour moi l'événement le plus marquant dans ma carrière sportive. A cette question, j'ai instinctivement tendance à répondre : ma médaille olympique. Cependant, je me rends compte avec le recul que l'évocation de ces instants de pur bonheur ne résume pas à elle seule ce que m'a apporté le sport.

En effet, ce qui rend la victoire si belle ou l'échec si douloureux, ce sont bel et bien ces années entières passées à répéter un geste sportif au point qu'il en devienne naturel, ces périodes de doute ou d'euphorie partagées avec son entraîneur, ses proches ou ses coéquipiers ou encore ces instants de pure adrénaline au moment de la dernière flèche!

Qu'il soit individuel ou collectif, le sport est et doit rester avant tout une aventure rassemblant des personnes poursuivant un objectif commun et animées d'une même passion! Des premiers pas en club jusqu'aux sommets des podiums, la passion est l'élément moteur qui fera de ces entraînements ou compétitions des moments incroyablement riches en enseignements!

Sébastien Flute Champion olympique de tir à l'arc

Le CIO doit faire face à la montée de la « *judiciarisation* » et la création d'un Tribunal arbitral du sport (TAS) répond à cette évolution. Si le sport édicte les règles du jeu sur le terrain, l'olympisme gère l'arbitrage du jeu sportif. L'influence du mouvement olympique se mesure au renforcement de son autonomie et à son aptitude à répondre aux défis du présent.

■ L'OLYMPISME : UN PATRIMOINE CULTUREL DE L'HUMANITÉ

Les valeurs et les symboles de l'olympisme font partie intégrante du patrimoine de l'humanité.



Le CNOSF a la charge de les promouvoir et les protéger sur le territoire national.

Le Comité national olympique est à l'image de la maison des sports, il répond à cette idée d'une famille sous un même toit. Les athlètes retrouvent à la fois les dirigeants mais aussi les passerelles interdisciplinaires, c'est dans un esprit de rencontres ou de Jeux olympiques...

Béatrice Hess Championne paralympique de natation

L'importance des Jeux olympiques et du sport revêt un caractère unique dans la civilisation humaine. Tous les peuples se reconnaissent dans cet affrontement sportif et le sport olympique sait faire la place à toutes les cultures et traditions. L'accueil des JO depuis leur rénovation a favorisé la réalisation d'équipements sportifs, l'aménagement des territoires, l'établissement de programmes urbains, de santé, de communication, d'éducation, etc. Mais l'héritage olympique concerne aussi la promotion des cultures, des identités et des personnes de toutes origines et conditions. Plusieurs fédérations se préoccupent de leurs archives et de leur histoire en créant des musées ou des espaces dédiés au patrimoine de leur discipline. En France, des équipements culturels comme le Musée national du sport, la Maison des Jeux olympiques d'Albertville, le Centre national des archives du monde du sport, mettent en présence des collections et des œuvres liées au sport et à l'olympisme. Des universités développent des programmes de recherche et d'études et souvent avec le mouvement sportif lui-même.



CHAPITRE VI

Acteur de l'humanisme : olympisme et traditions

L'Académie nationale olympique française, sous l'égide du CNOSF, engage un vaste chantier autour de la mémoire du mouvement sportif « MéMoS » afin de protéger les racines du sport et de l'olympisme. L'olympisme est un formidable vecteur éducatif qui permet de faire découvrir non seulement l'éthique du jeu mais aussi la diversité des cultures. Il est le fondement de la réalisation et de l'épanouissement de l'homme par le sport. Les Jeux olympiques en sont la vitrine et l'expression événementielle, c'est aussi pour

Le sport est un phénomène de société peut-être plus important chez nous, Français, qu'ailleurs.

cela que leur organisation est autant désirée.

Notre échec à Singapour a traumatisé notre pays et a démontré que nous sommes, sans doute, une « petite nation » dans le mouvement sportif.

Tant que les pouvoirs politiques, au plus haut niveau, ne nous soutiendront pas davantage -il n'y a pas que le foot- nous aurons des difficultés à obtenir l'organisation d'événements mondiaux. Il faut soutenir nos dirigeants qui se donnent beaucoup de mal; seule une volonté politique sportive peut donner des résultats positifs: présence dans les fédérations internationales, organisation d'événements à l'échelle mondiale, encadrement des jeunes de talent avec suivi rigoureux.

Le sport a des valeurs reconnues -respect de soi, de l'adversaire-, le sportif de haut niveau est un exemple auprès de la jeunesse, la réussite d'un sport incite les partenaires économiques à s'engager davantage, à soutenir les fédérations ou le Comité olympique.

Le sport est aussi un ambassadeur d'un pays.

Michel Jazy Vice-champion olympique d'athlétisme

LA RAISON DU PLUS SPORT...





CHAPITRE VII

Acteur du futur

Nous pouvons être hommes sans être savants.

Jean-Jacques Rousseau « L'Emile »



■ LE MOUVEMENT SPORTIF UN ACTEUR MAJEUR

De phénomène social qu'il était jusque dans les années 80, le sport est devenu un fait sociétal. La différence est désormais dans la nouvelle perception des atouts et des risques que la pratique sportive représente pour un individu. La force du sport réside dans le plaisir, la liberté, la santé, etc. qu'il procure, protège ou menace. Les rêves sportifs se renouvellent avec la médiatisation et la gouvernance du sport fait appel aux compétences des métiers du droit.

Dans sa relation au sport notre société ne vit pas un changement, ni une mutation, elle vit un basculement. En effet s'il y a encore quelques années le sport était considéré comme le terrain de l'exploit, individuel ou collectif, aujourd'hui son champ couvre également celui de la vie humaine à tous les âges, pour les valides comme pour les handicapés. Si dès ses débuts il a été investi d'une fonction éducative pour la jeunesse grâce à une relation préférentielle avec l'école, aujourd'hui sa dimension sociale et éducative est promue au rang de référence citoyenne pour toute la société.

Plus largement l'éthique devenant le principe fondateur des activités humaines, elle inscrit les finalités du sport dans le processus universel de civilisation.



Le sport s'est construit au fil du temps parce que des hommes et des femmes épris d'un certain idéal l'ont structuré pour qu'il soit aujourd'hui ce qu'il est. L'homme est au cœur de son évolution et le mouvement sportif quel que soit le pays en est la représentation. Fort de ses 15,5 millions de licenciés et de ses 175 000 clubs le mouvement sportif français est la première des sociétés françaises à capital humain. Le CNOSF en est son représentant légal. Il se doit de répondre à la triple vocation de fédérateur, de régulateur et d'initiateur afin d'en être le véritable chef d'orchestre.

La dimension fédératrice est incontournable car l'unité du mouvement sportif est la clé de son rayonnement et de ses succès futurs. Elle est aussi au cœur du développement du sport, quels que soient sa nature et son niveau. Les évolutions constatées depuis vingt ans ont confirmé la diversification des pratiques et l'aspiration à l'autonomie dans leur gestion.

Ce développement sans précédent a nourri l'associativité du sport, élargi son champ d'application et accru les formes d'engagement du bénévolat au bénéfice de l'association sportive. Cet essor des pratiques et de la responsabilité sociale est un formidable atout pour le mouvement sportif.

Dans le même temps les acteurs publics ont connu avec la décentralisation des évolutions sensibles dont les principales ont été décrites précédemment.



CHAPITRE VII Acteur du futur

Cela conduit aujourd'hui le mouvement sportif à proposer pour l'avenir du modèle français, une réforme de la gouvernance renouvelée dans son système et privilégiant la dynamique des convergences sur le partage des finalités sportives, éducatives et sociales.

Le rôle sociétal du mouvement sportif est reconnu par tous, il peut encore être amélioré avec des soutiens spécifiques aux clubs. Une actualisation et un inventaire des missions de service public ou d'intérêt général confié au sport devraient ainsi être affinés afin de promouvoir l'idée d'utilité sociale du club et parvenir à un label de reconnaissance.

La décentralisation ayant redessiné la cartographie politique et modifié les modalités de son pilotage, la place des collectivités territoriales a été considérablement renforcée. Elles étaient déjà influentes dans le financement de la vie associative et des équipements sportifs (communes et départements). L'entrée de la Région dans ce dispositif national a regroupé des territoires dans un espace commun. L'espace régional doit donc favoriser la coordination des politiques sportives.

Afin de conjuguer les proximités fédérales et territoriales le mouvement sportif propose la création de Conférences régionales du sport dont les états généraux avaient déjà souligné la nécessité.



Le niveau départemental devrait bénéficier d'une interface identique compte tenu de son engagement permanent et de l'impact positif de sa médiation, comme l'illustre la mise en place des CDESI. Le rôle des structures déconcentrées du CNOSF est fondamental à ce niveau.

Elles sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales et doivent assurer la participation du mouvement sportif tant dans la définition des politiques territoriales que dans leur mise en œuvre, avec le souci de la cohérence avec les politiques fédérales.

Cette nouvelle gouvernance s'accompagne d'une stratégie novatrice de développement et d'adaptation des infrastructures sportives. Dans cet objectif, le CNOSF recommande la création d'un Conseil national des équipements sportifs. Le rassemblement de tous les acteurs concernés par ces équipements permettrait d'agir avec davantage de cohérence et d'efficacité pour répondre à la demande des pratiques tant de masse que de haut niveau. La question essentielle du financement des équipements et de leur gestion ne pourra être abordée que dans le cadre de cette nouvelle gouvernance et avec l'édiction de nouvelles règles.

Le second axe est lié à la fonction de régulation du CNOSF. Depuis vingt ans le sport français a connu des résultats spectaculaires. Les performances olympiques ont été en très net progrès jusqu'aux JO d'Atlanta en 1996.



CHAPITRE VII Acteur du futur

Le mouvement s'est stabilisé depuis Sydney en 2000. Les progrès du sport féminin notamment aux JO sont néanmoins très encourageants. Ils placent la France dans le peloton de tête, au 5^e rang olympique. Ce bilan suscite quelques interrogations et incite à la vigilance. Après avoir connu un retard considérable, puis être performant, notre système d'accession à la haute performance marque des signes d'essoufflement et a besoin de stabiliser ses piliers. Nous pouvons incontestablement mieux faire en matière de détection, de suivi des athlètes de haut niveau et d'encadrement. Il faut donc réfléchir à la mise sur pied d'une politique de détection ne reposant pas exclusivement sur les clubs, aux conditions d'épanouissement et d'engagement des athlètes de haut niveau et à celles de leur encadrement tant technique que médical. Le haut niveau réclame une logique spécifique mais cette logique devra pour assurer sa pérennité s'inscrire dans le respect de la continuité des pratiques comme des structures. Le haut niveau coûte cher mais il fait rêver, et le rêve est nécessaire à l'homme pour qu'il se réalise.

L'épanouissement de l'être humain a toujours été au centre des préoccupations et de l'engagement du mouvement sportif qui pour atteindre cet objectif a besoin de structures et de moyens, notamment humains. Dans cet esprit, le CNOSF a défriché le terrain pour développer depuis dix ans une régulation originale autour de l'emploi salarié sportif avec le CoSMoS et la signature de la CCNS. Les modalités de mise en œuvre de cette convention exigent aujourd'hui un management interne afin d'aider les dirigeants de clubs à en gérer les conséquences administratives et financières.



Et précisément en matière de formation le CNOSF installe cette année une nouvelle instance de régulation : l'IFoMoS. Le mouvement sportif s'est fortement impliqué dans la création d'emplois. En toute cohérence la possibilité de former ses propres cadres devrait logiquement s'inscrire dans ses attributions, le CNOSF la revendique instamment et demeure prêt à étudier toute possibilité de partenariat en ce sens. Il est en effet souhaitable pour tous d'aller vers des équivalences. Cette orientation permettrait d'ouvrir des perspectives de professionnalisation dans l'offre des clubs, comités et ligues. Une telle mesure renforcerait l'efficacité, l'autonomie et la compétitivité des fédérations. En outre elle aurait des effets sociaux utiles à la jeunesse dans l'accès aux fonctions d'animation qui sont prises en charge par les collectivités territoriales pour leurs services des sports communaux ou intercommunaux. Ainsi la convergence entre le mouvement sportif, les organismes de formation, universitaire ou managériale, et les collectivités locales ne devrait pas s'appliquer uniquement aux métiers périphériques du sport (marketing, conseil juridique, gestion commerciale, communication, etc.), mais également aux disciplines elles-mêmes ou à des familles de disciplines.

Enfin le CNOSF a une fonction d'initiation qui est essentielle pour consolider l'unité du sport français et lui donner toute sa place dans la concurrence sportive internationale. L'apprentissage du respect de soi, des autres et de la règle fait du sport un incontestable vecteur d'éducation. C'est pourquoi les liens et passerelles entre les lieux de scolarité et le mouvement sportif doivent être renforcés et faire l'objet d'initiatives multiples.



Dans l'entreprise, le sport se décline sous trois modes : le sport pratiqué dans l'entreprise, l'emploi de sportifs et le partenariat sportif. Le premier point doit être développé dans le souci de marquer une appartenance commune sur le mode convivial et de contribuer à la réalisation individuelle des salariés. Le deuxième permet de mettre au service de l'entreprise les qualités du sportif et le troisième prendrait toute sa dimension avec des incitations plus importantes en faveur du mécénat sportif. La création d'une fondation du mouvement sportif français en serait l'aboutissement logique.

Le CNOSF doit impérativement être aussi initiateur dans la communication. En 2006 dix millions de foyers français utilisent l'informatique et Internet, soit plus de la moitié de la population nationale. C'est un événement de portée considérable qui a été perçu depuis longtemps par l'économie marchande. Il est donc envisageable pour lui d'être son propre média en partenariat étroit avec d'autres opérateurs.

La création du Centre national de développement du sport (CNDS), établissement public administratif en lieu et place du FNDS, aurait pu permettre une plus grande participation du mouvement sportif à la gouvernance du sport et ce à tous les niveaux. D'une simple participation à la véritable gestion paritaire, le pas n'a pas été franchi. Le CNDS aurait dû aussi permettre un accroissement substantiel des moyens à destination du mouvement sportif. Il n'est toutefois pas trop tard pour le faire.



Un prélèvement de 2,2% sur le montant des sommes misées sur les jeux organisés de la Française des Jeux correspondrait à la demande initiale formulée par le mouvement sportif et permettrait de renforcer les clubs dans leurs missions de développement local, économique, social et culturel.

Par ailleurs, la mise en place du CNDS devrait permettre d'assurer le financement des actions du CNOSF sans que celui-ci ait à en justifier la pertinence vis-à-vis des services du Ministère chargé des sports. Mais ceci ne doit être qu'une étape car pour pouvoir accomplir pleinement ses missions de fédérateur, régulateur et initiateur, le CNOSF a besoin de moyens lui permettant d'entreprendre.

L'importance sociétale du mouvement qu'il représente l'autorise légitimement à y prétendre. Sa crédibilité tant nationale qu'internationale en dépend.

Comme l'action autour de la candidature de Paris 2012 l'a montré, la perspective d'organiser les Jeux olympiques d'été permettrait d'ancrer le sport comme un mode de vie majeur.

Un positionnement nouveau du mouvement sportif dans la gouvernance du sport garantirait sa contribution effective à la société française et rejaillirait sur sa représentativité internationale et olympique à l'horizon 2024.

LA RAISON DU PLUS SPORT...





GLOSSAIRE

- AIPS : Association internationale de la presse sportive
- AFSVFP : Association française pour un sport sans violence et pour le fair-play
- AMA : Agence mondiale antidopage
- ANOF : Académie nationale olympique française
- APS : Activité physique et sportive
- CCNS: Convention collective nationale du sport
- CDESI : Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature
- CEMEA : Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active
- CDOS : Comité départemental olympique et sportif
- CIF : Congé individuel de formation
- CIO : Comité international olympique
- CPSF : Comité paralympique et sportif français
- CISA : Conseil interfédéral des sports aériens
- CISN : Conseil interfédéral des sports nautiques
- CNAR : Centre national d'appui et de ressources
- CNCD : Conseil National des CROS et CDOS

- CNDC : Centre national du développement du sport
- CNO: Comité national olympique
- CNOSF : Comité national olympique et sportif français
- CNS : Comité national des sports
- CNSN : Conseil national des sports de nature
- COF : Comité olympique français
- CoSMoS : Conseil social du mouvement sportif
- CPEF : Centre permanent d'entraînement et de formation
- CQP : Certificat de qualification professionnelle
- CREPS : Centre régional d'éducation populaire et de sport
- CROS : Comité régional olympique et sportif
- CTOS : Comité territorial olympique et sportif (pour les DOM-TOM)
- EGS : Etats généraux du sport
- ENGSO : Organisation sportive européenne non gouvernementale
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
- EPS: Education physique et sportive
- ETP: Equivalent temps plein
- FFHB: Fédération française de handball



GLOSSAIRE

- FFEPGV : Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire
- FFEPMM : Fédération française d'éducation physique dans le monde moderne sports pour tous
- FFH: Fédération française handisport
- FISA : Fédération internationale des sociétés d'aviron
- FFSA: Fédération française du sport adapté
- FI: Fédération internationale
- FSCF : Fédération sportive et culturelle de France
- IFoMoS : Institut de formation du mouvement sportif
- INS: Institut national du sport
- INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
- INSEP: Institut national du sport et de l'éducation physique
- IPC : International paralympic committee
- MeMos : Mémoire du mouvement sportif
- MJSVA : Ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative
- OMS : Offices municipaux des sports et Organisation mondiale de la santé

- ONU : Organisation des nations unies
- ORTF : Office de la radio télévision française
- PIB : Produit intérieur brut
- PNUE : Programme des nations unies pour l'environnement
- PQR : Presse quotidienne régionale
- SMFEPS : Société médicale française d'éducation physique et de sport
- TNT : Télévision numérique terrestre
- TSF: Télévision sans frontières
- UE: Union européenne
- UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique
- Unesco: Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- UNSS : Union nationale du sport scolaire
- USEP: Union sportive de l'enseignement primaire
- USFSA: Union des sociétés françaises de sports athlétiques
- TAS: Tribunal arbitral du sport
- VAE : Validation des acquis de l'expérience





Septembre 2006

CNOSF Maison du Sport Français 1, avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris CEDEX 13



AÉROMODÉLISME AÉRONAUTIQUE AÉROSTATION ATHLÉTISME AVIRON BADMINTON BALL-TRAP BALLE AU TAMBOURIN BALLON AU POING BASEBALL SOFTBALL ET CRICKET BASKETBALL BILLARD BOWLING ET SPORT DE QUILLES BOXE CANOË-KAYAK CHAR À VOILE COURSE D'ORIENTATION CYCLISME CYCLOTOURISME DANSE EQUITATION ESCRIME ETUDES ET SPORTS SOUS-MARINS FOOTBALL FOOTBALL AMÉRICAIN FULL CONTACT GIRAVIATION GOLF GYMNASTIQUE HALTÉROPHILIE MUSCULATION FORCE ATHLÉ-TIQUE ET CULTURISME HANDBALL HOCKEY JUDO-JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES LONGUE PAUME LUTTE MONTAGNE ET ESCALADE MOTOCYCLISME MOTO-NAUTIQUE MUAYTHAÏ ET DISCIPLINE ASSOCIÉES NATATION PARA-CHUTISME PÊCHE À LA MOUCHE ET AU LANCER PÊCHE SPORTIVE AU COUP PÊCHEUR EN MER PELOTE BASQUE PENTATHLON MODERNE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL PLANEUR ULTRA-LÉGER MOTORISÉ RANDONNÉE PÉDESTRE ROLLER SKATING RUGBY RUGBY A XIII SAU-VETAGE ET SECOURISME SAVATE BOXE FRANÇAISE ET DISCIPLINE ASSOCIÉES SKI SKI NAUTIQUE SNOWBOARD SPÉLÉOLOGIE SPORT AUTOMO-BILE SPORT BOULES SPORTS DE GLACE SPORTS DE TRAINEAU SKI-PULKA ET DE CROSS CANINS SQUASH SURF TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES TENNIS TENNIS DE TABLE TIR TIR À L'ARC TRIATHLON TWIRLING BÂTON VOILE VOL À VOILE VOL LIBRE VOLLEY-BALL WUSHU ART ÉNERGÉTIQUES ET MARTIAUX CHINOIS

Qu'on se le dise!

Le mouvement sportif français dispose d'atouts et de projets pour rebondir après la déconvenue de Singapour!

Ces atouts sont liés à ses valeurs fondatrices et à sa reconnaissance tant institutionnelle que politique. Il a su en obtenir de nouveaux au fil du temps par son impact médiatique et économique. Ses liens en profondeur avec la société contribuent à le renouveler pour mieux s'adapter. A travers la multiplicité de ses activités le mouvement sportif a développé sa propre représentativité. C'est ainsi qu'il rassemble tous les acteurs, valides et handicapés, du sport organisé et contribue aux performances remarquables de ses athlètes et équipes nationales. Il est viscéralement attaché à la continuité du sport pour tous et du sport de haut niveau ainsi qu'à la complémentarité entre amateurs et professionnels. Il assume des missions de service public en relation avec l'Etat et les collectivités territoriales et il fait vivre le patrimoine culturel du sport. Enfin il prend sa place dans le renforcement de la citoyenneté et permet d'accueillir celles et ceux qui trouvent dans l'activité sportive des réponses à leurs demandes éducative, ludique et de santé. Le mouvement sportif prolonge cette vie associative intense dans le respect de sa pluralité, autour d'un socle unique de valeurs. Ses membres ont ainsi pour mission de faire vivre et partager l'éthique et la solidarité. L'ensemble de ces actions fait du mouvement sportif un acteur majeur de la société française et du sport un mode de vie à nul autre pareil.

A promouvoir sans modération!



LA RAISON DU PLUS SPORT

